



**République de Côte d'Ivoire**  
Union –Discipline-Travail



**NATIONS UNIES**  
**CÔTE D'IVOIRE**



# **CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

---

**Côte d'Ivoire**

**2021-2025**

Octobre 2020

## Déclaration commune

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Système des Nations Unies pour le Développement renouvellent leur engagement à coopérer pour réaliser la vision nationale du pays pour une « Côte d'Ivoire, puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde », à l'horizon 2040.

Le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD) guidera le travail du Gouvernement et du Système des Nations Unies pour le Développement pour la période 2021-2025. Ce partenariat s'appuie sur les succès obtenus et leçons apprises de notre coopération et représente l'engagement commun du Gouvernement de Côte d'Ivoire et du Système des Nations Unies pour le Développement à travailler en étroite coopération pour la réalisation des priorités nationales, des Objectifs de Développement Durable et des engagements internationaux de la Côte d'Ivoire. Les résultats conjoints attendus de ce Cadre de Coopération auxquels sont appelés à collaborer le secteur privé, la société civile, les médias, les instituts universitaires et de recherche, les syndicats ainsi que les partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux, contribueront à construire une Côte d'Ivoire prospère, inclusive et résiliente dans laquelle les trois dimensions du développement durable, économique, sociale et environnementale s'équilibrent.

En signant ci-après, les parties prenantes s'engagent à mettre en œuvre ce cadre de coopération pour l'atteinte des résultats escomptés.

**Gouvernement de Côte d'Ivoire**

**Équipe-Pays des Nations Unies**

**Nialé Kaba**

**Philippe Poinot**

**Ministre du Plan et du Développement Côte d'Ivoire**

**Coordonnateur Résident des Nations Unies en Côte d'Ivoire**

*(Page pour la signature des Chefs d'Agence prévoir)*

## RESUME EXECUTIF

Le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD) définit les orientations stratégiques pour la collaboration entre le Système des Nations Unies pour le Développement et le Gouvernement de Côte d'Ivoire pour la période 2021-2025. Aligné sur les priorités nationales définies dans le Plan National de Développement 2021-2025, le CCDD pose les bases du partenariat renouvelé entre le Gouvernement et les Nations Unies à engager pour la réalisation par la Côte d'Ivoire des ODD à l'horizon 2030.

L'analyse des progrès de la Côte d'Ivoire dans la réalisation des ODD réalisés dans le cadre du Bilan Commun de Pays (BCP) révèle des acquis enregistrés depuis 2015, au titre des piliers du développement durable portant sur les Peuples, la Prospérité, la Planète et la Paix, dont notamment l'augmentation de la richesse créée au cours de la période 2012-2018, la baisse de la pauvreté, l'élargissement de la Couverture Maladie Universelle, l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'électricité, le progrès dans l'éducation, voire l'amélioration de la mobilité rurale et urbaine. Toutefois, des efforts restent à fournir pour la réalisation des objectifs mondiaux avec un niveau de pauvreté encore élevé et des inégalités persistantes entre les hommes et les femmes, notamment dans l'accès à l'éducation, à l'emploi et dans l'autonomisation politique ; le tout dans un contexte marqué par une crise sanitaire de la COVID-19 aux conséquences socioéconomiques importantes et qui menacent les perspectives nationales de réalisation des ODD.

Afin de soutenir le développement socio-économique inclusif de la Côte d'Ivoire, le Cadre de Coopération pour le Développement Durable envisage que le pays, d'ici à 2025, accomplira des progrès significatifs vers l'atteinte des objectifs de développement national alignés sur les ODD à travers les cinq priorités stratégiques suivantes :

- Renforcement de l'inclusivité du processus de développement ;
- Amélioration du capital humain ;
- Accélération de la transformation structurelle de l'économie ;
- Réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques et aux problèmes environnementaux ;
- Promotion d'une gouvernance encore plus efficace, transparente et participative.

Ces 5 priorités stratégiques, représentant de véritables leviers de développement durable pour la Côte d'Ivoire, ont été déclinées en huit Résultats escomptés censés induire, d'ici à 2025, des changements catalytiques au bénéfice des personnes laissées pour compte ou à risque de l'être :

- Résultat escompté 1 : Les acteurs du secteur agricole utilisent des systèmes et modes de productions modernisés durables, compétitifs, résilients en vue de garantir la sécurité alimentaire et la transformation de l'économie ivoirienne
- Résultat escompté 2 : Les petites et moyennes entreprises/industries accèdent davantage à des systèmes innovants de diversification économique durable et inclusive et à des opportunités de commerce ainsi qu'à des investissements notamment dans le secteur de la transformation manufacturière
- Résultat escompté 3 : Les enfants, les adolescents, les jeunes (filles et garçons) et les adultes, en particulier ceux des ménages vulnérables accèdent à de meilleures opportunités d'éducation, d'alphabétisation fonctionnelle, et de formation inclusive de qualité
- Résultat escompté 4 : Les populations en particulier les plus vulnérables accèdent de façon équitable à un socle minimum de protection sociale et utilisent des services de santé (maternelle, néo-natale et infantile, santé de la reproduction, VIH/sida, de lutte contre les maladies non transmissibles), de

nutrition, de protection (travail des enfants, violences), d'eau, d'hygiène et d'assainissement, de qualité y compris dans les situations d'urgence

- Résultat escompté 5 : Les jeunes, filles et garçons, particulièrement ceux en situation de vulnérabilité accèdent davantage aux opportunités socio-économiques et développent leur plein potentiel
- Résultat escompté 6 : Les femmes, les filles accèdent davantage aux opportunités socio-économiques et technologiques pour leur autonomisation, et aux services de prévention et de prise en charge de toutes les formes de violences notamment les pratiques néfastes
- Résultat escompté 7 : Les communautés accèdent davantage aux écosystèmes terrestres, marins, ainsi qu'à un cadre de vie, gérés de façon plus durable, intégrée, inclusive et améliorent leur résilience
- Résultat escompté 8 : Les systèmes de gouvernance sont plus inclusifs, redevables, efficaces et disposent de données de qualité et les populations vivent dans un environnement où l'Etat de droit, les droits du travail, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité sont respectés et effectifs.

Pour refléter la nature intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les priorités stratégiques et les résultats escomptés retenus dans le cadre du CCDD 2021-2025 sont interdépendants, de sorte que chaque priorité stratégique contribue à la réalisation des autres.

Les principes directeurs du CCDD sont reflétés dans ce document, sachant que : i) les groupes de personnes « laissées pour compte ou susceptibles de l'être » identifiés dans le BCP sont clairement ciblés parmi les détenteurs de droits cités dans le cadre de résultats ; ii) l'approche « droits humains » a été largement utilisée dans la formulation des produits, avec une claire identification des détenteurs de droits et porteurs d'obligations ; iii) la question de « l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes » a été bien prise en compte, non seulement au titre d'un résultat escompté spécifique mais aussi comme une question transversale pouvant donner lieu à une programmation conjointe ; iv) la question de la « résilience » a fait l'objet d'un paragraphe spécifique avec l'ambition de mitiger les risques multidimensionnels recensés dans le BCP et repris dans le CCDD ; v) la question de la « durabilité » a été abordée dans une section dédiée, avec la mise en évidence de la concordance étroite entre les axes stratégiques du CCDD et les futurs piliers du Plan National de Développement de la Côte d'Ivoire ; et vi) la section du CCDD sur le mécanisme de suivi-évaluation, en particulier dans son volet portant sur l'examen du cadre de coopération et la présentation de rapports, prend en compte la question de la « redevabilité ».

La coordination et la mise en œuvre du Cadre de Coopération se feront à trois niveaux :

- Un Comité Directeur Conjoint Gouvernement/Nations Unies, avec la participation de toutes les parties prenantes, qui garantira la cohérence de l'action du SNUD en Côte d'Ivoire et appréciera les performances dans la mise en œuvre du CCDD et sa contribution à l'atteinte des ODD ;
- Les Groupes de Résultats Escomptés qui regrouperont chacun une coalition restreinte de Fonds, Agences, Programmes et Entités du SNUD chargés de réaliser les produits attendus pour chaque résultat escompté ;
- Un Groupe Technique Suivi-Evaluation qui veillera à coordonner le suivi et l'évaluation du CCDD, renseigner les indicateurs de suivi, assurer la gestion des évaluations et proposer les ajustements de la mise en œuvre du CCDD.

Les questions transversales stratégiques recoupant plusieurs résultats escomptés, telles que l'égalité de genre, les droits humains, la migration, la cohésion sociale, et la question des données statistiques, verront la mise en place de cadres de programmations conjoints placés sous le leadership du Coordonnateur Résident avec une Agence cheffe de file, en concertation avec une autorité nationale.

Le total des ressources indicatives requises pour la mise en œuvre du CCDD sur une période de cinq ans s'élève à **687 569 592**USD avec un écart budgétaire à mobiliser de **501 311 935** USD, soit 73 % des ressources totales. La stratégie de partenariat et de mobilisation conjointe de ressources pour le financement du déficit budgétaire prend en compte la mise en place d'un fonds fiduciaire multipartenaire, le renforcement du partenariat avec les fonds verticaux, les partenaires multilatéraux et bilatéraux, ainsi que le secteur privé.

Sous le leadership Conjoint du Bureau du Coordonnateur Résident et du Ministère du Plan et du Développement, le processus de formulation du CCDD a connu la participation des agences du SNUD (résidentes et non-résidentes). Le processus a connu également la participation des parties prenantes venant d'institutions de la République (Présidence, Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel, ...), des Ministères, de chambres consulaires, de faitières syndicales, du secteur privé, de la société civile, d'organisations décentralisées et des représentants de Partenaires Techniques et Financiers bilatéraux et multilatéraux. Ils ont pris une part active aux consultations nationales sur les avantages comparatifs du SNUD en Côte d'Ivoire en juillet 2020, sur l'élaboration du cadre de résultats du CCDD en août 2020 et sur la mise en cohérence et l'affinement des cadres de résultats, des effets et des théories de changement du CCDD 2021-2025 en septembre 2020. Leurs commentaires ont permis de s'accorder sur les défis majeurs pouvant servir de base pour les orientations stratégiques et les effets du CCDD 2021-2025 et de se mettre d'accord sur la nécessité de se focaliser sur des domaines catalytiques pouvant générer un changement positif réel.

## Sommaire

RESUME EXECUTIF .....	iii
CHAPITRE 1 : PROGRÈS ACCOMPLIS PAR LE PAYS VERS LA RÉALISATION DU PROGRAMME 2030 .....	1
1.1. Contexte national.....	1
1.2. Vision nationale de l'avenir concernant le développement durable .....	1
1.3. Progrès accomplis vers la réalisation des ODD .....	2
1.4. Lacunes et difficultés.....	3
CHAPITRE 2 : APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT AU PROGRAMME 2030 .....	5
2.1. Théorie du changement .....	5
2.2. Priorités stratégiques pour le Système des Nations Unies pour le Développement.....	9
2.3. Résultats d'impact en matière de développement .....	10
2.4. Résultats escomptés du CCDD et Partenariats.....	10
2.5. Synergies entre les Résultats Escomptés du Cadre de Coopération.....	20
2.6. Durabilité.....	20
2.7. Avantages comparatifs des Nations unies et configuration de l'Equipe de Pays .....	21
CHAPITRE 3 : PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE COOPÉRATION .....	23
3.1. Stratégie de mise en œuvre et partenariats stratégiques.....	23
3.2. Plans de travail conjoints .....	25
3.3. Gouvernance .....	25
3.4. Autres dispositions .....	26
CHAPITRE 4 : PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION .....	28
4.1. Plan de suivi.....	28
4.1.1. Risques et opportunités .....	29
4.1.2. Examen du cadre de coopération et présentation de rapports .....	29
4.2. Plan d'évaluation.....	30
Annexe 1 : Matrice des résultats du Cadre de Coopération .....	32
Annexe 2 : Tableau des Ressources du Cadre de Coopération.....	53
Annexe 3 : Annexe Juridique du Plan-Cadre de Coopération .....	60
Annexe 4 : Liste indicative des Autorités gouvernementales chargées de la coordination de programmes relevant d'organismes des Nations Unies.....	62
Annexe 5 : Mécanismes de transferts de fonds .....	63
Annexe 6 : Sigles et Abréviations.....	65
Annexe 7 : Fonds, Agences, Programmes et Entités des Nations Unies résidentes et non-résidentes en Côte d'Ivoire.....	66

# CHAPITRE 1 : PROGRÈS ACCOMPLIS PAR LE PAYS VERS LA RÉALISATION DU PROGRAMME 2030

## 1.1. Contexte national

Avec plus de 25 millions d'habitants<sup>1</sup> et un taux de croissance démographique de 2,6%, la Côte d'Ivoire se distingue depuis la fin de la crise postélectorale de 2010-2011 par la robustesse de sa croissance économique. En effet, sur la période 2012-2019, le PIB réel a augmenté au taux moyen annuel de 8,3%<sup>2</sup> avec un taux d'inflation compris entre 0,4% et 1,2% de 2013 à 2019. Les résultats du point de vue de la pauvreté se sont également améliorés, avec un taux d'incidence de la pauvreté passant de 48,9% en 2008 à 39,4% en 2018, soit une baisse de 21,3%. Les tendances générales de la pauvreté monétaire cachent toutefois de profondes disparités régionales ; plus de trois régions sur quatre ayant leur taux de pauvreté supérieur au taux de pauvreté national en 2018<sup>3</sup>. De plus, la crise de la COVID-19 a aggravé les vulnérabilités socio-économiques, la plupart des ménages (80,7%)<sup>4</sup> étant impactés par au moins une des mesures restrictives pour freiner la propagation de la pandémie. Une croissance de 1,8 % est attendue en 2020 selon le FMI, contre une prévision initiale de 6,7 %, dans un contexte de contraction de l'activité économique liée aux mesures de ripostes adoptées pour faire face à la pandémie de la COVID-19 ainsi qu'aux répercussions de cette crise sanitaire sur les relations avec les partenaires extérieurs affectés. Le taux de croissance repartirait à la hausse en 2021 pour se situer à 6,2 %. Enfin, la fragilité de la réconciliation nationale et la menace terroriste liée aux risques d'extension de la crise du Sahel pourraient remettre en cause les acquis de développement. Le pays reste exposé à des défis multiformes, d'ordre naturel (inondations récurrentes), sanitaires (Covid-19) et socio-politiques avec des conséquences parfois humanitaires.

## 1.2. Vision nationale de l'avenir concernant le développement durable

L'ambition de la Côte d'Ivoire de devenir un pays émergent s'illustre par deux études offrant des visions complémentaires. La première, l'étude prospective Côte d'Ivoire 2040, propose la vision d'une « **Côte d'Ivoire, puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde** » bâtie sur quatre piliers : (i) Côte d'Ivoire, puissance industrielle ; (ii) Côte d'Ivoire, une nation unie dans sa diversité culturelle ; (iii) Côte d'Ivoire, une nation démocratique ; et (iv) Côte d'Ivoire, ouverte sur le monde. Cette vision vise à faire de la Côte d'Ivoire une puissance éducative basée sur la qualité des ressources humaines et la primauté de la recherche et développement qui devient le moteur de l'enseignement et de la formation. De même, elle veut faire du pays une puissance technologique par l'accès à l'énergie nucléaire civile et aux énergies renouvelables, un réservoir de technologies de pointe grâce à la recherche scientifique. Suivant cette vision, la Côte d'Ivoire sera à l'horizon 2040 une puissance agricole basée sur une agriculture moderne et mécanisée performante au service de l'industrie. Elle deviendra également une puissance en matière d'infrastructure par la réalisation de grands projets structurels notamment en matière d'infrastructures ferroviaires, routières, fluviales, portuaires et aéroportuaires ; et aussi par la couverture du territoire en routes bitumées praticables en toute saison et en autoroutes internationales reliant la Côte d'Ivoire à la sous-région.

La seconde étude, le Plan Stratégique Décennal Côte d'Ivoire 2030 a pour vision de « **Garantir une croissance soutenable et inclusive à l'horizon 2030** ». Il s'articule également autour de 4 axes stratégiques : (i) le développement du capital humain de demain en renforçant les systèmes éducatifs et

---

<sup>1</sup> Selon une projection de la Banque mondiale pour 2018, <https://donnees.banquemondiale.org/pays/cote-d%27ivoire>

<sup>2</sup> <https://www.imf.org/en/Countries/CIV>

<sup>3</sup> Les régions du Tonkpi (64.4%), du Kabadougou (63.4%), du Bafing (63.3%), du Cavally (63.2%) et du Tchologo (61.2%) ont les niveaux de pauvreté les plus élevés.

<sup>4</sup> L'enquête sur l'impact socio-économique de la crise sanitaire menée par le SNUD.

sanitaire ; (ii) la « mise à niveau des accélérateurs de croissance » ; (iii) la redynamisation des moteurs d'emplois et d'inclusion sociale ; et (iv) la revalorisation des moteurs d'exportations et d'investissements.

Le pays achèvera en 2020 la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2016-2020, qui a permis d'enregistrer des progrès significatifs dans de nombreux domaines, même si des défis restent encore à surmonter pour atteindre tous les résultats attendus. Pour le prochain PND, pour la période 2021-2025, 5 piliers interdépendants ont été proposés à partir des bonnes pratiques, des leçons apprises des programmes précédents ainsi que l'analyse des défis à relever pour promouvoir le développement durable en Côte d'Ivoire :

1. Renforcement de la transformation productive, développement de grappes industrielles et digitalisation de l'économie ;
2. Développement du capital humain et amélioration de sa productivité ;
3. Renforcement de l'inclusion, la solidarité nationale et l'action sociale ;
4. Développement régional par la création des pôles économiques compétitifs et poursuite du développement des infrastructures de soutien à la croissance tout en respectant la durabilité environnementale ;
5. Approfondissement de la gouvernance dans tous ses aspects et modernisation de l'État.

Ces différents piliers s'inscrivent dans une vision à long-terme du processus de développement durable. Il s'agit de maintenir une croissance économique forte sur la période 2021-2025 qui soit équitable, inclusive, créatrice d'emplois et respectueuse du genre et de l'environnement. Dans ce même registre, l'idée est d'accélérer la transformation structurelle de l'économie à travers une politique industrielle efficace favorable au développement des chaînes de valeurs inclusives et régionales, la création et la diffusion des gains de productivité dans tous les secteurs de l'économie. Cette transformation s'accompagnera du financement de l'économie, encore faible, par le renforcement du système financier ainsi que la mobilisation des ressources intérieures et une gestion optimale de la dette publique tout en renforçant l'efficacité de la dépense publique.

### **1.3. Progrès accomplis vers la réalisation des ODD**

L'état des progrès de la Côte d'Ivoire dans la réalisation des ODD se fonde notamment sur l'Examen National Volontaire de la Côte d'Ivoire de 2019 (CI VNR, 2019) centré sur l'autonomisation, l'inclusion et l'égalité. Sur la base des données disponibles, la mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire a été examinée dans le BCP, en particulier, par rapport à 53 cibles, choisies parmi celles considérées comme prioritaires dans le VNR ainsi que d'autres cibles jugées pertinentes par le Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire et qui sont en lien avec les engagements souscrits par le pays en matière de droits humains ou avec les problématiques qui ont émergé récemment, tels que la pandémie de la COVID-19 et son impact multidimensionnel.

Les données disponibles permettent de mettre en évidence les progrès enregistrés par la Côte d'Ivoire vers la réalisation des ODD, au titre des piliers du développement durable portant sur les Peuples, la Prospérité, la Planète et la Paix. Parmi les principaux acquis, qui sont liés notamment à la place de choix réservée aux ODD dans le Programme Social du Gouvernement (PSGgouv) 2019-2020 lancé en 2018 afin d'intensifier l'action sociale de l'Etat, figurent : (i) l'augmentation de la richesse créée au cours de la période 2012-2018, (ii) la baisse du taux de pauvreté de 15,6 point de pourcentage entre 2011 et 2018; (iii) l'élargissement de la couverture maladie universelle avec 2 421 338 personnes enrôlées à fin juin 2020 pour 2 979 469 bénéficiaires identifiés.; (iv) la progression du taux d'achèvement au primaire, dans un contexte où 33 698 salles de classes du primaire et du préscolaire ont été construites entre 2011 et 2019 ; (v) l'amélioration de l'accès des ménages à une source améliorée d'eau potable, avec une hausse du nombre de localités desservies

en hydraulique urbaine de 789 en 2011 à 1 100 à juin 2020 et un accroissement du taux de couverture en hydraulique urbaine de 55% en 2011 à 72% en 2019; (vi) la hausse du taux d'électrification de 33% en 2011 à 73,6 % en juin 2020 et l'électrification de 1 130 localités de janvier 2019 à fin juin 2020 ; (xii) l'amélioration de la protection et de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles par l'adoption de mesures et politiques respectueuses de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles pour les générations futures.

Les données disponibles révèlent toutefois que beaucoup d'effort reste à fournir dans le cadre de la décennie d'action pour la réalisation des objectifs mondiaux. Ainsi, le niveau de pauvreté actuellement observé demeure encore élevé et varie selon les caractéristiques sociodémographiques et le secteur d'activité du chef de ménage. Cette pauvreté est vécue différemment selon le genre, les groupes d'âges et le milieu de résidence. Les inégalités géographiques ainsi que les inégalités entre les hommes et les femmes sont persistantes et les plus marquées, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'accès à l'emploi et de l'autonomisation politique.

#### 1.4. Lacunes et difficultés

L'analyse dans le BCP de la situation des personnes laissées pour compte ou à risque de l'être a révélé que les acquis de la Côte d'Ivoire en matière de redistribution des fruits de la croissance à travers les services sociaux gagneraient à être consolidés. Ces efforts pour réduire les difficultés d'accès des populations aux services essentiels devraient être poursuivis et élargis à d'autres domaines. Sur le plan sanitaire notamment, la mortalité maternelle est restée importante, tandis que les progrès demeurent insuffisants dans **l'accès à l'éducation, au logement convenable et à l'emploi décent**. Des **disparités géographiques** subsistent dans le pays, en particulier dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et du revenu. La pauvreté semble ainsi plus répandue et les indicateurs sociaux moins favorables dans le nord, le centre-ouest et l'ouest que dans les régions du sud et du sud-ouest, où l'activité économique est plus dynamique. Parmi les facteurs expliquant cette situation figurent : **Les crises récurrentes et leurs conséquences**, la prédominance de l'emploi informel et les faibles rémunérations qui en résultent ; la **faible éducation des femmes** et les limites sociétales de leur rôle ; la **pression exercée par la dynamique démographique sur la demande sociale ; et les insuffisances des politiques publiques**.

En Côte d'Ivoire, la faiblesse du capital humain transparaît à travers la faible espérance de vie à la naissance, la grande masse de la **population active ayant un faible niveau d'instruction** ou juste un niveau d'éducation secondaire et la concentration de la main d'œuvre dans des secteurs de faible productivité comme l'agriculture extensive. L'indice de capital humain qui stylise les faits relatifs au capital humain révèle à quel point celui-ci est devenu faible. Etabli à 0,35 (pour 145ème position pour 157 pays classés)<sup>5</sup>, il implique qu'un enfant né en Côte d'Ivoire en 2018 sera productif à 35% de ce qu'il aurait pu être s'il avait grandi pleinement instruit et en bonne santé. Trois causes peuvent être soulignées pour expliquer la faiblesse du capital humain : **i) la faible portée des programmes liés au capital humain, ii) le degré d'implication des acteurs privés ; iii) les facteurs extérieurs à l'école et de la santé**.

**La transformation de la structure de l'économie ivoirienne est en cours** mais les mutations dans les secteurs et les branches à fort potentiel de valeur ajoutée restent timides. Entre 2015 et 2018, la part du secteur primaire s'est réduite de 22,7% à 19,8%, celle du secteur secondaire s'est maintenue autour de 25%, tandis que la contribution des services qui demeure la plus importante a progressé de 31,6 % à 32,6 %. Le PND 2016-2020 fait état de la **faible transformation des principaux produits** d'exportation tels l'anacarde (moins de 5%), le cacao (30%) ; le café (moins de 50%) ; le coton (fibre) ; l'hévéa (moins de 5%).

---

<sup>5</sup> Banque Mondiale, 2018 Projet sur le capital humain

Les objectifs étaient de passer à 60% de transformation en 2023 pour le cacao et l'anacarde. L'agriculture ivoirienne reste en grande partie caractérisée par de faibles niveaux de productivité et la **faiblesse des chaînes de valeur**. Les producteurs directs ne peuvent donc en attendre que des faibles rémunérations qui les empêchent d'épargner et d'investir dans **les innovations** pour faire progresser leurs activités agricoles et les diversifier. Au titre des principales contraintes à l'accélération de la transformation structurelle de l'économie figurent : i) **Une attractivité du pays** aux investissements manufacturiers toujours sensible au climat sociopolitique, aux conditions sécuritaires ; ii) une insuffisance des **infrastructures de soutien** à la croissance ; iii) les **faibles capacités d'innovation et de développement technologique** ; iv) **la portée limitée des stratégies d'industrialisation et de transformation** des produits de base. Au niveau régional, la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (Zlecaf), qui impliquera dès le 1er janvier 2021 la libéralisation du marché domestique et la mise en concurrence des structures productives nationales avec celles du reste de l'Afrique, offrira certes des opportunités non négligeables mais est associée à des risques à court terme, telle que la perte d'emplois et de revenus des nationaux avec la disponibilité de compétence étrangère et la restructuration de l'appareil productif. La Côte d'Ivoire s'est fort heureusement dotée d'une Stratégie Nationale ayant pour objet principal de définir un schéma d'application des mesures contenues dans l'Accord instituant la Zlecaf.

Les enjeux en termes de dégradation de l'environnement sont tels en Côte d'Ivoire qu'il est indiqué dans le document de Stratégie Nationale de Développement Durable que les tendances observées risquent d'entraîner le pays dans un désastre plus grave à l'avenir, sans mesures strictes pour les inverser. Au-delà du facteur géographique, les activités anthropiques ainsi que la portée limitée des stratégies de **gestion durable de l'environnement** et des ressources naturelles sont les principaux déterminants des **problèmes environnementaux** et de la **forte vulnérabilité** de la Côte d'Ivoire aux changements climatiques. Par ailleurs, face aux catastrophes et chocs de natures diverses (environnementales, politiques, démographiques, économiques, sanitaires, agricoles, etc.), la question de la faible capacité de résilience socioéconomique, telle que relevée dans le Plan d'action national pour le renforcement des capacités pour la réduction des risques des catastrophes (2016-2020) se pose avec acuité.

Enfin, sur le plan sécuritaire, des efforts sont encore nécessaires pour parachever le processus de réconciliation et apaiser les tensions autour de l'accès aux ressources naturelles et aux terres agricoles dans le nord et l'ouest du pays. Les conflits intercommunautaires ont augmenté en intensité et en fréquence lors de la période électorale de 2020. Au niveau sous-régional, les conflits entre les communautés de part et d'autre des frontières pourraient accentuer le mouvement migratoire vers la Côte d'Ivoire. Cette situation pourrait aussi alimenter les filières de recrutement et accroître la menace terroriste et la criminalité transnationale. Ce, d'autant que les pays environnants sont confrontés à des conflits violents impliquant des terroristes ainsi que des combattants terroristes étrangers se déplaçant au-delà des frontières nationales. L'extrémisme violent au Sahel, en particulier dans la région du Liptako Gourma est une préoccupation croissante compte tenu des risques d'attaques terroristes et d'enlèvements, principalement dans les zones frontalières du nord de la Côte d'Ivoire. Ces facteurs peuvent limiter les efforts des parties prenantes dans l'atteinte des ODD, en créant un climat d'insécurité au sein de la population et en impactant négativement la scolarisation et le respect des droits humains.

## CHAPITRE 2 : APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT AU PROGRAMME 2030

### 2.1. Théorie du changement

La Côte d'Ivoire s'est engagée à mettre en œuvre le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030. Le Cadre de Coopération de Développement Durable (CCDD) 2021-2025 réaffirme la vision partagée et le partenariat entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Système des Nations Unies pour le Développement (SNUD) pour la mise en œuvre des ODD. Ce cadre exprime les aspirations et les ambitions communes pour une Côte d'Ivoire prospère, inclusive et résiliente dans laquelle personne n'est laissé de côté. Le CCDD soutient le pays dans ses efforts pour transformer son fort potentiel en un développement socio-économique inclusif, en surmontant les défis identifiés dans le Bilan Commun de Pays, en favorisant l'inclusion sociale et en renforçant la résilience. La théorie du changement du CCDD (Schéma 1) prévoit que la Côte d'Ivoire enregistrera des progrès significatifs d'ici 2025 pour atteindre les objectifs du PND 2021-2025 alignés sur les ODD (changement au niveau de l'impact) avec l'appui du Système des Nations Unies pour le Développement (SNUD).

Les analyses menées dans le cadre du BCP et les consultations conduites en vue de l'élaboration du Cadre de Coopération ont permis d'identifier 8 catégories de personnes laissées pour compte ou à risque de l'être :

1. Les ménages pauvres en milieu rural, notamment des zones les plus pauvres ;
2. Les jeunes (hommes et femmes) vivant dans la précarité ;
3. Les femmes des zones urbaine et rurale vivant dans la précarité ;
4. Les populations vivant dans l'extrême pauvreté dans les zones urbaines ;
5. Les enfants vivant dans l'extrême pauvreté multidimensionnelle ;
6. Les personnes vivant avec le VIH ;
7. Les personnes en situation de handicap ;
8. Les migrants, les réfugiés, les rapatriés, les déplacés internes et les populations à risque d'apatridie.

Pour adresser ces défis et donner la chance à ces catégories de personnes de ne pas être laissées de côté, le résultat d'impact suivant a été formulée : « **À l'horizon 2030, la Côte d'Ivoire jouit d'un développement inclusif et durable** ». La théorie du changement général de CCDD 2021-2025 produira des résultats en termes d'effets de changement dans plusieurs domaines dans les conditions suivantes :

- ❑ Si d'ici 2025, les acteurs du secteur agricole utilisent des systèmes et modes de productions modernisés durables, compétitifs, résilients en vue de garantir la sécurité alimentaire et la transformation de l'économie ivoirienne.
- ❑ Si d'ici 2025, les petites et moyennes entreprises/industries accèdent davantage à des systèmes innovants de diversification économique durable et inclusive et à des opportunités de commerce ainsi qu'à des investissements notamment dans le secteur de la transformation manufacturière.
- ❑ Si d'ici 2025, les enfants, les adolescents, les jeunes (filles et garçons) et les adultes, en particulier ceux des ménages vulnérables accèdent à de meilleures opportunités d'éducation, d'alphabétisation fonctionnelle, et de formation inclusive de qualité.
- ❑ Si d'ici 2025, les populations en particulier les plus vulnérables accèdent de façon équitable à un socle minimum de protection sociale et utilisent des services de santé (maternelle, néo-natale et infantile, santé de la reproduction, VIH/sida, de lutte contre les maladies non transmissibles), de nutrition, de protection (travail des enfants, violences), d'eau, d'hygiène et d'assainissement, de qualité y compris dans les situations d'urgence.

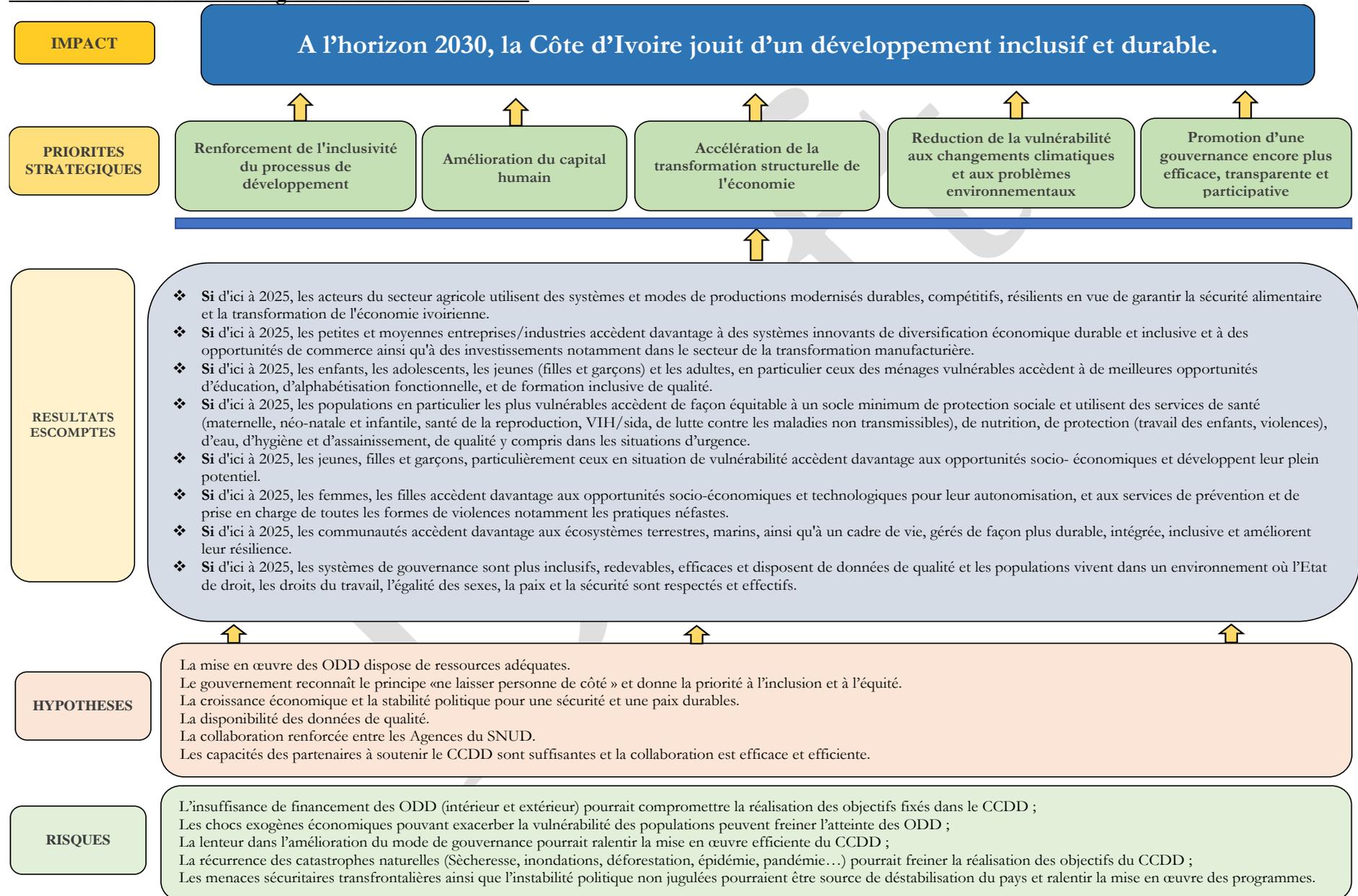
- ❑ Si d'ici 2025, les jeunes, filles et garçons, particulièrement ceux en situation de vulnérabilité accèdent davantage aux opportunités socio- économiques et développent leur plein potentiel.
- ❑ Si d'ici 2025, les femmes, les filles accèdent davantage aux opportunités socio-économiques et technologiques pour leur autonomisation, et aux services de prévention et de prise en charge de toutes les formes de violences notamment les pratiques néfastes.
- ❑ Si d'ici 2025, les communautés accèdent davantage aux écosystèmes terrestres, marins, ainsi qu'à un cadre de vie, gérés de façon plus durable, intégrée, inclusive et améliorent leur résilience.
- ❑ Si d'ici 2025, les systèmes de gouvernance sont plus inclusifs, redevables, efficaces et disposent de données de qualité et les populations vivent dans un environnement où l'Etat de droit, les droits du travail, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité sont respectés et effectifs.

**Alors**, la Côte d'Ivoire jouira d'un développement inclusif et durable à l'horizon 2030 et l'efficacité de la gouvernance, la consolidation de la paix, la promotion et la protection des droits humains, l'amélioration de la situation sécuritaire, un renouveau de la cohésion sociale seront une réalité. Et in fine, personne ne sera laissé de côté.

**Parce que** : (i) le Gouvernement et ses partenaires mobiliseront des ressources adéquates pour la réalisation des ODD ; (ii) le Gouvernement accorde la priorité à l'inclusion et à l'équité ; (iii) la croissance et la stabilité politique sont renforcées pour une paix et une sécurité durables ; (iv) la collaboration entre les agences du SNUD est renforcée ; (v) les capacités des partenaires à soutenir le CCDD sont suffisantes et la collaboration est efficace et efficiente ; (vi) la disponibilité de données de qualité est assurée.

Le schéma 1 ci-dessous illustre la théorie de changement décrite :

## Schéma 1 : La théorie de changement du CCDD 2021-2025



Les risques pouvant entraver l'atteinte des résultats attendus, des mesures de résilience face à ces risques et les hypothèses potentielles ont été identifiés. Il s'agit notamment de :

#### **Risques :**

1. L'insuffisance de financement des ODD (intérieur et extérieur) pourrait compromettre la réalisation des objectifs fixés dans le CCDD ;
2. Les chocs exogènes économiques pouvant exacerber la vulnérabilité des populations peuvent freiner l'atteinte des ODD ;
3. La lenteur dans l'amélioration du mode de gouvernance pourrait ralentir la mise en œuvre efficiente du CCDD ;
4. La récurrence des catastrophes naturelles et sanitaires (sécheresse, inondations, déforestation, épidémie, pandémie...) pourrait freiner la réalisation des objectifs du CCDD ;
5. Les menaces sécuritaires, notamment transfrontalières, ainsi que l'instabilité politique non jugulées pourraient être source de déstabilisation du pays, et ralentir la mise en œuvre des programmes, avec des coûts pouvant être considérables sur le plan humanitaire, social et économique.

#### **Mesures de résilience face aux risques :**

Face à cinq principaux risques globaux pouvant entraver la mise en œuvre réussie du CCDD 2021-2025 des mesures de résilience sont proposés.

1. ***Pour gérer le premier risque*** en lien avec l'insuffisance de financement des ODD, le SNUD collaborera avec le Gouvernement, les partenaires financiers, le secteur privé et les organisations philanthropiques pour mobiliser les ressources nécessaires pour le financement des ODD et du CCDD 2021-2025 dans le cadre d'une stratégie dédiée.
2. ***En vue d'atténuer le second risque*** en lien avec les chocs économiques exogènes pouvant exacerber la vulnérabilité des populations, le SNU entend accompagner le pays dans son processus de transformation structurelle de l'économie et notamment d'industrialisation. Il appuiera le Gouvernement à travers l'établissement d'un partenariat solide avec le secteur privé, notamment les producteurs de cacao, ainsi que les partenaires au développement pour un appui permanent et une aide visant à renforcer la compétitivité de l'ensemble de l'économie et la productivité des principaux secteurs d'activités, afin de mieux absorber les chocs exogènes.
3. ***Pour gérer le troisième risque*** lié à la lenteur dans l'amélioration du mode de gouvernance, le SNUD apportera un appui dans l'amélioration de l'efficacité de la fonction publique, le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux sur la base de ses avantages comparatifs, et la mise en œuvre de la politique de décentralisation. Le SNUD renforcera aussi le cadre de dialogue autour de la coordination de l'aide au développement pour une utilisation de ressources plus efficiente, efficace et transparente.
4. ***Pour gérer le quatrième risque*** lié à la récurrence des catastrophes naturelles ou sanitaires (sécheresse, inondations, épidémies, pandémies...) qui auraient un impact négatif sur le SNUD et la possibilité pour le gouvernement de poursuivre la mise en œuvre des activités en cours, le SNUD travaillera au renforcement de la résilience des communautés. Il aidera le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour prévenir les chocs et les crises, mais également y faire face plus efficacement. L'ambition doit notamment être de limiter les effets des changements climatiques en zone urbaine et rurale, en privilégiant des actions focalisées sur l'adaptation. Il s'agira aussi d'agir de façon intégrée sur leurs causes sous-jacentes à travers la mise en place des instruments de prévention, de plans de contingence, d'unités multidisciplinaires pour prévenir et organiser la riposte face aux catastrophes, renforcer les capacités de résilience du système de santé. Les activités liées au

renforcement des systèmes de protection sociale décrites dans le CCDD 2021-2025 contribueront en outre à réduire la vulnérabilité des personnes confrontées aux chocs causés par des épidémies, des catastrophes naturelles ou d'autres situations d'urgence.

5. ***Pour atténuer le cinquième risque*** lié aux menaces sécuritaires ainsi qu'au risque de conflits socio-politiques non jugulés, le SNUD appuiera les efforts du Gouvernement et des populations dans le but d'approfondir le dialogue social et politique entre tous les acteurs concernés par les conflits en vue de promouvoir les chartes de bonne conduite et créer les conditions de rétablissement de la confiance. Afin de réduire l'accumulation de tensions et stress au niveau des communautés dans les zones urbaines, l'idée est de travailler avec le Gouvernement sur les différents aspects socio-économiques à travers des plans d'action pour l'amélioration du cadre de vie des populations, la création d'opportunités pour l'emploi et la génération de revenu, surtout pour les plus jeunes, une meilleure planification et gestion urbaines, et des stratégies durables pour augmenter l'accès aux services de base dans les zones urbaines plus pauvres. Le SNUD contribuera, également, au renforcement du dispositif national de protection et de promotion des droits humains dans toutes les sphères et à tous les niveaux, en direction surtout des populations les plus vulnérables. Ainsi, des programmes conjoints visant la complémentarité et la convergence entre les initiatives de développement, de réconciliation nationale, de cohésion sociale et de consolidation de la paix seront développés.

#### **Hypothèses :**

1. La mise en œuvre des ODD dispose de ressources adéquates ;
2. Le gouvernement donne la priorité à l'inclusion et à l'équité ;
3. La croissance économique, la stabilité politique et sociale se poursuivent pour une sécurité et paix durables ;
4. Les données de qualité sont disponibles ;
5. La collaboration entre les Agences du SNUD est renforcée ;
6. Les capacités des partenaires sont suffisantes et la collaboration est efficace et efficiente.

## **2.2. Priorités stratégiques pour le Système des Nations Unies pour le Développement**

Sur la base de la vision stratégique et des orientations de l'Equipe de Pays, inspirée de la réforme en cours sur le repositionnement du SNUD (Décision 72/279 de l'Assemblée Générale), du Programme de développement durable à l'horizon 2030 avec sa promesse de ne laisser personne de côté et de préserver la planète pour les générations futures, de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, de l'approche recentrée pour un relèvement résilient, des visions 2030 et 2040 de la Côte d'Ivoire, des piliers proposés dans le PND 2021-2025 en cours de formulation, des conclusions du BCP, des enseignements tirés du Cadre Programmatique Unique (CPU) 2017-2020 et des avantages comparatifs du SNUD en Côte d'Ivoire, le SNUD en Côte d'Ivoire se concentrera sur cinq priorités stratégiques pour aider le Gouvernement de la Côte d'Ivoire à réaliser les ODD, en veillant à ce que personne ne soit laissée pour compte :

1. Renforcement de l'inclusivité du processus de développement ;
2. Amélioration du capital humain ;
3. Accélération de la transformation structurelle de l'économie ;
4. Réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques et aux problèmes environnementaux ;
5. Promotion d'une gouvernance encore plus efficace, transparente et participative.

## 2.3. Résultats d'impact en matière de développement

La vision de développement à long terme du Gouvernement aspire à faire de la Côte d'Ivoire une puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde, garantissant une croissance soutenable et inclusive à l'horizon 2030. S'appuyant sur cette vision, l'impact des efforts du Système des Nations Unies sera : « à l'horizon 2030, la Côte d'Ivoire jouit d'un développement inclusif et durable ».

Le positionnement privilégié du SNUD pour accompagner la Côte d'Ivoire dans la formulation des politiques de développement inclusives, la coordination de l'aide, l'efficacité de son utilisation pour le bénéfice des populations laissées pour compte ou à risque de l'être, en font un partenaire de choix pour le Gouvernement. Ses avantages comparatifs en matière d'expertise, de plaidoyer, de mobilisation des ressources et de renforcement de capacités lui confèrent une responsabilité unique pour accompagner la gestion de la mise en œuvre des ODD. Le SNUD a aussi un rôle capital à jouer en Côte d'Ivoire pour accompagner les autorités dans la réalisation de leurs obligations conformément aux traités portant sur les droits humains d'une part, et à renforcer la capacité des populations dans la compréhension et la protection de leurs droits d'autre part.

## 2.4. Résultats escomptés du CCDD et Partenariats

**Résultat escompté 1 : D'ici 2025, les acteurs du secteur agricole utilisent des systèmes et modes de productions modernisés durables, compétitifs, résilients en vue de garantir la sécurité alimentaire et la transformation de l'économie ivoirienne**

### Théorie du changement

Ce résultat escompté contribuera à l'atteinte des cibles des ODD 1, 2, 7, 8, 9, 10 et 12. Il vise à promouvoir une agriculture durable aux profits des agricultures, tirée par la transformation structurelle de l'économie et qui verra l'émergence d'un pôle agro-industriel compétitif ouvert sur le monde. Le résultat escompté 1 du CCDD 2021-2025 contribuera à l'atteinte des objectifs fixés dans les conditions suivantes :

- ❑ Si les agriculteurs ont accès à de nouveaux modèles d'agriculture durable et résiliente dans les différentes zones agroécologiques de la Côte d'Ivoire ;
- ❑ Si les acteurs au sein des chaînes de valeur disposent de capacités renforcées pour le développement des chaînes de valeurs dynamiques répondant aux besoins du marché (national, régional et global) ;
- ❑ Si les décideurs du secteur agricole sont soutenus par des stratégies, plans, financements et programmes nationaux.

**Alors** les acteurs du secteur agricole utilisent des systèmes et modes de production modernisés durables, compétitifs, résilients en vue de garantir la sécurité alimentaire et la transformation de l'économie ivoirienne.

**Parce que** : (i) l'engagement envers des nouveaux modèles de production est effectif ; (ii) l'investissement dans le capital humain est promu ; (iii) l'investissement dans la modernisation de l'économie et l'ajout de valeur ajoutée est accrue, (iv) l'engagement du secteur privé est effectif.

### Partenariats

Pour atteindre ce résultat escompté, le SNUD établira des partenariats avec le gouvernement ivoirien pour favoriser l'émergence d'un nouveau modèle agricole plus rentable et respectueux de l'environnement et capable d'assurer la sécurité alimentaire et lutter efficacement contre la malnutrition. Ces partenariats permettront également au Gouvernement de bénéficier des fonds disponibles au niveau international. Les Ministères sectoriels (en charge de l'emploi, de la cohésion sociale, de l'entrepreneuriat

et des PME, de la formation professionnelle, de l'agriculture, de l'élevage et des ressources halieutiques, des eaux et forêts, de l'environnement et de l'industrie, etc.), des agences gouvernementales tels que l'Agence Emploi Jeune, l'ANADER, la SODEFOR, l'Agence Côte d'Ivoire PME, le Conseil national de la jeunesse et les autres organisations de jeunesse au niveau national et local seront également mobilisés pour contribuer, dans la complémentarité et la synergie d'action, à l'émergence de cette agriculture durable. Le SNUD collaborera avec les partenaires telles que la Banque Mondiale, l'Union Européenne, et la Banque Africaine de développement, ainsi que les partenaires bilatéraux pour impulser des projets d'envergure pour les jeunes et l'emploi. Le secteur privé sera mis à contribution pour la modernisation du secteur agricole, mais aussi le financement des programmes et projets porteurs de valeur ajoutée pour les agriculteurs. Les partenariats seront élargis à la société civile et au secteur privé qui peuvent vulgariser et diffuser les nouvelles techniques agricoles auprès des agriculteurs, particulièrement en milieu rural. De même, les universités et les centres de recherche seront mobilisés en ce qui concerne les travaux à réaliser pour les nouvelles semences, nouveaux procédés et nouvelles approches agro-industrielles respectueuses de l'environnement. Enfin, la coopération Sud-Sud peut s'avérer importante pour des échanges et partages de connaissances sur les techniques et procédés innovants.

Les ressources financières nécessaires à l'atteinte de ce résultat escompté s'élèvent à 139 165 000 USD.

**Résultat escompté 2 : D'ici à 2025, les petites et moyennes entreprises/industries accèdent davantage à des systèmes innovants de diversification économique durable et inclusive et à des opportunités de commerce ainsi qu'à des investissements notamment dans le secteur de la transformation manufacturière**

### **Théorie de changement**

L'existence d'un secteur privé fort, inventif, dynamique a constitué partout le principal vecteur des investissements, le socle de la création de richesses et de la lutte contre la pauvreté. En Côte d'Ivoire, le secteur privé est le moteur du développement et les PME constituent 90% de ce secteur. Elles ont le potentiel d'être les plus grandes pourvoyeuses d'emplois dans des domaines variés comme la digitalisation, les secteurs verts et bleus. Les PME sont aussi reconnues comme les plus grands vecteurs d'innovation. Cependant, les contraintes externes et internes auxquelles elles font face, ne leur permettent pas de jouer pleinement ce rôle. D'où la nécessité de focaliser notre appui sur les PME et d'agir sur ces facteurs limitants. Cette action transformative contribuera donc à assurer un impact maximal sur l'industrialisation du pays et un changement structurel plus efficace sur l'économie nationale.

Ce résultat escompté contribuera à l'atteinte des cibles des ODD 1, 2, 7, 8, 9, 10 et 12 et créera les conditions favorables à l'industrialisation et par la même occasion la transformation structurelle de l'économie. Le résultat escompté 2 du CCDD 2021-2025 contribuera au changement attendu dans les conditions suivantes :

- ❑ **Si**, les institutions nationales et les organisations représentatives du secteur privé disposent de capacités techniques et organisationnelles pour créer un environnement favorable et encadrer efficacement les PME/PMI.
- ❑ **Si**, les PME/PMI disposent de capacités renforcées en matière de gestion, d'innovation, de recherches de financement et de production pour améliorer leur compétitivité et leur accès aux marchés.

**Alors**, les petites et moyennes entreprises/industries accèdent davantage à des systèmes innovants de diversification économique durable et inclusive et à des opportunités de commerce ainsi qu'à des investissements notamment dans le secteur de la transformation manufacturière.

**Parce que**, l'engagement et le leadership des acteurs clés du secteur de la transformation manufacturière sont effectifs, la volatilité des prix et la concurrence internationale sont maîtrisées et l'environnement politique est stable.

**Que**, des actions efficaces sont entreprises pour assurer de meilleures conditions sécuritaires et climatologiques et pour tirer parti de la géopolitique mondiale et régionale.

## **Partenariats**

Le partenariat pour le résultat escompté 2 repose sur la constitution de collaborations multi-acteurs (partenaires gouvernementaux, les institutions de promotion du secteur privé, les partenaires techniques et financiers et les entreprises du secteur privé) et se décline en 6 axes qui peuvent se chevaucher selon les étapes du processus de mobilisation des partenaires : (i) apporter un appui au Gouvernement pour renforcer les capacités de gestion et de mise en œuvre des politiques, programmes et projets définis dans le but d'augmenter sa capacité d'absorption du pays dans le secteur industriel ; (ii) apporter un appui au Gouvernement pour établir des mécanismes permanents de dialogue interne (au sein du Gouvernement) et externe (entre ce dernier et ses partenaires) afin de favoriser des concertations sur les actions de la Coalition dans le but de parvenir à un consensus sur les mesures à prendre et les ressources nécessaires pour mener à bien le Plan de Travail de la Coalition ; (iii) consolider les sources existantes de financement, à travers notamment une meilleure connaissance des stratégies d'assistance des partenaires au développement et un appui au Gouvernement pour mitiger les risques de gouvernance qui créent de l'incertitude dans l'environnement de la coopération au développement ; (iv) élargir la gamme des partenaires conventionnels en les engageant dans une programmation multi-annuelle en exploitant davantage les mécanismes traditionnels de financement ; (v) puiser dans les sources non-conventionnelles de financement innovants, y compris les pays émergents, les Fondations, les Institutions régionales, les entreprises privées, les ONG, les fonds verticaux, verts et bleus (vi) impliquer les partenaires dans le processus de définition et de mise en œuvre des actions communes de la Coalition.

Les ressources financières nécessaires à l'atteinte de ce résultat escompté s'élèvent à 60 421 350 USD.

**Résultat escompté 3 : D'ici à 2025, les enfants, les adolescents, les jeunes (filles et garçons) et les adultes, en particulier ceux des ménages vulnérables accèdent à de meilleures opportunités d'éducation, d'alphabétisation fonctionnelle, et de formation inclusive de qualité**

## **Théorie du changement**

Ce résultat escompté contribuera à l'atteinte des cibles de l'ODD 2,3, 4, 6 et 8. Il vise à promouvoir l'Éducation Pour Tous (EPT), sans exclusion ni considération de statut socio-économique. Sont particulièrement visés les enfants en dehors du système éducatif, les jeunes et les adultes. Le résultat escompté 3 du CCDD 2021-2025 contribuera à promouvoir une éducation de qualité pour tous dans les conditions suivantes :

- ❑ **Si** les institutions éducatives nationales plus résilientes disposent des capacités renforcées pour assurer une offre d'éducation, de formation et d'alphabétisation fonctionnelle inclusive de qualité ;
- ❑ **Si** les ménages particulièrement ceux les plus vulnérables et défavorisés, disposent de capacités renforcées pour accroître la demande de services d'éducation, de formation et d'alphabétisation fonctionnelle ;
- ❑ **Si** les structures publiques et privées ont des capacités renforcées pour développer une offre d'alphabétisation fonctionnelle, d'éducation alternative, d'enseignement technique et de formation professionnelle.

**Alors**, les enfants, les adolescents, les jeunes (filles et garçons) et les adultes, en particulier ceux des ménages vulnérables accèdent à de meilleures opportunités d'éducation, d'alphabétisation fonctionnelle, et de formation inclusive de qualité.

**Parce que :** i) la stratégie nationale d'éducation inclusive existe ; ii) la mobilisation des ressources attendues par les différentes agences du SNU et le gouvernement est effective ; iii) des infrastructures, des établissements d'enseignement formels et non formels existent ; iv) la vision de la nécessité d'adresser la crise d'apprentissage est partagée par l'ensemble des parties prenantes ; v) les communautés adhèrent à la politique de scolarisation obligatoire et la stratégie de mise en place et de fonctionnement des centres préscolaire ; vi) la stratégie nationale d'alphabétisation et d'éducation non formelle est disponible.

**Que** des dispositions sont prises pour atténuer les effets : i) des grèves des enseignants/élèves et étudiants ; ii) des épidémies, inondations et autres catastrophes naturelles ; iii) des conflits pré/postélectorales, tensions intercommunautaires, attaques terroristes transfrontalières avec des déplacements de populations localisés (Ouest, Nord) ; iv) de la réduction de l'aide internationale publique au développement.

### **Partenariats**

En vue d'atteindre le résultat escompté 3, le SNUD renforcera les partenariats avec le Gouvernement ivoirien pour promouvoir l'éducation pour tous et favoriser ainsi la formation du capital humain indispensable aux autres défis du processus de développement durable. Des partenariats seront également établis avec les institutions nationales en ce qui concerne la formulation des politiques relatives à l'éducation, ainsi que le renforcement des capacités du personnel pour adresser les défis y afférant. Ceci permettra une plus large dissémination des activités visant à réduire les gaps en matière d'éducation. Les PTF seront aussi mobilisés pour des appuis à divers niveaux et pour la promotion de l'éducation. Les questions d'égalités de genre bénéficieront d'une plus grande attention, l'éducation étant l'un des points de départ des inégalités de genre, et les interventions viseront, de ce fait, à contribuer à maintenir les filles à l'école plus longtemps et à favoriser leur autonomisation. Le secteur privé sera impliqué dans les partenariats pour accompagner les pouvoirs publics afin de rendre plus accessibles les structures de formation et d'éducation. La société civile sera également mobilisée pour la mise en œuvre des interventions auprès de cibles identifiées, plus particulièrement dans les zones les plus reculées.

Les ressources financières nécessaires à l'atteinte de ce résultat escompté s'élèvent à 53 079 679 USD.

**Résultat escompté 4 : D'ici à 2025, les populations en particulier les plus vulnérables accèdent de façon équitable à un socle minimum de protection sociale et utilisent des services de santé (maternelle, néo-natale et infantile, santé de la reproduction, VIH/sida, de lutte contre les maladies non transmissibles), de nutrition, de protection (travail des enfants, violences), d'eau, d'hygiène et d'assainissement, de qualité y compris dans les situations d'urgence**

### **Théorie de changement**

Ce résultat escompté contribuera à l'atteinte des cibles des ODD 2, 3, 4, 6 et 8. Il vise à promouvoir l'un des principes fondamentaux des Nations Unies « Ne laisser personne de côté ». Ainsi, ces catégories de populations recevront une attention particulière à travers un socle minimum de protection sociale et une offre de services sociaux de base de qualité. Cela se traduira entre autres par le renforcement des capacités

d'un système de santé résilient capable de fournir des services de qualité. Le résultat escompté 4 du CCDD 2021-2025 contribuera à l'atteinte des objectifs fixés dans les conditions suivantes :

- ❑ **Si** les parties prenantes dans la santé disposent de capacités renforcées pour la demande et l'offre de services curatifs, préventifs, de soutien psychosocial et promotionnels de qualité, accessibles et adaptés aux besoins des populations, notamment les plus vulnérables et celles dans les situations d'urgence ;
- ❑ **Si** les institutions nationales, la société civile et les communautés (notamment les enfants adolescentes, mères, personnes âgées, et autres personnes en situation de vulnérabilité) disposent de capacités renforcées pour la fourniture de services et l'adoption de comportements adéquats en matière de nutrition et de développement de la petite enfance y compris dans les situations d'urgence ;
- ❑ **Si** les institutions techniques et les acteurs clés ont des capacités renforcées pour la fourniture des services d'EHA de qualité et innovants, y compris dans les situations d'urgence, et les communautés disposent de capacités renforcées pour l'adoption de comportements adéquats ;
- ❑ **Si** les communautés ont des compétences renforcées en matière de pratiques familiales et communautaires favorables à la protection des enfants contre la migration irrégulière, les violences, l'abus, l'exploitation ainsi que le travail des enfants, et les structures de première ligne disposent de capacités accrues pour fournir des services de qualité, y compris dans les situations humanitaires ;
- ❑ **Si** les personnes vulnérables ou à risque de l'être disposent d'instruments et de mécanismes de protection sociale renforcés.

**Alors**, les populations en particulier les plus vulnérables accèdent de façon équitable à un socle minimum de protection sociale et utilisent des services de santé, de nutrition, de protection, d'eau, d'hygiène et d'assainissement de qualité.

**Parce que** des dispositions sont prises pour juguler les effets **(i)** des crises/épidémies/pandémie sur le pouvoir économique des ménages **(ii)** des catastrophes naturelles ou liées au changement climatique ou d'origine humaine pouvant affecter la disponibilité des services de base et impacter les priorités **(iii)** des perturbations socio-politiques et sécuritaires pouvant affecter la disponibilité des services et impacter les priorités, **(iv)** des conflits communautaires, attaques terroristes pouvant affecter les capacités des détenteurs de droit **(v)** de la persistance des normes sociales défavorables à l'utilisation des services de santé surtout pour les populations clés et les PVVIH,

**Que** des dispositions sont prises pour assurer et tirer parti **(i)** de la volonté politique affichée de construire un système de santé résilient capable de mettre fin aux principales épidémies (VIH, paludisme, tuberculose) **(ii)** de la disponibilité d'un plateau technique renforcé au niveau des structures publiques, privées et communautaires de santé ;

**Que** **(i)** le financement équitable et adéquat des programmes de protection sociale par le budget de l'Etat, tenant compte de la distribution des privations dans les régions est effectif et prédictible ; **(ii)** la bonne coordination entre tous les acteurs de protection sociale à tous les niveaux est assurée **(iii)** la décentralisation y compris celle budgétaire est effective **(iv)** les Ministères techniques WASH sont renforcés en ressources humaines, en quantité et en qualité en fonction de leurs prérogatives, **(v)** les collectivités territoriales assurent pleinement leurs responsabilités en matière de WASH y compris dans les lieux publics à travers une décentralisation effective, **(vi)** les zones cibles sont accessibles, sécurisées et favorables au développement du partenariat avec le secteur privé.

## Partenariats

Pour atteindre le résultat escompté 4, le SNUD renforcera les partenariats avec le Gouvernement ivoirien pour respecter ses engagements nationaux et internationaux en matière de droits humains en donnant à

tous, mais particulièrement aux personnes laissées de côté ou à risque de l'être, l'accès aux services sociaux de base. A ce titre, il renforcera ses partenariats avec les ministères en charge de la santé, de l'éducation, de la famille, de l'emploi et surtout de la protection sociale et leurs structures spécialisées pour rendre davantage accessibles les services sociaux de base. Les partenariats seront renforcés avec les PTF pour appuyer la partie nationale à travers diverses stratégies en vue d'accroître l'offre de service de base, ainsi que dans le cadre de l'Alliance 8.7<sup>6</sup>. Le SNUD étendra les partenariats au secteur privé en ce qui concerne l'offre de services par la mise à disposition de structures sanitaires, éducatives, etc. La société civile<sup>7</sup> pourrait aussi jouer un rôle déterminant dans le plaidoyer pour une meilleure prise en compte des personnes laissées de côté ou à risque de l'être.

Les ressources financières nécessaires à l'atteinte de ce résultat escompté s'élèvent à 194 978 697 USD.

### **Résultat escompté 5 : D'ici à 2025, les jeunes, filles et garçons, particulièrement ceux en situation de vulnérabilité accèdent davantage aux opportunités socio-économiques et développent leur plein potentiel**

#### **Théorie du changement**

Ce résultat escompté 5 contribuera à l'atteinte des cibles de l'ODD 5, 6 et 8 en renforçant l'inclusivité du processus de développement et en améliorant le capital humain. Il s'agit entre autres de maintenir la forte croissance économique du pays au cours des prochaines années tout en s'attaquant à la dimension humaine du développement, notamment par un accroissement des revenus des populations, l'accès des jeunes à un emploi décent et la transformation de la structure de l'emploi à travers la transition vers l'économie formelle. Le résultat escompté 5 du CCDD 2021-2025 contribuera au changement attendu dans les conditions suivantes :

- ❑ **Si** les institutions nationales disposent de capacités renforcées pour accompagner la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et promouvoir la participation et l'insertion socio-économique des jeunes, y compris des jeunes migrants ;
- ❑ **Si** les jeunes notamment ceux des milieux ruraux et péri-urbains disposent de capacités professionnelles et entrepreneuriales renforcées pour bénéficier des opportunités d'emploi dans les secteurs porteurs adaptées aux besoins du marché ;
- ❑ **Si** les jeunes, filles et garçons disposent des compétences de vie courante et de leadership pour participer à la prise de décision et au contrôle de l'action publique ;

**Alors**, les jeunes, filles et garçons, particulièrement ceux en situation de vulnérabilité accèdent davantage aux opportunités socio-économiques et développent leur plein potentiel.

**Parce que**, ces changements sont possibles moyennant des conditions telles que la stabilité économique et la poursuite de l'amélioration du climat des affaires, le développement des secteurs porteurs et des chaînes de valeur créateurs d'emploi (tourisme, agriculture, emplois verts, numérique, ...), le renforcement du système de formation professionnelle, et la promotion des valeurs culturelles positives chez les jeunes.

#### **Partenariats**

L'atteinte de ce changement sera portée par un partenariat actif avec le Gouvernement, à travers le Ministère de la Jeunesse et de la promotion de l'emploi des jeunes, des Ministères sectoriels (en charge de l'emploi, de la cohésion sociale, de l'entrepreneuriat et des PME, de la formation professionnelle, ...), des agences

---

<sup>6</sup> L'Alliance 8.7 est un partenariat mondial engagé à atteindre la cible 8.7 des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

<sup>7</sup> Leaders religieux, coutumiers, association de jeunes, de femmes, de personnes âgées, ONG nationales, organisations professionnelles, etc.

gouvernementales tels que l'Agence Emploi Jeune, l'ANADER, l'Agence Côte d'Ivoire PME, le Conseil national de la jeunesse et les autres organisations de jeunesse au niveau national et local, le secteur privé, et les syndicats. Le SNU va renforcer les mécanismes de coordination des partenaires techniques et financiers des secteurs formation professionnelle et emploi des jeunes, ainsi que le partenariat public-privé impliquant le renforcement du rôle des entreprises dans la promotion de l'emploi des jeunes. Le SNU collaborera avec les partenaires telles que la Banque Mondiale, l'Union Européenne et la Banque Africaine de Développement, ainsi que les partenaires bilatéraux pour impulser des projets d'envergure pour les jeunes et l'emploi. Le SNU fera la promotion des initiatives sous régionales, africaines et globales pour les jeunes, telles que la Stratégie des Nations Unies pour la Jeunesse lancée en septembre 2018, Generation Unlimited, Youth for Peace and Security, et l'Initiative mondiale pour l'Emploi décent des jeunes.

Les ressources financières nécessaires à l'atteinte de ce résultat escompté s'élèvent à 43 973 872 USD.

### **Résultat escompté 6 : D'ici à 2025, les femmes, les filles accèdent davantage aux opportunités socio-économiques et technologiques pour leur autonomisation, et aux services de prévention et de prise en charge de toutes les formes de violences notamment les pratiques néfastes**

#### **Théorie du changement**

Ce résultat escompté contribuera à l'atteinte des cibles des ODD 1, 4, 5, 6 et 8 et permettra d'offrir aux femmes et aux filles la possibilité d'accéder à toutes les opportunités disponibles dans le pays, notamment économiques, politiques et sociales ; mais aussi de favoriser leur autonomisation, les protéger contre toute forme de violence et parvenir ainsi à l'égalité des genres. Le résultat escompté 6 du CCDD 2021-2025 contribuera à l'atteinte des objectifs fixés dans les conditions suivantes :

- ❑ **Si** les femmes et les filles notamment celles en milieu rural et péri-urbain disposent de capacités renforcées sur les plans social, économique et technologique pour développer leur plein potentiel et faciliter leur autonomisation.
- ❑ **Si** les femmes, les filles y compris celles porteuses d'un handicap, les acteurs et institutions communautaires, disposent de capacités renforcées pour lutter contre les inégalités de genre, le VIH/sida, les Violences Basées sur le Genre (VBG) y compris les mutilations génitales féminines, les mariages d'enfants.
- ❑ **Si** les institutions nationales au niveaux central et local disposent de capacités renforcées pour améliorer l'accès des femmes et des filles aux opportunités socio-économiques et technologiques, et aux services de prévention et de prise en charge des violences basées sur le genre y compris les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants.

**Alors** les femmes, les filles accèdent davantage aux opportunités socio-économiques et technologiques pour leur autonomisation, et aux services de prévention et de prise en charge de toutes les formes de violences notamment les pratiques néfastes.

**Parce que** des dispositions sont prises pour juguler les effets des risques suivants : (i) La persistance et la récurrence de l'insécurité, des conflits intra et inter communautaires résultant ou non des crises socio-politiques qui empêchent les femmes de mener leurs activités socioéconomiques et entraînent un climat de psychose et de violence ; (ii) Les catastrophes naturelles liées ou non au changement climatique qui vont affecter la disponibilité des services et occasionner des déplacements de population souvent propices aux VBG ; (iii) Les crises sanitaires et économiques affectant la santé des femmes et des filles et limitant les opportunités économiques ; (iv) La persistance des normes socio-culturelles discriminatoires, par les femmes ou les filles et les maintenant dans un rôle de reproduction, aggravant leur exposition à certaines infections comme le VIH et défavorables à leur utilisation des services ; (v) L'instabilité institutionnelle qui affecte l'efficacité des structures gouvernementales.

**Parce que** des dispositions sont prises pour assurer et tirer parti des hypothèses suivantes : (i) La volonté politique renforcée en faveur de l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres ; (ii) La disponibilité des ressources financières, matérielles et humaines au sein des institutions au niveaux central et local ; (iii) La coordination et synergie d'actions renforcées entre acteurs qui travaillent dans l'autonomisation et la lutte contre les violences ; (iv) Les partenariats stratégiques renforcés entre les parties prenantes du gouvernement, des PTF, de la société civile, des collectivités et du secteur privé ; (v) La flexibilité dans la planification des interventions pour s'adapter aux situations humanitaires ; (vi) L'adhésion des femmes, des hommes et des acteurs communautaires aux changements de normes socio-culturelles.

## **Partenariats**

En vue d'atteindre le résultat escompté 6, le SNUD renforcera les partenariats avec le Gouvernement ivoirien pour poursuivre ses engagements en matière d'égalité des genres, notamment au niveau de la législation à mettre en conformité avec les standards internationaux, au niveau institutionnel par la création d'organes dédiés, au niveau politique par l'implication des femmes et des filles dans le processus décisionnel. Les partenariats seront élargis aux institutions nationales chargées de formuler les politiques, renforcer les capacités de son personnel et définir les orientations en matière de lutte contre les VBG ainsi que les pratiques néfastes et discriminatoires en l'endroit des femmes. Les Partenaires Techniques et Financiers seront mobilisés dans le cadre des partenariats pour appuyer techniquement le pays en matière d'appui-conseil, de développement d'outils et d'appui normatif. De même, ils soutiendront financièrement les initiatives conjointes du pays et du SNUD en ce qui concerne la mise en œuvre du CCDD 2021-2025. Le SNUD étendra les partenariats au secteur privé qui créera les conditions favorables à l'égalité des sexes dans les entreprises, notamment au niveau de l'embauche, de la pratique de salaires et du traitement équitables. La société civile sera mobilisée pour la mise en œuvre des interventions auprès des cibles. Les universités seront sollicitées dans le cadre des partenariats pour la recherche fondamentale et aussi de la recherche orientée ou appliquée afin de comprendre réellement les déterminants et les facteurs à l'origine des rapports sociaux inégalitaires entre hommes et femmes de sorte à adresser ces problématiques de façon appropriée.

Les ressources financières nécessaires à l'atteinte de ce résultat escompté s'élèvent à 73 815 282 USD.

**Résultat escompté 7 : D'ici à 2025 les communautés accèdent davantage aux écosystèmes terrestres, marins, ainsi qu'à un cadre de vie, gérés de façon plus durable, intégrée, inclusive et améliorent leur résilience**

## **Théorie du changement**

Ce résultat escompté contribuera à l'atteinte des cibles des ODD 9, 11, 12, 13, 14 et 15. Il vise à promouvoir le développement durable et plus particulièrement la gestion adéquate des ressources naturelles et la préservation de l'environnement pour les générations actuelles et futures. Le résultat escompté 7 du CCDD 2021-2025 contribuera à l'atteinte des objectifs fixés dans les conditions suivantes :

- ❑ **Si** les institutions publiques, les organisations du secteur privé et de la société civile et les communautés disposent de capacités techniques et opérationnelles renforcées pour une gouvernance innovante, durable, intégrée et inclusive des écosystèmes terrestres et marins et du cadre de vie ;
- ❑ **Si** les institutions publiques, les organisations du secteur privé, les collectivités territoriales et les communautés vulnérables disposent d'infrastructures nécessaires, de capacités techniques et technologique adaptées pour la gestion des risques de catastrophes naturelles et pour leur résilience au changement climatique.

**Alors** les communautés accèdent davantage aux écosystèmes terrestres, marins, ainsi qu'à un cadre de vie, gérés de façon plus durable, intégrée, inclusive et améliorent leur résilience.

**Parce que**, des politiques/stratégies et réglementations seront mises en œuvre ; des cadres multi partenariats de dialogue seront fonctionnels ; les opportunités de développement des capacités technologiques et des chaînes de valeur seront créées ; le système de transparence de l'action climatique en construction sera en place ; des dispositions seront prises pour assurer le renforcement des capacités de réduction et de gestion des risques de catastrophes dans le contexte du redressement post-COVID-19, et l'amélioration de la résilience socioéconomique des communautés les plus vulnérables face aux chocs.

## **Partenariats**

Les partenariats, établis en lien avec les engagements internationaux en matière de développement durable, de conservation de la biodiversité, de lutte contre la dégradation des terres et la sécheresse et de lutte contre le changement climatique, seront renforcés afin de permettre au pays de continuer de tirer parti des financements verts (Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat, Fonds pour l'adaptation au changement climatique, le Fonds de la neutralité de dégradation des Terres, fonds bilatéraux, etc.). Le système des Nations Unies consolidera des partenariats solides avec les institutions des ministères clés, notamment ceux en charge de l'environnement et du développement durable, de l'urbanisme, de la forêt, de l'agriculture, des énergies renouvelables, pour une mise en œuvre réussie des Contributions déterminées - CDN (ou stratégie de développement bas carbone) et des stratégies sectorielles. Le partenariat avec le Parlement, les collectivités décentralisées et les organisations de la société civile sera aussi renforcé. Il en est de même du renforcement de la collaboration avec les autres partenaires techniques et financiers impliqués, dans une dynamique de complémentarité et de synergie d'action. Le secteur privé (les multinationales, les entreprises nationales, les PME/PMI, représentés notamment par la Confédération des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) et la Fédération des petites et moyennes entreprises (FIPME)) sera aussi mobilisé pour tirer profit des opportunités de partenariats innovants et des investissements verts et pour qu'il exerce mieux sa responsabilité sociale en matière de développement durable. Le Système des Nations unies accompagnera enfin des initiatives de coopération Sud-Sud pour favoriser le partage des connaissances et le développement des technologies innovantes. A ce niveau, la collaboration avec des instituts de recherche, les centres d'excellence et des programmes régionaux sera promue.

Les ressources financières nécessaires à l'atteinte de ce résultat escompté s'élèvent à 60 713 712 USD.

**Résultat escompté 8 : D'ici 2025, les systèmes de gouvernance sont plus inclusifs, redevables, efficaces et disposent de données de qualité et les populations vivent dans un environnement où l'Etat de droit, les droits du travail, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité sont respectés et effectifs.**

## **Théorie du changement**

Ce résultat escompté contribuera à l'atteinte des cibles des ODD 5, 16 et 17 et entend favoriser l'émergence d'une société fondée sur l'Etat de droit dans lequel les droits de populations, notamment le droit à la santé, le droit à l'alimentation, le droit à l'éducation, le droit à l'accès à l'information, etc. seront respectés et promus. De façon spécifique, les droits des personnes les plus vulnérables et celles laissées de côté ou à risque de l'être recevront une attention particulière. En outre, les conditions seront créées pour que les

populations vivent en parfaite harmonie et que la cohésion sociale soit une réalité. Le résultat escompté 8 du CCDD 2021-2025 contribuera à l'atteinte des objectifs fixés dans les conditions suivantes :

- ❑ Si les institutions nationales, les acteurs de la société civile, et les partenaires sociaux, disposent des capacités renforcées dans les domaines de la promotion et du respect des Droits (travail, sécurité, justice, droit civique), de l'égalité de Genre, de la participation citoyenne et du dialogue social ;
- ❑ Si les acteurs nationaux sont outillés en matière de planification, de budgétisation, de suivi et d'évaluation de politiques et de programmes basés sur l'équité, sensibles au Genre et axés sur les résultats pour l'atteinte des ODD ;
- ❑ Si les institutions nationales disposent de capacités renforcées pour collecter, analyser, diffuser et utiliser des données désagrégées de qualité en soutien à la prise de décision et à la redevabilité ;
- ❑ Si les institutions nationales et communautaires disposent des capacités pour renforcer la sécurité et la cohésion sociale aux niveaux local, régional et national ;
- ❑ Si les Institutions et systèmes nationaux et décentralisés sont renforcés pour être davantage redevables et pour délivrer des services modernes, efficaces conformément aux obligations et engagements nationaux, régionaux et internationaux.

**Alors** les systèmes de gouvernance sont plus inclusifs, redevables, efficaces et disposent de données de qualité et les populations vivent dans un environnement où l'Etat de droit, les droits du travail, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité sont respectés et effectifs.

**Parce que** des dispositions sont prises pour réduire l'impact (i) du non-respect des textes qui est une source majeure d'instabilité, de violation des droits et libertés fondamentales, du manque de confiance dans les institutions et d'insécurité, (ii) de l'absence de participation notamment des jeunes et des femmes au processus décisionnel qui fragilise la mise en œuvre des politiques publiques et entraîne la non adhésion des acteurs, (iii) des conflits notamment communautaires et sociaux qui fragilisent les efforts de cohésion sociale et la mise en œuvre cohérente des politiques de développement.

**Parce que** des dispositions sont prises pour assurer (i) la disponibilité de données statistiques fiables qui permettent d'apprécier objectivement les tendances dans la mise en œuvre des politiques, programmes et projets de développement, (ii) une planification plus cohérente et inclusive des politiques publiques et programmes de développement basées sur des données probantes qui facilitent l'identification des priorités de développement inclusif au niveau central et local, (iii) un suivi et une évaluation systématiques desdits politiques et programmes qui permettent d'apprécier plus objectivement les progrès vers l'atteinte des résultats et de renforcer la redevabilité et l'ajustement des politiques et programmes lorsque cela est nécessaire.

**Parce que** des dispositions sont prises pour assurer (i) une coordination intra et intersectoriel plus efficace qui empêche les duplications de compétence et le manque de cohérence dans la mise en œuvre des initiatives de modernisation de l'Etat, (ii) le renforcement de la chaîne de contrôle de l'action publique pour accroître la transparence et la redevabilité des acteurs afin de garantir des services de qualité aux populations.

## **Partenariats**

Des partenariats seront établis entre le SNUD et le Gouvernement ivoirien conformément à ses engagements en matière de protection et de promotion des droits humains, de la construction d'un État de droit, etc. En ce qui concerne la promotion de l'égalité des sexes, les efforts seront poursuivis pour favoriser l'autonomisation des femmes et des filles et les protéger contre les VBG. Le travail décent sera également au centre des partenariats à travers la promotion du droit du travail et favoriser ainsi une plus grande justice

sociale au niveau de la production. Le système des Nations Unies renforcera ses partenariats solides avec les institutions des ministères clés, notamment ceux en charge de la justice, de la promotion de l'égalité des sexes, de la cohésion sociale et du travail pour contribuer à l'atteinte du résultat escompté. Le partenariat avec le Parlement, les collectivités décentralisées et les organisations de la société civile sera aussi renforcé. Les partenariats avec les autres PTF impliqués dans les thématiques abordées par le Résultat escompté seront renforcés dans une dynamique de complémentarité et de synergie d'action. Les organisations du secteur privé et de la société civile, en l'occurrence la Plateforme Panafricaine des Femmes et des Jeunes pour la démocratie et la paix, PAOJ, l'Ordre des Avocats, l'Ordre des Commissaires de Justice, les organisations des travailleurs et d'employeurs, le Conseil National du Dialogue Sociale (CNDS), seront impliqués en tant que partenaires de mise en œuvre en vue de garantir la promotion des droits humains et plus particulièrement de droit au travail. Enfin, le SNUD accompagnera des initiatives en matière de coopération Sud-Sud pour favoriser le partage des connaissances et le développement des technologies innovantes.

Les ressources financières nécessaires à l'atteinte de ce résultat escompté s'élèvent à 58 672 000 USD.

## **2.5. Synergies entre les Résultats Escomptés du Cadre de Coopération**

Les priorités stratégiques retenues dans le cadre du CCDD 2012-2025 sont interdépendantes et parfaitement intégrées, de sorte que chacune nécessite et contribue à la fois à la réalisation des autres. À titre d'exemple, le renforcement de l'inclusivité du processus de développement crée un environnement propice pour libérer et accélérer le potentiel de capital humain ; ce qui aura pour effet d'entraîner la transformation structurelle de l'économie de la Côte d'Ivoire. Les avantages résultant d'un développement économique continu, durable et inclusif renforcent à leur tour la gouvernance, favorise la paix et augmentent les investissements dans le capital humain. Dans le même temps, la bonne gouvernance et la paix créent des conditions favorables en vue de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques, aux problèmes environnementaux et mettre en œuvre une réponse humanitaire efficace en faveur des populations affectées par les crises sanitaires ou climatiques ; toute chose qui crée les conditions suffisantes et nécessaires pour la réalisation des autres priorités stratégiques. Bien que les cinq priorités stratégiques soient toutes aussi importantes et doivent être réalisées concomitamment, des initiatives préalables dans la promotion de la gouvernance efficace, transparente et participative et centrée sur les personnes constitueront un puissant levier pour tirer les autres. En effet, cela contribuera à mettre en place les conditions d'un cadre légal et institutionnel (institutions fondées sur des lois justes) propice au développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale. Dans cette veine, des institutions solides garantiront les droits fondamentaux à tous (éducatifs, santé, eau, etc.) tout en favorisant une exploitation des ressources naturelles de façon responsable ; en améliorant le potentiel de la croissance économique et en partageant équitablement les fruits de la production.

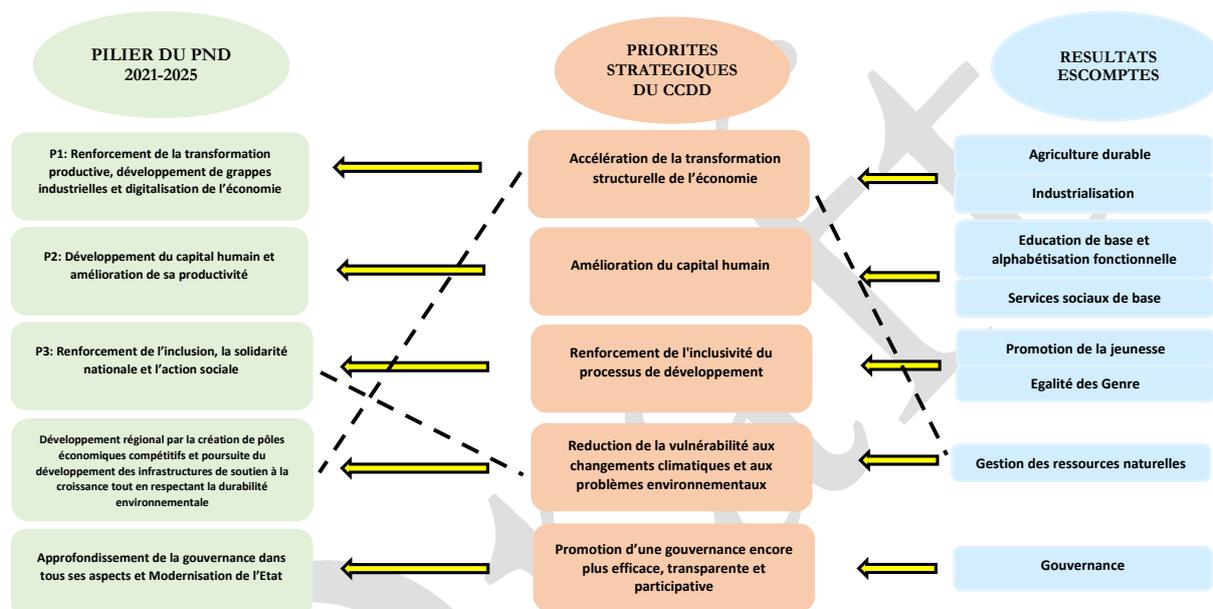
## **2.6. Durabilité**

La durabilité des résultats du CCDD 2021-2025 repose sur son ancrage aux priorités nationales et aux cibles des ODD suivant une approche intégrée et participative impliquant toutes les parties prenantes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes et projets. De même, elle est bâtie sur l'appropriation effective de la partie nationale à travers le renforcement des capacités à divers niveaux, notamment individuel, institutionnel et de veille et de protection en matière de droits humains, de culture de la paix, de redevabilité et de préservation des ressources naturelles dans le pays. Elle repose aussi sur une collaboration intersectorielle renforcée, qui, au-delà de la formation et du développement des compétences, vise à soutenir la mise à l'échelle des bonnes pratiques et à lutter contre toute attitude et pratique discriminatoires. L'Équipe de pays et le Gouvernement ivoirien et les autres parties prenantes bâtiront les

initiatives de renforcement des capacités basées sur des évaluations solides et des mesures innovantes pour éliminer les goulots d'étranglement institutionnels et produire des résultats exploitables à court, moyen et long terme. Au niveau local, l'engagement du SNUD contribuera à renforcer les capacités des acteurs en matière de planification et de mise en œuvre, conformément aux objectifs du PND 2012-2025 et des cibles nationales des ODD.

La concordance des 5 Priorités stratégiques et des 8 Résultats escomptés avec les piliers proposés dans le PND 2021-2025 sont présentées dans le schéma 2.

**Schéma 2 : Alignement CCDD 2021-2025 sur les Piliers proposés dans le PND 2021-2025**



## 2.7. Avantages comparatifs des Nations unies et configuration de l'Equipe de Pays

Le SNUD en Côte d'Ivoire est déterminé à tirer parti de ses avantages comparatifs en travaillant conjointement avec ses partenaires pour la réalisation des priorités nationales et l'atteinte des ODD. En juillet 2020, une enquête sur les avantages comparatifs du Système des Nations unies pour le Développement en Côte d'Ivoire auprès de 500 partenaires (Gouvernement, PTF, Société civile, ONGs, centrales syndicales, secteur privé...) a fait ressortir quatre avantages comparatifs du SNUD : (i) l'expertise (appui conseil, formulation de politiques, etc.), (ii) le plaidoyer, (iii) la mobilisation de ressources et, (iv) le renforcement de capacités. Cette enquête a également fait ressortir plusieurs domaines pour lesquels un rôle catalytique du SNUD est principalement attendu : la lutte contre la pauvreté, l'accès à l'eau potable, l'égalité des genres, la promotion de la jeunesse et la protection sociale.

Les résultats de cette enquête ont été présentés, discutés, et affinés lors des consultations et ateliers de priorisation stratégique tenus dans le cadre de la formulation du CCDD et qui ont abouti au cadre de résultats présenté dans ce document.

Pour mettre en œuvre le CCDD, la Côte d'Ivoire pourra compter sur l'expertise, les capacités et les ressources de 20 Agences, Fonds, Programmes et Entités du SNUD : le BIT, la CNUCED, la FAO, le

FIDA, l'ITU, l'OHCHR, l'OIM, l'OMS, l'ONUDI, l'ONUFEMMES, l'ONUSIDA, le PAM, le PNUD, le PNUE, l'UNECA, l'UNESCO, l'UNFPA, l'UNHCR, l'UNICEF et l'UNODC.

L'Équipe Pays des Nations unies est composée des Représentants des Fonds, Agences, Programmes et Entités opérant en Côte d'Ivoire, y compris les représentants des organismes non-résidents et des institutions de Bretton Woods. Des mécanismes sont mis en place pour permettre aux agences non-résidentes de participer aux consultations et aux processus décisionnels de l'Équipe Pays, et de recevoir toutes les informations en rapport avec le travail de l'Équipe Pays ; leurs représentants doivent être nommés par l'organisme qu'ils représentent, et disposer d'un pouvoir décisionnel sur les questions programmatiques et financières relevant des activités de leur organisation dans le pays.

L'Équipe pays garantira la complémentarité des initiatives entreprises dans le cadre du CCDD, identifiera les synergies et mobilisera les ressources nécessaires afin de maximiser les résultats. Aussi, un **Groupe de Conseil en Politique de Développement (GCPD)**, regroupant l'expertise disponible localement au sein de chaque Fonds, Agence, Programme et Entité du SNUD, présidé par l'Économiste du Bureau du Coordonnateur Résident, conseillera l'Équipe Pays et le Gouvernement sur la mise en œuvre des ODD et l'accompagnement du SNUD.

## CHAPITRE 3 : PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE COOPÉRATION

### 3.1. Stratégie de mise en œuvre et partenariats stratégiques

Tout au long de la période du CCDD, les services d'appui-conseil du SNUD seront renforcés, à travers l'élaboration de notes de conseil sur les politiques de développement impactant la réalisation des résultats escomptés et les ODD en Côte d'Ivoire. Ces notes puiseront dans la richesse d'expertise du SNUD et permettront à la Côte d'Ivoire de bénéficier des meilleures pratiques dans ces domaines.

Afin de maximiser l'efficacité et l'impact du CCDD, le SNUD en Côte d'Ivoire mobilisera pour chaque Résultat escompté, une coalition restreinte de Fonds, Agences, Programmes et Entités, placée sous le leadership du département sectoriel chargé au niveau national de la mise en œuvre du PND dans ce domaine. Chacune des 8 coalitions aura en charge de formuler des interventions, mobiliser les ressources nécessaires et faire le suivi des initiatives individuelles ou conjointes, qui contribueront à la réalisation des produits recherchés pour chaque Résultat escompté.

En plus des coalitions autour des 8 Résultats escomptés, les questions transversales stratégiques recoupant plusieurs résultats escomptés, telles que l'égalité de genre, les droits humains, la migration, la cohésion sociale et la question des données statistiques, verront la mise en place de cadres de programmations conjoints placés sous le leadership du Coordonnateur Résident avec une Agence cheffe de file, en concertation avec une autorité nationale, comme, par exemple, le réseau des Nations unies pour les migrations.

Pour répondre à l'impact socio-économique de la COVID-19, une vision de relèvement résilient sera appliquée de manière transversale au niveau de chaque effet, afin de renforcer les capacités des acteurs nationaux et locaux à prévenir et répondre aux risques et aux vulnérabilités sous-jacents, afin d'accroître la résilience du pays aux chocs futurs. Cette vision devra être cohérente et alignée sur les sept étapes charnières annoncées dans la Riposte globale du Système des Nations Unies face à la COVID-19, sauver des vies, protéger les sociétés, reconstruire en mieux, lancée par le Secrétaire Général en Juin 2020. Il s'agira de capitaliser sur les leçons apprises depuis l'initiation de la stratégie de réponse en mars 2020 dans les quatre domaines prioritaires que sont : la gouvernance, en vue de forger un nouveau contrat social ; la protection sociale, pour réduire les inégalités ; l'économie verte, pour rétablir l'équilibre entre la nature, le climat et l'économie ; ainsi que la disruption numérique et l'innovation, pour une évolution rapide à grande échelle.

La mise en œuvre du CCDD ciblera en particulier les groupes de personnes laissées pour compte ou susceptibles de l'être tels que décrit dans le Bilan Commun de Pays: (i) les ménages pauvres en milieu rural, notamment des zones les plus pauvres ; (ii) les jeunes (hommes et femmes) vivant dans la précarité ; (iii) les femmes des zones urbaines et rurales vivant dans la précarité ; (iv) les populations vivant dans l'extrême pauvreté dans les zones urbaines ; (v) les enfants vivant dans l'extrême pauvreté multidimensionnelle ; (vi) les personnes vivant avec le VIH ; (vii) les personnes en situation de handicap et (iii) les migrants et populations à risque d'apatridie. Ce ciblage se traduira par la mise en place d'initiatives couvrant des zones géographiques particulières, à l'échelle d'une région ou d'un département, en renforçant la présence du SNUD sur le terrain à travers les sous-bureaux de Bouaké, Guiglo, Man, Korhogo, et bientôt Bondoukou.

Dans la même veine, des initiatives transfrontalières seront menées en collaboration avec les autorités des pays limitrophes de la Côte d'Ivoire et les Entités des Nations unies qui opèrent, pour adresser les questions relatives à la cohésion sociale, la prévention et la résolution des conflits qui touchent les communautés.

Afin d'améliorer l'efficacité et la qualité des services opérationnels du SNUD, la Stratégie relative aux activités opérationnelles (BOS) 2.0 sera mise en œuvre, y compris la mise à disposition de bureaux communs pour héberger les Fonds, Agences, Programmes et Entités du SNUD qui le souhaitent à l'horizon 2025.

La plateforme 'UN INFO' sera mise en place pour renforcer la cohérence et la transparence des initiatives du SNUD. A travers le site <https://cotedivoire.un.org/>, elle donnera un accès à tout public à l'ensemble des initiatives du SNUD en Côte d'Ivoire ainsi qu'aux informations sur les partenaires de mise en œuvre, les zones géographiques ciblées, les priorités nationales et les ODD appuyés, de même que les contributions financières reçues par le SNUD en Côte d'Ivoire.

Afin de mobiliser les ressources nécessaires au financement du CCDD, le SNUD explorera la mise en place d'un fonds fiduciaire multipartenaire CCDD et d'autres modes de financement, qui permettront au Gouvernement et aux Partenaires Techniques et Financiers qui le souhaitent de mettre à disposition du SNUD des fonds dédiés à chaque Résultat escompté. Le SNUD cherchera également à diversifier ses sources de financement en renforçant son partenariat avec les fonds verticaux et le secteur privé. Conscient que le secteur privé constitue un puissant acteur qui apportera des changements transformationnels dans la mise en œuvre de chacun des ODD en Côte d'Ivoire, notamment dans les domaines des innovations et de la transformation structurelle de l'économie ivoirienne, le SNUD collaborera activement avec les faitières du secteur privé (CGECI, FIPME, CCI-CI, APBEF-CI, etc.) et les entreprises pour leur implication dans la réalisation des ODD en général et des objectifs du CCDD en particulier.

L'émergence d'un réseau local du Pacte Mondial des Nations Unies sera accompagnée en vue d'accroître les engagements du secteur privé en faveur des ODD. Spécifiquement, cette stratégie permettra de (i) renforcer l'engagement et la participation du secteur privé en tant qu'acteur de développement et encourager le secteur privé à respecter les normes pour le développement durable ; (ii) favoriser des partenariats et des collaborations entre les entreprises et autres organisations pour leurs produits et projets tout en adressant les questions de développement durable ; en stimulant la production et l'innovation, la création d'emplois, de services et de biens ; (iii) engager la participation du secteur privé par des contributions financières et non financières aux actions de développement et en faveur des ODD.

La société civile, les ONGs, les fondations, les universités et les instituts de recherche, les organisations de travailleurs et les organisations philanthropiques seront des partenaires clés dans la mise œuvre du Cadre de Coopération. Pour une approche inclusive sur les ODD, le système des Nations unies apportera un appui au gouvernement en vue de mettre en place une Plateforme de Partenariat pour les ODD centrée sur les organisations philanthropiques. Ce cadre de partenariat sera une passerelle pour engager plus efficacement les Nations unies, le gouvernement et les organisations suscitées pour l'Agenda 2030. La plateforme se focalisera sur trois stratégies clés permettant de : (i) créer un environnement favorable à l'épanouissement des partenariats à travers un plaidoyer commun et dialogue stratégique ; (ii) aider à la mobilisation des investissements nécessaires pour des programmes spécifiques, en optimisant une diversité d'instruments de financement mixtes; et (iii) faciliter le suivi et l'évaluation, l'apprentissage et la recherche pour fournir de meilleures politiques/décisions pour les partenariats en faveur des ODD.

A travers le système du volontariat, le Système des Nations Unies pourra mobiliser le capital humain qualifié à tous les niveaux et dans tous les domaines dans le cadre des programmes, projets et initiatives relevant du CCDD, comme recommandé par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa Résolution 70/129 du 17 Décembre 2015 relative au « Plan d'action pour l'intégration du volontariat dans les actions de paix et de développement d'ici 2030 et au-delà ».

### **3.2. Plans de travail conjoints**

Le cadre de coopération sera mis en œuvre à travers l'adoption de plans de travail conjoints biannuels pour chacun des 8 résultats escomptés. Les plans de travail conjoints biannuels seront élaborés avant la fin de chaque année, pour les années n+1 et n+2, avec des cibles et des indicateurs de performance, des activités à mener et un cadre budgétaire par produit.

Les plans de travail conjoints des Agences du Système décrivant les résultats escomptés à atteindre seront élaborés et mis en œuvre en collaboration avec les Ministères sectoriels clés. Les autorités gouvernementales chargées de la coordination de programmes relevant d'organismes des Nations Unies sont indiquées à l'annexe 4. Les ministères, les organisations non gouvernementales nationales et internationales ainsi que les organismes des Nations Unies réaliseront les activités des programmes. Le Plan-cadre de coopération est mis en œuvre moyennant l'établissement d'un ou plusieurs plans de travail conjoints et/ou plans de travail propres à chaque organisme et descriptifs de projets dans lesquels sont décrits les résultats à atteindre et qui, au besoin, valent accord sur l'utilisation des ressources entre les organismes des Nations Unies et les partenaires de réalisation. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires s'en tiennent autant que possible aux documents strictement nécessaires à la réalisation des activités de programme, à savoir le Plan cadre de coopération signé et les plans de travail, conjoints ou non, et descriptifs de projet signés. Cependant, si cela se révèle nécessaire et opportun, il sera possible d'établir d'autres documents relatifs aux projets, en utilisant, entre autres, les passages pertinents du Plan-cadre de coopération et des plans de travail, conjoints ou non, et/ou des descriptifs de projets.

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans de travail conjoints, le montant des fonds versés au titre des frais de voyage, des soldes, des honoraires et des autres dépenses correspond à ce qui se pratique en la matière dans le pays, sans toutefois dépasser les montants applicables dans les organismes des Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la Commission de la fonction publique internationale).

### **3.3. Gouvernance**

Le programme est exécuté au niveau national sous la coordination générale du Ministère du Plan et du Développement (autorité gouvernementale chargée de la coordination). La coordination et la mise en œuvre se fera à trois niveaux :

#### **❖ Le Comité Directeur Conjoint (CDC)**

La supervision du CCDD relèvera du Comité Directeur Conjoint (CDC) Gouvernement/Nations Unies, avec la participation de toutes les parties prenantes. Ce Comité, co-présidé par le Ministre en charge du Plan et du Développement et le Coordonnateur Résident du SNUD, veillera à respecter l'alignement entre le PND et le CCDD, garantira la cohérence de l'action du SNUD en Côte d'Ivoire et appréciera les performances de mise en œuvre et sa contribution à l'atteinte des ODD. Ce comité se réunira au moins une fois par an. Le CDC verra la participation des membres de l'Equipe Pays et des représentants des Ministères sectoriels concernés. Les Partenaires Techniques et Financiers qui contribuent au CCDD seront également invités à participer au CDC.

#### **❖ Les Groupes de Résultats Escomptés du CCDD**

Huit (8) coalitions regroupant chacune un groupe restreint de Fonds, Agences, Programmes et Entités du

SNUD chargés de réaliser les produits recherchés dans chaque résultat escompté seront mis en place. Chaque groupe de résultats sera co-présidé par la partie nationale et le SNUD. Le Ministère du Plan et du Développement désignera les Départements ministériels chargés de conduire chaque coalition. Le SNUD désignera deux Agences (cheffe de file et co-cheffe de file) issues de la coalition des Fonds, Agences, Programmes et Entités pour ce Résultat escompté.

#### ❖ Le Groupe Technique Suivi-Evaluation

Un Groupe Technique Suivi-Evaluation sera mis en place pour coordonner le suivi et l'évaluation du CCDD, renseigner les indicateurs de suivi, orchestrer les évaluations et proposer les ajustements de la mise en œuvre du CCDD. Il sera co-présidé par le Ministère du Plan et de Développement et le Bureau du Coordonnateur Résident.

### 3.4. Autres dispositions

Un **Groupe de Communication**, animé par le Chargé de la communication au Bureau du Coordonnateur Résident aura à élaborer et mettre en œuvre la stratégie commune de communication et assurer la visibilité du SNUD, de ses interventions et de sa coopération avec le Gouvernement et les autres parties prenantes.

Des Groupes de Travail Thématiques (GTT) seront mis en place afin d'assurer la cohérence des actions des thèmes transversaux stratégiques rassemblant plusieurs groupes de résultats, comme le **Genre, la jeunesse, le VIH/sida, la cohésion sociale, la migration ou les données statistiques**. Ces groupes internes au SNUD auront la charge d'élaborer des cadres de Programmation Conjointe qui donneront de la cohérence à l'action du SNUD dans ces domaines transversaux.

Un **Comité des Opérations (COP)** coordonnera la mise en œuvre de la Stratégie relative aux activités opérationnelles (BOS), afin de promouvoir l'harmonisation et améliorer l'efficacité et la transparence des opérations du Système des Nations Unies pour le Développement en Côte d'Ivoire, promouvoir le développement d'économies d'échelles liées aux services communs et améliorer la qualité des services opérationnels.

Tous les transferts de fonds destinés à un partenaire de réalisation se feront conformément aux plans de travail<sup>8</sup> convenus entre le partenaire de réalisation et les organismes des Nations Unies.

Les transferts de fonds destinés au financement d'activités décrites dans les plans de travail peuvent être effectués par les organismes des Nations Unies selon les modalités suivantes :

1. Fonds transférés directement au partenaire de réalisation :
  - a. Avant le début des activités (transfert direct), ou
  - b. Une fois les activités terminées (remboursement) ;
2. Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de réalisation sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci ;
3. Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les partenaires de réalisation.

---

<sup>8</sup> Les plans de travail des groupes chargés du suivi des résultats ou les plans de travail annuels, semestriels ou pluriannuels propres aux organismes.

Les transferts directs visant à financer la réalisation d'activités de programme sont demandés et autorisés pour des périodes n'excédant pas trois mois. Le remboursement de dépenses préalablement autorisées est demandé et effectué trimestriellement ou une fois les activités terminées. Les organismes des Nations Unies ne sont pas tenus de rembourser les dépenses du partenaire de réalisation qui sont supérieures aux montants autorisés.

Lorsqu'une activité est terminée, tout solde est remboursé ou porté au crédit du programme d'un commun accord entre le partenaire de réalisation et les organismes des Nations Unies. Les modalités de transfert de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification pourront dépendre des résultats d'un examen de la capacité de gestion des finances publiques, lorsque le partenaire de réalisation est un Gouvernement, ou d'une évaluation de la capacité de gestion financière si le partenaire n'est pas un organisme des Nations Unies<sup>9</sup>. Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'expertise comptable, choisi par les organismes des Nations Unies peut procéder à cette évaluation, à laquelle le partenaire de réalisation participe. Le partenaire de réalisation peut participer à la sélection du consultant.

Les modalités de transferts de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification peuvent être révisés lors de la réalisation du programme, en fonction des observations formulées dans le cadre du suivi du programme, du suivi des dépenses et des rapports à ce sujet ainsi qu'à l'issue d'audits.

---

<sup>9</sup> Aux fins des présentes clauses, le terme « Nations Unies » englobe les institutions financières internationales.

## CHAPITRE 4 : PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Les partenaires de réalisation conviennent de coopérer avec les organismes des Nations Unies aux fins du suivi de toutes les activités financées au moyen des fonds transférés par lesdits organismes et facilitent l'accès aux documents comptables ainsi qu'aux membres du personnel chargé de l'administration de ces fonds. À cet effet, les partenaires de réalisation acceptent ce qui suit :

1. L'examen périodique sur place et l'inspection par sondage de leurs documents comptables par les organismes des Nations Unies ou leurs représentants, selon le cas, et comme indiqué dans les clauses pertinentes des documents d'engagement/contrats signés avec lesdits organismes ;
2. Le suivi des activités de programme conformément aux normes et aux directives des organismes des Nations Unies en matière de visites et de suivi sur le terrain ;
3. La réalisation d'audits spéciaux ou programmés. Chaque organisme des Nations Unies, en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies (lorsque cela est souhaité et en concertation avec le ministère coordonnateur concerné) établit un plan d'audit annuel, en donnant la priorité à l'audit des partenaires de réalisation qui reçoivent une aide pécuniaire importante et à celui des partenaires dont les capacités en matière de gestion financière ont besoin d'être renforcées.

### 4.1. Plan de suivi

Le suivi et l'évaluation du CCDD relèvent d'une responsabilité collective des Agences du SNUD et du Gouvernement.

En 2020, l'Équipe Pays a mis en place UN INFO qui est une plateforme de planification, de suivi et de rapportage permettant de suivre la contribution du Système des Nations Unies à la réalisation des priorités nationales et des ODD. Elle permet de renforcer la cohérence, la transparence et d'améliorer la collaboration entre les agences car elle offre une vue d'ensemble des agences travaillant avec les mêmes partenaires de mise en œuvre, ou vers le même objectif ODD ou dans le même lieu géographique. Cela aidera à réduire les chevauchements et à identifier les synergies potentielles.

Le plan intégré de suivi-évaluation permettra de suivre les progrès du Cadre de coopération ainsi que la contribution du SNUD à la réalisation des ODD, l'évolution des risques et des opportunités. Le Bilan Commun de Pays constitue la base de référence pour le suivi et l'évaluation du Cadre de coopération. Le Plan intégré de Suivi-Evaluation proposé permettra de soutenir la programmation adaptative. Il est budgétisé et structuré en activités avec des échéances et des niveaux de responsabilité attribués à chaque agence.

Un accent particulier sera mis sur les visites conjointes sur le terrain avec la participation des homologues de la partie nationale dans le but de promouvoir le suivi décentralisé et de donner aux autorités et aux communautés locales les moyens de vérifier les progrès dans la mise en œuvre des interventions clés.

La mise en œuvre du plan intégré de suivi-évaluation sera assurée par le Groupe Technique Suivi-Évaluation, y compris la partie nationale. Pour suivre et mesurer les progrès par rapport aux indicateurs ODD pertinents, le Bureau du Coordonnateur Résident assurera la liaison et se coordonnera étroitement avec le Ministère du Plan et du Développement.

Le Groupe Technique Suivi-Évaluation du CCDD, composé des responsables de Suivi & Evaluation et facilité par le Bureau du Coordonnateur Résident, appuiera les Groupes de Résultats du CCDD pour faire ressortir les données relatives au suivi du cadre de coopération sous chaque résultat escompté.

De nombreux indicateurs de résultats du CCDD reposent sur des données nationales et des systèmes de collecte de données. Les méthodes de collecte de données (y compris dans les zones à accès limité) sont incluses dans la matrice des résultats du CCDD. Les lacunes dans les données seront comblées par un soutien continu aux systèmes statistiques nationaux, par d'autres études identifiées dans le CCDD, et par des enquêtes spécifiques et thématiques généralement organisées pour pallier le besoin en informations.

#### **4.1.1. Risques et opportunités**

Les risques et les opportunités qui peuvent affecter le succès du CCDD et l'atteinte de la réalisation des ODD en Côte d'Ivoire, ainsi que les stratégies d'atténuation de ces risques sont multiples. Les plus importants sont :

##### **Risques**

L'insuffisance de financement des ODD (intérieur et extérieur) et du CCDD pourraient compromettre la réalisation des objectifs fixés dans le CCDD.

Le manque de données désagrégées de qualité entraverait l'élaboration de politiques, l'exécution et le suivi-évaluation des programmes.

L'instabilité politique non jugulée et l'insécurité pourraient être source de déstabilisation du pays et ralentir la mise en œuvre des programmes.

##### **Stratégies d'atténuation des risques**

Plaidoyer auprès du Gouvernement, des partenaires financiers, du Secteur privé et des organisations philanthropiques pour le financement des ODD et du CCDD 2021-2025.

Renforcement du système statistique national.

##### **Opportunités**

La tenue d'élections (présidentielle, municipale, régionale, etc.) apaisées.

Le CCDD créera un environnement pour des partenariats nouveaux (public-privé) et efficaces entre les acteurs nationaux et internationaux, y compris par le biais de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

Le CCDD servira de plateforme pour attirer de nouveaux acteurs pour la mise en œuvre des ODD.

#### **4.1.2. Examen du cadre de coopération et présentation de rapports**

Dans un souci de responsabilité et de transparence, l'Equipe Pays doit communiquer et rendre publics les rapports sur les résultats (contribuant à l'atteinte des priorités nationales et à la réalisation des ODD) du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Cela se fait sur la base d'un suivi de routine et de rapports élaborés par les groupes de résultats sur la base des résultats détaillés et des activités décrites dans les plans de travail annuel conjoints.

Il sera organisé chaque année, une revue annuelle du CCDD afin d'évaluer les progrès réalisés au niveau des produits ainsi que des résultats escomptés, de passer en revue les contraintes de mise en œuvre et d'envisager les ajustements nécessaires. A cet effet, les groupes de résultats respectifs élaboreront un rapport annuel sur les résultats (y compris la programmation, les opérations et la communication) afin d'apprécier la contribution collective du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire, lequel rapport sera présenté au Comité Directeur Conjoint ainsi qu'aux principaux partenaires. Cela enrichira les rapports thématiques ou sectoriels du gouvernement, ainsi que les révisions nationales des ODD.

Les Agences, Fonds, Programmes et Entités du Système des Nations unies, avec le soutien du Bureau du Coordonnateur Résident et du groupe de suivi-évaluation, devront régulièrement mettre à jour les données sur la plateforme UNINFO.

L'analyse des progrès du pays par rapport aux dimensions sociale, économique et environnementale du Développement Durable sera basée sur une mise à jour annuelle du Bilan Commun de Pays (BCP) effectuée par les agences des Nations Unies, sous le leadership du Bureau du Coordonnateur Résident.

#### **4.2. Plan d'évaluation**

Chaque résultat escompté fera l'objet d'une évaluation au moins une fois au cours du cycle du CCDD. Au cours de la dernière année d'exécution, une évaluation finale indépendante du CCDD sera également effectuée afin de mesurer l'impact de l'action du SNUD en Côte d'Ivoire et de vérifier que la stratégie de mise en œuvre du CCDD a été respectée.

Les évaluations devront en outre permettre de démontrer les résultats atteints, de documenter les bonnes pratiques et les leçons apprises, de générer des évidences qui permettront d'affiner les stratégies de mise en œuvre du CCDD. Ces évaluations rendront compte de la performance, de la pertinence de la théorie du changement et éclaireront la formulation du prochain cadre de coopération. Elles permettront également de démontrer si le CCDD a apporté une contribution importante, cohérente, durable et efficace à l'atteinte des ODD en Côte d'Ivoire.

## ANNEXES

Draft

## Annexe 1 : Matrice des résultats du Cadre de Coopération

RESULTATS ESCOMPTE	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION			PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHESES
<b>PILIER 1 DU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT : RENFORCEMENT DE LA TRANSFORMATION PRODUCTIVE, DEVELOPPEMENT DE GRAPPES INDUSTRIELLES ET DIGITALISATION DE L'ECONOMIE</b>					
<b>PILIER 4 DU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT : DEVELOPPEMENT REGIONAL PAR LA CREATION DE POLES ECONOMIQUES COMPETITIFS ET POURSUITE DU DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN A LA CROISSANCE TOUT EN RESPECTANT LA DURABILITE ENVIRONNEMENTALE</b>					
<b>CIBLES ODD : 2 Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable : 2.3, 2.4, 2.5 ; 9 Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation : 9.2 ; 10 Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein : 10.7 ; 12 Instaurer des modes de consommation et de production soutenables : 12.8</b>					
<b>PRIORITE STRATEGIQUE 3 DU CADRE DE COOPERATION : ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE</b>					
<b>RESULTAT ESCOMPTE 1 : D'ici à 2025, les acteurs du secteur agricole utilisent des systèmes et modes de productions modernisés durables, compétitifs, résilients en vue de garantir la sécurité alimentaire et la transformation de l'économie ivoirienne</b>	<b>Indicateur RE.1.1 :</b> Prévalence de la sous-alimentation et la sous nutrition (MAG, retard de croissance, carence en micronutriments) (ODD 2.1.1)			FAO, FIDA, PAM, PNUE, ONUDI, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère des Ressources Animales et Halieutique, Ministère de la Promotion de la Riziculture, Ministère des Eaux et Forêts, Ministère du Commerce et de l'Industrie, Chambre Nationale d'Agriculture de Cote d'Ivoire, Chambre de Commerce et d'Industrie de Cote d'Ivoire, ANOPACI, PANAFICI, ONG Internationale, ONG Locale, Conseil Café-Cacao, Entreprise de transformation, Entreprise de distribution, Responsables de coopératives agricoles, Plateforme	1) volonté politique, 2) Engagement envers des nouveaux modèles de production (alternatifs), 3) Investissement dans le capital humain, 4) Investissement dans la modernisation de l'économie et l'ajout de valeur ajoutée, 5) Engagement du secteur privé et climat des affaires.
	<b>Baseline :</b> 100	<b>Cibles :</b> 80	<b>Sources de vérification :</b> Rapport Ministériel		
	<b>Indicateur RE.1.2 :</b> Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience (ODD 2.1.2)				
	<b>Baseline :</b> 100	<b>Cibles :</b> 80	<b>Sources de vérification :</b> Rapport Ministériel		
	<b>Indicateur RE.1.3:</b> Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable				
	<b>Baseline :</b> 100	<b>Cibles :</b> 120	<b>Sources de vérification :</b> Rapport Ministériel		
<b>PRODUIT 1.1: Les agriculteurs ont la capacité d'utiliser de nouveaux modèles d'agriculture durable, nutritive et résiliente dans les différentes zones agroécologiques de la Cote d'Ivoire</b>	<b>Indicateur 1.1.1:</b> Nombre de modèles d'agriculture intelligente face au climat, de modèles de production en agroforesterie et de modèles de production halieutique/élevage intensifs validés et promus avec l'appui du SNU			FAO, PAM, FIDA, PNUE, ONUDI, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère des Ressources Animales et Halieutique, Ministère de la Promotion de la Riziculture, Ministère des Eaux et Forêts, Ministère du Commerce et de l'Industrie, Chambre Nationale d'Agriculture de Cote d'Ivoire, Chambre de Commerce et d'Industrie de Cote d'Ivoire, ANOPACI, PANAFICI, ONG Internationale, ONG Locale, Conseil Café-Cacao, Entreprise de transformation, Entreprise de distribution, Responsables de coopératives agricoles, Plateforme	1) volonté politique, 2) Engagement envers des nouveaux modèles de production (alternatifs), 3) Investissement dans le capital humain, 4) Investissement dans la modernisation de l'économie et l'ajout de valeur ajoutée, 5) Engagement du secteur privé et climat des affaires.
	<b>Baseline :</b> 0	<b>Cibles :</b> 7	<b>Sources de vérification :</b> Rapport d'activité		
	<b>Indicateur 1.1.2:</b> Nombre d'agriculteurs et/ou acteurs du secteur agricole formés à l'utilisation des nouveaux modèles d'agriculture durable et résiliente dans les différentes zones agroécologiques de la Cote d'Ivoire				
	<b>Baseline :</b> 0	<b>Cibles :</b> 35,000	<b>Sources de vérification :</b> Rapport d'activité		
	<b>Indicateur 1.1.3:</b> Les capacités de recherche et de vulgarisation en appui aux nouveaux modèles d'agriculture durable sont augmentées				

RESULTATS ESCOMPTE	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION			PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHESES
	Baseline : Non	Cibles : Oui	Sources de vérification : Budget, Rapport d'activité		
	Indicateur 1.1.4: Nombre d'innovations technologiques promues dans des filières stratégiques avec l'appui du SNU afin de moderniser leur capacité de transformation				
	Baseline : 0	Cibles : 10	Sources de vérification : Rapport d'activité		
<b>PRODUIT 1.2: Les acteurs au sein des chaînes de valeur disposent de capacités renforcées pour le développement des chaînes de valeurs dynamiques répondant aux besoins du marché (national, régional et global)</b>	Indicateur 1.2.1: Nombre de chaînes de valeurs (incl. alimentaires) analysées au niveau national et disposant de stratégies pour leur réforme (période 2021-24).			FAO, PAM, FIDA, PNUE, ONUDI, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère de Ressources Animales et Halieutique, Ministère de la Promotion de la Riziculture, Ministère des Eaux et Forêts, Ministère du Commerce et de l'Industrie, Chambre Nationale d'Agriculture de Cote d'Ivoire, ANOPACI, PANAFICI, ONG Internationale, ONG Locale, Conseil Café-Cacao, Entreprise de transformation, Entreprise de distribution, Responsables de coopératives agricoles, Plateforme	1) volonté politique, 2) Engagement envers des nouveaux modèles de production (alternatifs), 3) Investissement dans le capital humain, 4) Investissement dans la modernisation de l'économie et l'ajout de valeur ajoutée, 5) Engagement du secteur privé et climat des affaires.
	Baseline : 0	Cibles : 5	Sources de vérification : Annuaire Agricole		
	Indicateur 1.2.2: Nombre de groupements ou coopératives bénéficiant d'appui technique et financier afin de renforcer la gestion de leurs membres, de la production et de l'écoulement et la valorisation de leurs produits sur le marché.				
	Baseline : 0	Cibles : 50	Sources de vérification : Rapport d'activité		
	Indicateur 1.2.3 : Une plateforme digitale de gestion professionnelle pour les coopératives est améliorée et promue dans au moins 5 coopératives de taille moyenne (500-100 adhérents) à large (>1000 adhérents).				
	Baseline : 0	Cibles : 1	Sources de vérification : Rapport d'activité		
	Indicateur 1.2.4: Nombre de modèles de protection sociale dans les secteurs agricoles formels et informels développés avec l'appui du SNU				
Baseline : 0	Cibles : 3	Sources de vérification : Rapport d'activité			
<b>PRODUIT 1.3: Les décideurs du secteur agricole sont à même d'élaborer, de mettre en œuvre et d'assurer le suivi-évaluation des stratégies, plans et programmes</b>	Indicateur 1.3.1: Nombre de Ministères Techniques ayant bénéficié d'un appui conseil/stratégie afin de renforcer les politiques et investissements dans le secteur agricole			FAO, PAM, FIDA, PNUE, ONUDI, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère des Ressources Animales et Halieutique, Ministère de la Promotion de la Riziculture, Ministère des Eaux et Forêts, Ministère du Commerce et de l'Industrie, Chambre Nationale d'Agriculture de Cote d'Ivoire, ANOPACI, PANAFICI, ONG Internationale, ONG Locale, Conseil Café-Cacao, Entreprise de transformation, Entreprise de distribution, Responsables de coopératives agricoles, Plateforme	1) volonté politique, 2) Engagement envers des nouveaux modèles de production (alternatifs), 3) Investissement dans le capital humain, 4) Investissement dans la modernisation de l'économie et l'ajout de valeur ajoutée, 5) Engagement du secteur privé et climat des affaires.
	Baseline : 0	Cibles : 3	Sources de vérification : Rapport d'activité		
	Indicateur 1.3.2 : Système de suivi des investissements publics, privés et des PTFs mis en place avec l'appui du SNU afin de guider les investissements futurs dans le secteur agricole				
	Baseline : 0,	Cibles : 1	Sources de vérification : Rapport d'activité, Rapport PTFs.		
	Indicateur 1.3.3 : Une Banque Agricole ou Fonds d'appui sont mis en place afin de renforcer l'accès aux finances pour les acteurs des filières agricoles (agriculteurs, coopératives, transformateurs, transporteurs etc.).				
Baseline : 0	Cibles : 1	Sources de vérification : Rapport d'activité.			

RESULTATS ESCOMPTE	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION	PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHESES
	<p><b>Indicateur 1.3.4 :</b> Une plateforme d'information statistique est mise à disposition des acteurs du secteur agricole.</p> <p><b>Baseline :</b> 0</p> <p><b>Cibles :</b> 1</p> <p><b>Sources de vérification :</b> Rapport d'activité, Site internet, Base de données.</p>		
<b>RESULTAT ESCOMPTE 2 : D'ici à 2025, les petites et moyennes entreprises/industries accèdent davantage à des systèmes innovants de diversification économique durable et inclusive et à des opportunités de commerce ainsi qu'à des investissements notamment dans le secteur de la transformation manufacturière</b>	<p><b>Indicateur RE.2.1 :</b> Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant (ODD 9.2.1)</p> <p><b>Baseline :</b> 5.9%</p> <p><b>Cibles :</b> 10%</p> <p><b>Sources de vérification :</b> Rapport du Ministère du plan sur PND</p>	<p>ONU, BIT; CNUCED; FAO; ITU; ONUDI; PNUD; PNUE, Ministère de l'industrie et des mines ; Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural; Ministère de l'emploi et de la protection sociale; Institutions de promotion du secteur privé, société civile ; Ministère du Pétrole et Énergie ; MEF ; MPD ; Ministère de la Culture et de la Francophonie, Direction régionale de la Culture, Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME ; Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire ; CGECI ; Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur ; Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité; Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité; Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPC), Ministère du Transport; Ministère de la promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, ONG locales, Communautés rurales ; PTFs</p>	<p>1) Environnement politique stable et meilleures conditions de sécurité ; 2) Engagement continu et leadership des acteurs clés 3) Maîtrise de la volatilité des prix ; 4) Maîtrise de la concurrence internationale 5) Condition climatologique géopolitique mondiaux et régionaux</p>
	<p><b>Indicateur RE.2.2 :</b> Niveau d'investissement des PME/PMI en proportion des investissements réalisés par le secteur privé</p> <p><b>Baseline :</b> 20%</p> <p><b>Cibles :</b> 28%</p> <p><b>Sources de vérification :</b> Sources de vérification : Rapport du Ministère</p>		
	<p><b>Indicateur RE.2.3 :</b> Nombre de nouvelles petites et moyennes entreprises/industries qui accèdent à des systèmes innovants de diversification économique durable et inclusive</p> <p><b>Baseline :</b> 00</p> <p><b>Cibles :</b> 100</p> <p><b>Sources de vérification :</b> Rapport ministère des PME</p>		
	<p><b>Indicateur 2.1.1:</b> Nombre de stratégies d'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles élaborées et mises en œuvre dans un cadre de partenariat public/privé</p> <p><b>Baseline :</b> 0</p> <p><b>Cibles :</b> 1</p> <p><b>Sources de vérification :</b> Rapports d'activité</p>		
	<p><b>Indicateur 2.1.2:</b> Nombre de documents stratégiques et diagnostics élaborés en appui au plaidoyer des organisations du secteur privé en faveur d'un environnement propice à la croissance et à la résilience des entreprises</p> <p><b>Baseline :</b> 0</p> <p><b>Cibles :</b> 1</p> <p><b>Sources de vérification :</b> Rapports d'activité</p>		
<b>PRODUIT 2.1: Des politiques et stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour favoriser l'accès des PME/PMI aux opportunités technologiques, d'innovations et de financements</b>	<p><b>Indicateur 2.1.3:</b> Nombre de systèmes mis en place et rendus opérationnels destinés à améliorer la compétitivité et l'innovation des PME/PMI</p> <p><b>Baseline :</b> 0</p> <p><b>Cibles :</b> 1</p> <p><b>Sources de vérification :</b> Rapports d'activité</p>	<p>BIT, CNUCED, FAO, ITU, OMT, ONUDI, PNUD, PNUE, Gouvernement, PTFs, SC, SP, Collectivités</p>	<p>Environnement politique stable et meilleures conditions de sécurité ; Engagement continu et leadership des acteurs clés ; Maîtrise de la volatilité des prix ; Maîtrise de la concurrence internationale ; Condition climatologique ; géopolitique mondiaux et régionaux</p>
	<p><b>Indicateur 2.1.4:</b> Nombre de stratégies nouvelles ou améliorées, approuvées et mises en œuvre pour appuyer la mobilisation des ressources et du partenariat en faveur de la compétitivité et de l'innovation technologique</p> <p><b>Baseline :</b> 0</p> <p><b>Cibles :</b> 1</p> <p><b>Sources de vérification :</b> Rapports d'activité</p>		
	<p><b>Indicateur 2.1.5:</b> Nombre de bases de données structurées et accessibles en rapport sur les technologies et les innovations industrielles</p> <p><b>Baseline :</b> 0</p> <p><b>Cibles :</b> 1</p> <p><b>Sources de vérification :</b> Rapports d'activité</p>		

RESULTATS ESCOMPTE	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION	PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHESES
<b>PRODUIT 2.2:</b> Les institutions nationales d'encadrement et les organisations représentatives du secteur privé disposent de capacités techniques et organisationnelles accrues pour encadrer efficacement les PME/PMI	Indicateur 2.2.1: Nombre de diagnostics stratégiques globaux des structures d'appui à la compétitivité et à l'innovation technologique ayant fait des recommandations pour le recadrage des mandats de ces structures	BIT, CNUCED, FAO, ITU, OMT, ONUDI, PNUD, PNUE, Gouvernement, PTFs, SC, SP, Collectivités	Environnement politique stable et meilleures conditions de sécurité ; Engagement continu et leadership des acteurs clés ; Maîtrise de la volatilité des prix ; Maîtrise de la concurrence internationale ; Condition climatologique ; géopolitique mondiaux et régionaux
	<b>Baseline :</b> 0 <b>Cibles :</b> 1 <b>Sources de vérification :</b> Rapports d'analyse		
	Indicateur 2.2.2: Nombre de plans opérationnels élaborés et mis en œuvre pour l'amélioration du dispositif de fonctionnement des structures d'encadrement et d'appui à la promotion du secteur privé		
	<b>Baseline :</b> 0 <b>Cibles :</b> 1 <b>Sources de vérification :</b> Rapports d'ateliers de concertation		
	Indicateur 2.2.3: Nombre de nouvelles bases de données élaborées en vue d'unifier le stockage, l'organisation et l'analyse des données du secteur industriel		
	<b>Baseline :</b> 0 <b>Cibles :</b> 1 <b>Sources de vérification :</b> Rapports d'activité		
	Indicateur 2.2.5: Nombre de structures en charge du renforcement des compétences en matière de compétitivité et d'innovation recevant une formation améliorée ou adaptée		
<b>Baseline :</b> 0 <b>Cibles :</b> 10 <b>Sources de vérification :</b> Les modules innovants élaborés en collaboration avec le secteur privé et dispensés			
Indicateur 2.2.6: Proportion des structures ciblées en charge du renforcement des compétences en matière de compétitivité et d'innovation dotées d'un club genre			
<b>Baseline :</b> 5% <b>Cibles :</b> 70% <b>Sources de vérification :</b> Rapport d'activité			
<b>PRODUIT 2.3:</b> Les PME/PMI disposent de capacités renforcées en matière de gestion, d'innovation, de recherches de financement et de production pour leur compétitivité et l'accès aux marchés	Indicateur 2.3.1: Nombre de laboratoires publics/privés ciblés et accrédités pour contrôler et analyser les produits des PME/PMI	BIT, CNUCED, FAO, ITU, OMT, ONUDI, PNUD, PNUE, Gouvernement, PTFs, SC, SP, Collectivités	
	<b>Baseline :</b> 0 <b>Cibles :</b> 4 <b>Sources de vérification :</b> Rapports d'activité		
	Indicateur 2.3.2: Nombre de femmes chefs d'entreprise ayant leur capacité renforcée en matière d'innovation dans le but de faciliter leur accès au crédit, aux marchés et aux facteurs de production		
	<b>Baseline :</b> 0 <b>Cibles :</b> 50 <b>Sources de vérification :</b> Rapports d'activité		
	Indicateur 2.3.3: Nombre de chaînes de valeur ciblées par l'Effet 1 dont les PME agroalimentaires sélectionnées font état d'une augmentation de leur productivité industrielle et d'une amélioration de leur accès aux marchés		
	<b>Baseline :</b> 0 <b>Cibles :</b> 7 <b>Sources de vérification :</b> Rapports d'activité		
Indicateur 2.3.4: Nombre de nouvelles PME innovantes créées, remises en état ou accompagnées dans le domaine de la cleantec			
<b>Baseline :</b> 0 <b>Cibles :</b> 50 <b>Sources de vérification :</b> Rapports d'activité			

PILIER 2 DU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET AMELIORATION DE SA PRODUCTIVITE

RESULTATS ESCOMPTE	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION	PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHESES
<b>CIBLES ODD:</b> 2 Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable : 2.1 ; 3 Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous : 3.1 , 3.2, 3.3, 3.7 ; 4 Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité : 4.1 , 4.6 ; 6 Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable de l'eau: 6.1 , 6.1 ; 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous : 8.5 , 8.6 , 8.7			
<b>PRIORITE STRATEGIQUE 2 DU CADRE DE COOPERATION : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN</b>			
<b>RESULTAT ESCOMPTE 3 : D'ici à 2025, les enfants, les adolescents, les jeunes (filles et garçons) et les adultes, en particulier ceux des ménages vulnérables accèdent à de meilleures opportunités d'éducation, d'alphabétisation fonctionnelle, et de formation inclusive de qualité</b>	<b>Indicateur RE.3.1 :</b> Taux d'achèvement du primaire, du secondaire premier cycle et du secondaire second cycle (ODD 4.1.1) <b>Baseline :</b> • Taux d'achèvement du primaire : 80.5% • Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire : 56.8% • Taux d'achèvement du second cycle du secondaire : 18% <b>Cibles :</b> Taux d'achèvement du primaire : 100% • Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire : 76% • Taux d'achèvement du second cycle du secondaire : 18% <b>Sources de vérification :</b> Annuaire statistiques du MENET-FP	UNICEF, UNFPA, PAM, UNESCO, MENET-FP, DMOSS, DEEG, DELC, CARITAS San Pedro, CARITAS Odienné, Caritas Man, ONG "Graine de paix", Concepts plastics Cote d'Ivoire, Tak Force Education/Formation, Institut CERCO, IRC, MESRS, SEETFP, IPNETFP, SEETFP/DAIP, DPS/SDS, Inspection générale MENET-FP, Inspection générale/MESRS, Direction de la planification, INJS, Ministère de la culture et de la francophonie, EPS, MFFE/DIFEF, CGECI	1) Existence d'une stratégie nationale d'éducation inclusive 2) Existence d'infrastructure, des établissements d'enseignement formels et non formels 3) La mobilisation des ressources attendues par les différentes agences du SNU et le gouvernement est effective. 4) Des mesures sont prises pour l'abolition de tous les frais non légaux supportés par les familles pour l'éducation primaire de leurs enfants
	<b>Indicateur RE.3.2 :</b> Indice de parité dans l'achèvement du primaire, du secondaire premier cycle et du secondaire second cycle entre filles et garçons (ODD 4.3.1) <b>Baseline :</b> . Indice de parité dans l'achèvement du primaire (IPS/TAP) : 0.98 . Indice de parité dans l'achèvement du secondaire premier cycle (IPS/TAS 1) : 0.87 . Indice de parité dans l'achèvement du secondaire second cycle (IPS/TAS 2) : 0.80 <b>Cibles :</b> . Indice de parité dans l'achèvement du primaire (IPS/TAP) : 1.00 . Indice de parité dans l'achèvement du secondaire premier cycle (IPS/TAS 1) : 1.00 . Indice de parité dans l'achèvement du secondaire second cycle (IPS/TAS 2) : 1.00 <b>Sources de vérification :</b> Annuaire statistiques du MENET-FP		
	<b>Indicateur RE.3.3 :</b> Pourcentage d'enfants ayant acquis un minimum de connaissance en lecture et mathématique à la fin du : i) primaire ; ii) premier cycle du secondaire (ODD 4.1.1) <b>Baseline :</b> Primaire : Début de cycle : • Lecture : 14% • Mathématiques : 30% Fin de cycle : • Lecture : 25% • Mathématiques : 26% Secondaire : Données de la DVSP <b>Cibles :</b> Primaire : Début de cycle : • Lecture : 50% • Mathématiques : 50% Fin de cycle : • Lecture : 70% • Mathématiques : 60% Secondaire : <b>Sources de vérification :</b> PASEC DVSP/MENET-FP		

RESULTATS ESCOMPTE	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION	PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHESES
	Classe de sixième • Lecture : 40.6% Classe de sixième Lecture : 70% <b>Indicateur RE.3.4</b> : Taux d'alphabétisation des 15 à 49 ans (ODD 4.6.2) <b>Baseline</b> : 52% (Jeunes de 15-24 ans) <b>Cibles</b> : 80% <b>Sources de vérification</b> : MICS/EDS/RGPH <b>Indicateur RE.3.5</b> : Nombre d'apprenants ou d'étudiants pour 100 000 habitants <b>Baseline</b> : 1384 <b>Cibles</b> : 1599 <b>Sources de vérification</b> : Rapport de performance du PSE <b>Indicateur RE.3.6</b> : Proportion d'enfants d'Age scolaire en dehors du système éducatif <b>Baseline</b> : 34% <b>Cibles</b> : 10% <b>Sources de vérification</b> : MICS/EDS <b>Indicateur RE.3.7</b> : Taux brut de préscolarisation <b>Baseline</b> : 9.4% <b>Cibles</b> : 24.92% <b>Sources de vérification</b> : Rapport de performance du PSE		
<b>PRODUIT 3.1: Les institutions éducatives nationales plus résilientes disposent des capacités renforcées pour assurer une offre d'éducation, de formation et d'alphabétisation fonctionnelle inclusive de qualité</b>	<b>Indicateur 3.1.1:</b> Proportion d'établissements nationaux d'enseignement formel et non formel qui disposent d'un plan de contingence et d'une logistique pré positionnée afin de garantir la continuité de l'apprentissage pour tous en situation humanitaire et de fragilité avec l'appui du SNU <b>Baseline</b> : 0% <b>Cibles</b> : 60% <b>Sources de vérification</b> : Rapport d'activité	UNICEF, UNFPA, PAM, UNESCO, MENET-FP, DMOSS, DEEG, DELC, CARITAS San Pedro, CARITAS Odienné, Caritas Man, ONG "Graine de paix", Concepts plastics Cote d'Ivoire, Tak Force Education/Formation, Institut CERCO, IRC, MESRS, SEETFP, IPNETFP, SEETFP/DAIP, DPS/SDS, Inspection générale MENET-FP, Inspection générale/MESRS, Direction de la planification, INJS, Ministère de la culture et de la francophonie, EPS, MFFE/DIFEF, CGECI	1) Existence d'une stratégie nationale d'éducation inclusive 2) Existence d'infrastructure, des établissements d'enseignement formels et non formels 3) La mobilisation des ressources attendues par les différentes agences du SNU et le gouvernement est effective. 4) Des mesures sont prises pour l'abolition de tous les frais non légaux supportés par les familles pour l'éducation primaire de leurs enfants
	<b>Indicateur 3.1.2:</b> Proportion de personnels d'établissements d'enseignement formel et non formel formés en pédagogie différenciée afin de promouvoir un environnement scolaire/académique sain, inclusif et non violent avec l'appui du SNU <b>Baseline</b> : 0% <b>Cibles</b> : 70% <b>Sources de vérification</b> : Rapport d'activité		
	<b>Indicateur 3.1.3:</b> Proportion de responsables du secteur de l'éducation (niveau central et déconcentré) formés pour la conception des documents stratégiques (politiques, programmes) tenant compte des sexo spécificités et des handicaps en situation d'urgence avec l'appui du SNU <b>Baseline</b> : 0% <b>Cibles</b> : 70% <b>Sources de vérification</b> : Rapport d'activité		
	<b>Indicateur 3.1.4:</b> Nombre de salles de classe fonctionnelles (préscolaires et primaire) avec l'appui du SNU <b>Baseline</b> : 0 <b>Cibles</b> : 528 <b>Sources de vérification</b> : Rapport d'activité		
	<b>Indicateur 3.1.5:</b> Disponibilité du programme harmonisé de formation pour l'encadrement de la petite enfance des CAFOP et de l'INFS avec l'appui du SNU		

RESULTATS ESCOMPTE	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION			PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHESES
	<b>Baseline :</b> Non	<b>Cibles :</b> Oui	<b>Sources de vérification :</b> Document du Programme		
	<b>Indicateur 3.1.6:</b> Nombre d'Enseignants (niveau déconcentré) (F/H) formés sur les techniques/méthodologies d'enseignement à distance et les normes de sécurité sanitaire dans la situation d'urgence avec l'appui du SNU				
	<b>Baseline :</b> 0	<b>Cibles :</b> 35000	<b>Sources de vérification :</b> Rapport d'activité		
<b>PRODUIT 3.2:</b> Les ménages particulièrement ceux les plus vulnérables et défavorisés, disposent de capacités renforcées pour accroître la demande de services d'éducation, de formation et d'alphabétisation fonctionnelle	<b>Indicateur 3.2.1:</b> Nombre d'élèves (filles et garçons) issus des ménages les plus vulnérables bénéficiant d'un kit scolaire avec l'appui du SNU			UNICEF, UNFPA, PAM, UNESCO, MENET-FP, DMOSS, DEEG, DELC, CARITAS San Pedro, CARITAS Odienné, Caritas Man, ONG "Graine de paix", Conceptos plasticos Cote d'Ivoire, Tak Force Education/Formation, Institut CERCO, IRC, MESRS, SEETFP, IPNETFP, SEETFP/DAIP, DPS/SDS, Inspection générale MENET-FP, Inspection générale/MESRS, Direction de la planification, INJS, Ministère de la culture et de la francophonie, EPS, MFFE/DIFEF, CGECI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La vision de la nécessité d'adresser la crise d'apprentissage est partagée par l'ensemble des parties prenantes</li> <li>• Le mécanisme de redevabilité sur le respect des normes sur la qualification, le recrutement et le suivi du travail des enseignants est mis en place</li> <li>• Les communautés adhèrent à la politique de scolarisation obligatoire et la stratégie de mise en place et de fonctionnement des centres préscolaire communautaires</li> <li>• Les politiques de protection sociale des familles démunies accordent une priorité à l'éducation</li> </ul>
	<b>Baseline :</b> 60 835	<b>Cibles :</b> 110000	<b>Sources de vérification :</b> Rapport d'activité		
	<b>Indicateur 3.2.2:</b> Nombre d'écoles disposant d'une cantine fonctionnelle avec l'appui du SNU				
	<b>Baseline :</b> 0	<b>Cibles :</b> 613	<b>Sources de vérification :</b> Rapport d'activité		
	<b>Indicateur 3.2.3:</b> Nombre d'acteurs des cantines scolaires ayant bénéficié de formation pour une meilleure gestion des cantines avec l'appui du SNU				
	<b>Baseline :</b> 0	<b>Cibles :</b> 1000	<b>Sources de vérification :</b> Rapport d'activité		
	<b>Indicateur 3.2.4:</b> Nombre d'enfants en dehors de l'école soutenus pour accéder aux classes passerelles (F/G) avec l'appui du SNU				
	<b>Baseline :</b> 50424	<b>Cibles :</b> 82050	<b>Sources de vérification :</b> Rapport d'activité		
	<b>Indicateur 3.2.5:</b> Nombre de personnes soutenus pour accéder aux centres d'alphabétisation fonctionnelle avec l'appui du SNU				
<b>Baseline :</b> 0	<b>Cibles :</b> 5000	<b>Sources de vérification :</b> Rapport d'activité			
<b>Indicateur 3.2.6:</b> Nombre de structures communautaires scolaires (CMEF, Clubs UNESCO, etc.) bénéficiant d'appui technique et/ou financier du SNU pour leur création et/ou leur fonctionnement avec l'appui du SNU					

RESULTATS ESCOMPTE	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION			PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHESES
	Baseline : 0	Cibles : 3862	Sources de vérification : Rapport d'activité		
<b>PRODUIT 3.3: Les structures publiques et privées ont des capacités renforcées pour développer une offre d'alphabétisation fonctionnelle, d'éducation alternative, d'enseignement technique et de formation professionnelle</b>	<b>Indicateur 3.3.1:</b> Nombre de structures alternatives d'éducation et d'alphabétisation (classes passerelles, centre d'alphabétisation) fonctionnelles avec l'appui du SNU			UNICEF, UNFPA, PAM, UNESCO, MENET-FP, DMOSS, DEEG, DELC, CARITAS San Pedro, CARITAS Odienné, Caritas Man, ONG "Graine de paix", Conceptos plasticos Cote d'Ivoire, Tak Force Education/Formation, Institut CERCO, IRC, MESRS, SEETFP, IPNETFP, SEETFP/DAIP, DPS/SDS, Inspection générale MENET-FP, Inspection générale/MESRS, Direction de la planification, INJS, Ministère de la culture et de la francophonie, EPS, MFFE/DIFEF, CGECI	Identification des enfants en dehors du système éducatif Identification des personnes analphabètes Identification des formateurs pour le programme des classes passerelles Identification des alphabétiseurs Identification des promoteurs de centre d'alphabétisation
	Baseline : 50	Cibles : 550	Sources de vérification : Rapport d'activité		
	<b>Indicateur 3.3.2:</b> Nombre d'enseignants de classes passerelles et d'animateurs des centres d'alphabétisation (F/H) formés avec l'appui du SNU				
	Baseline : 0	Cibles : 700	Sources de vérification : Rapport d'activité		
	<b>Indicateur 3.3.3:</b> Nombre d'enfants, des écoles des structures islamiques, soutenus pour leur réintégration dans le système éducatif formel (F/G) avec l'appui du SNU				
Baseline : 0	Cibles : 200000	Sources de vérification : Rapport d'activité			
<b>RESULTAT ESCOMPTE 4 : D'ici à 2025, les populations en particulier les plus vulnérables accèdent de façon équitable à un socle minimum de protection sociale et utilisent des services de santé (maternelle, néo-natale et infantile, santé de la reproduction, VIH/sida, de lutte contre les maladies non transmissibles), de nutrition, de protection (travail des enfants, violences), d'eau, d'hygiène et d'assainissement, de qualité y compris dans les situations d'urgence</b>	<b>Indicateur E.4.1:</b> Taux d'utilisation des services de santé			OMS ; UNFPA ; ONUSIDA ; PAM ; UNICEF ; BIT ; FAO ; UNODC ; OIM ; ONUHABITAT ; UNHCR; Ministères en charge de : Santé et de l'hygiène Publique/Femmes Familles/ et Enfants /Protection sociale/Justice/ Budget / Finances/ Hydraulique/ Assainissement ; Association des cliniques privées de santé ; ONG internationales et nationales; Les services déconcentrés de l'état ; Les prestataires de soins ; Les Partenaires Techniques et Financiers ; Le secteur privé ; Société Civile ; Les communautés ; Les chefs de ménages ; Les Déplacés/les migrants	Meilleure gestion des ressources mobilisées par l'Etat Renforcement du cadre des partenariats publics privés (PPP) pour une plus grande contribution à la mise en œuvre des ODD Mise en place de mécanismes résilients des systèmes d'approvisionnement Financement équitable et adéquat des programmes des protections sociales par le budget de l'état, tenant compte de la distribution des privations dans les régions, Bonne coordination entre tous les acteurs de protection sociale a tous les niveaux Décentralisation effective y compris celle budgétaire
	Baseline : 47,5% (2018)	Cibles : 60 %	Sources de vérification : Rapport Annuel des Statistiques Sanitaires		
	<b>Indicateur RE.4.2 :</b> Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (ODD 3.2.1)				
	Baseline : 74,2 % (2016)	Cibles : 85%	Sources de vérification : EDS/MICS		
	<b>Indicateur RE.4.3 :</b> Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale (ODD 3.7.2)				
	Baseline : 21,1% (2019)	Cibles : 36%	Sources de vérification : MICS/EDS, Track20-FPET		
	<b>Indicateur RE.4.4 :</b> Proportion d'enfants 0-11 mois qui ont reçu la 3eme dose de vaccin pentavalent en vaccination de routine				
	Baseline : 67,9 % (2016)	Cibles : 95%	Sources de vérification : EDS/MICS		
	<b>Indicateur RE.4.5 :</b> Nombre de personnes dépistées et prise en charge pour les maladies non transmissibles (cancer, diabète, HTA) dans les zones soutenues par les SNU				
	Baseline : 10 000	Cible : 30 000	Sources de vérification : Rapport d'activité		
	<b>Indicateur RE.4.6 :</b> Proportion de la population qui pratique la défécation à l'air libre (Urbain/Rural) (ODD6.2.2)				
Baseline : Urbain 8.1% - Rural 43.6%	Cibles : Urbain 4% - Rural 20%	Sources de vérification : EDS/MICS - JMP			
<b>Indicateur RE.4.7 :</b> Niveau d'atteinte des cibles des 95/95/95 pour le VIH par la Cote d'Ivoire					
baseline: (spectrum 2019); 1er 95: 79%	Cibles : 95/95/95	Sources de vérification : EPP/Spectrum			

RESULTATS ESCOMPTE	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION	PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHESES
	<p>2eme 95: 63%; 3eme 95: 45%</p> <p><b>Indicateur RE.4.8</b> : Proportion de la population couverte par les programmes de protection sociale ventilée par sexe et distinguant les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes</p> <p><b>Baseline</b> : 5%      <b>Cibles</b> : 20%      <b>Sources de vérification</b> : Enquête, annuaire statistique</p> <p><b>Indicateur RE.4.9</b> : Proportion d'enfants de 0 à 6 mois allaités exclusivement aux seins</p> <p><b>Baseline</b> : 24% (2016)      <b>Cibles</b> : 75%      <b>Sources de vérification</b> : EDS/MICS</p> <p><b>Indicateur RE.4.10</b> : Proportion d'enfants de 06 à 23 mois qui bénéficient d'un régime alimentaire minimum acceptable</p> <p><b>Baseline</b> : 26% (2016)      <b>Cibles</b> : 50%      <b>Sources de vérification</b> : EDS/MICS</p> <p><b>Indicateur RE.4.11</b> : Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité (ODD 6.1.1)</p> <p><b>Baseline</b> : 61,5% (2018)      <b>Cibles</b> : 90%      <b>Sources de vérification</b> :</p> <p><b>Indicateur RE.4.12</b> : Proportion d'enfants (F, G) âges de 5-17 ans engagés dans le travail des enfants (ODD 8.7.1)</p> <p><b>Baseline</b> : 31,3% (2016)      <b>Cibles</b> : 15%      <b>Sources de vérification</b> :</p> <p><b>Indicateur E.4.13</b> : Nombre d'enfants victimes de violences pris en charge</p> <p><b>Baseline</b> : 4 429      <b>Cibles</b> : 5000      <b>Sources de vérification</b> : rapport d'activité</p>		
<p><b>PRODUIT 4.1: Les parties prenantes dans la santé disposent de capacités renforcées pour la demande et l'offre de services curatifs, préventifs, de soutien psychosocial et promotionnels de qualité, accessibles et adaptés aux besoins des populations, notamment les plus vulnérables et celles dans les situations d'urgence</b></p>	<p><b>Indicateur 4.1.1</b>: Taux de disponibilité des produits traceurs en particulier les vaccins, les produits sanguins, les contraceptifs, au niveau des établissements sanitaires soutenus par le SNU</p> <p><b>Baseline</b> : 86% (HG /CHR,2018)      <b>Cibles</b> : 95% (Zones d'intervention)      <b>Sources de vérification</b> : Rapport sur la performance de la chaîne d'approvisionnement, système d'information des centrale</p> <p><b>Indicateur 4.1.2</b> : Pourcentage de services de santé soutenus par le SNU offrant des SONU (soins obstétricaux, néonataux d'urgence)</p> <p><b>Baseline</b> : (2019) SONU B : 4% SONU C : 11%      <b>Cibles</b> : SONU B : 80% SONU C : 80%      <b>Sources de vérification</b> : Rapport Enquête Rapide SONU</p> <p><b>Indicateur 4.1.3</b>: Nombre de sites communautaires et publics soutenus par le SNU offrant des services adaptés aux besoins des populations clés (TS, HSH, TG, UD)</p> <p><b>Baseline</b> : 40 (2020)      <b>Cibles</b> : 127      <b>Sources de vérification</b> : Rapport annuel PNLS</p> <p><b>Indicateur 4.1.4</b> : Pourcentage d'ASC qui offrent le paquet minimum d'activités communautaires en santé y compris en situation d'urgence dans les aires de santé soutenus par le SNU</p> <p><b>Baseline</b> : 90%      <b>Cibles</b> : 100%      <b>Sources de vérification</b> : Rapport annuel DSC</p>	<p>Ministère en charge de la santé. Programmes nationaux de santé. Directions Régionales de la santé. Directions Départementales de la Santé Prestataires de service de santé. Ministère en charge du budget et des Finances. Ministère en charge des services de protection sociale. Association des cliniques privées de santé. OMS ; UNICEF ; UNFPA ; ONUSIDA ; ONUFEMMES ; BM, BAD, ONG internationales et nationales</p>	<p>Meilleure gestion des ressources mobilisées par l'Etat ; Renforcement du cadre des partenariats publics privés (PPP) pour une plus grande contribution à la mise en œuvre des ODD</p> <p>Mise en place de mécanismes résilients des systèmes d'approvisionnement. Financement équitable et adéquat des programmes des protections sociales par le budget de l'état, tenant compte de la distribution des privations dans les régions.</p> <p>Bonne coordination entre tous les acteurs de protection sociale a tous les niveaux</p> <p>Décentralisation effective y compris celle budgétaire</p>

RESULTATS ESCOMPTE	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION	PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHESES
	<p><b>Indicateur 4.1.5 :</b> Proportion de districts sanitaires disposant d'Equipe d'Intervention Rapide formés aux urgences sanitaires</p> <p><b>Baseline :</b> 12% (2020)      <b>Cible :</b> 100%      <b>Sources de vérification :</b> Rapport d'activité INHP</p>		
<p><b>PRODUIT 4.2:</b> Les institutions nationales, la société civile et les communautés disposent de capacités renforcées pour la fourniture de services et l'adoption de comportements adéquats en matière de nutrition et de développement de la petite enfance y compris dans les situations d'urgence</p>	<p><b>Indicateur 4.2.1:</b> Niveau d'atteinte des résultats de produits du Plan National Multisectoriel de Nutrition, d'Alimentation et de développement de la Petite Enfance 2021-2025</p> <p><b>Baseline :</b> 0%      <b>Cibles :</b> 100%      <b>Sources de vérification :</b> Suivi et évaluation du PNMNADPE</p>	<p>Ministères en charge de : Santé et de l'hygiène Publique/Femmes Familles/ et Enfants /Protection sociale/Justice ; Les services déconcentrés de l'état ; Les prestataires de soins ; Les Partenaires Techniques et Financiers ; Le secteur privé ; Société Civile ; Les communautés ; Les chefs de ménages ; Les Déplacés/les migrants</p>	<p>Meilleure gestion des ressources mobilisées par l'Etat ; Renforcement du cadre des partenariats publics privés (PPP) pour une plus grande contribution à la mise en œuvre des ODD</p> <p>Bonne coordination entre tous les acteurs de protection sociale a tous les niveaux</p> <p>Décentralisation effective y compris celle budgétaire</p>
	<p><b>Indicateur 4.2.2:</b> Pourcentage des structures socio-sanitaires soutenues par le SNU et offrant des soins préventifs, promotionnels, curatifs de qualité dans le domaine de la Nutrition.</p> <p><b>Baseline :</b> 20%      <b>Cibles :</b> 50%      <b>Sources de vérification :</b> rapports des structures socio-sanitaires (CS, CSR, CSU, hôpitaux, Francs, coopératives de femmes ...)</p>		
	<p><b>Indicateur 4.2.3:</b> Nombre de gardiens d'enfants de 0 à 23 mois ayant reçus des conseils en matière de nutrition du jeune enfant avec l'appui du SNU</p> <p><b>Baseline :</b> 900000      <b>Cibles :</b> 2000000      <b>Sources de vérification :</b> Enquête CAPP</p>		
	<p><b>Indicateur 4.3.1:</b> Nombre de personnes additionnelles ayant accès aux services d'eau potable au moins basique avec l'appui du SNU</p> <p><b>Baseline :</b> 0      <b>Cibles :</b> 25,000      <b>Sources de vérification :</b> RAC secteur EHA</p>		
	<p><b>Indicateur 4.3.2:</b> Nombre de personnes additionnelles vivant dans les communautés déclarées Fin de Défection a l'Air Libre (FDAL) avec l'appui du SNU</p> <p><b>Baseline :</b> 0      <b>Cibles :</b> 125,000      <b>Sources de vérification :</b> RAC secteur EHA</p>		
<p><b>Indicateur 4.3.3:</b> Nombre de personnes additionnelles qui possèdent des dispositifs de lavage des mains avec du savon et de l'eau disponible à la maison (Urbain/Rural) avec l'appui du SNU</p> <p><b>Baseline :</b> 0      <b>Cibles :</b> 125,000      <b>Sources de vérification :</b> RAC secteur EHA</p>	<p>Ministère en charge de l'Hydraulique ; Ministère en charge de l'Assainissement ; Ministère en charge de l'Hygiène ; UNICEF ; UNHCR ; UNFPA ; UNHABITAT ; ONUFEMMES ; BM, BAD, ONG internationales et nationales ; Secteur privé ;</p>		
<p><b>PRODUIT 4.4 :</b> Les communautés ont des compétences renforcées en matière de pratiques familiales et communautaires favorables à la protection des enfants contre la migration irrégulière, les violences, l'abus, l'exploitation ainsi que le travail des enfants.</p>	<p><b>Indicateur 4.4.1:</b> Nombre de mères, de pères et de tuteurs touchés par la mobilisation communautaire et les programmes d'éducation parentale avec l'appui du SNU</p> <p><b>Baseline :</b> 12578      <b>Cibles :</b> 500000      <b>Sources de vérification :</b> SIPE</p>	<p>UNICEF, BIT, OIM, MEPS, MFFE, CNS, UNCHR, SECTEUR PRIVE</p>	<p>L'adhésion des dirigeants communautaires, des parents, des adolescents et des autres membres de la communauté à la dynamique de l'évolution des normes sociales en matière de protection et de genre.</p>
	<p><b>Indicateur 4.4.2:</b> Proportion d'enfants migrants irréguliers identifiés et pris en charge par les services sociaux avec l'appui du SNU</p> <p><b>Baseline :</b> 1000      <b>Cibles :</b> 2000      <b>Sources de vérification :</b> SIPE</p>		

RESULTATS ESCOMPTE	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION	PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHESES
<b>PRODUIT 4.5</b> : Les structures de première ligne disposent de capacités accrues pour fournir des services de qualité de protection des enfants contre la migration irrégulière, les violences, l'abus, l'exploitation ainsi que les pires formes de travail, y compris dans les situations humanitaires	<b>Indicateur 4.4.3</b> : Nombre de centres sociaux offrant un ensemble de standard d'interventions de prévention et de réponse en matière de protection de l'enfant avec l'appui du SNU	UNICEF, BIT, OIM, MEPS, MPFE, CNS, UNCHR, SECTEUR PRIVE	Les services de protection s'approprient la dynamique de la prévention et le renforcement des mécanismes de protection endogène.
	<b>Baseline</b> : 147 <b>Cibles</b> : 197 <b>Sources de vérification</b> : SIPE		
	<b>Indicateur 4.4.4</b> : Nombre de nouvelles stratégies budgétisées sur la protection de l'enfant (PNPE, PAN 2021-2025/PPP Cacao, Feuille de route de l'Alliance 8.7) dont l'élaboration et/ou la mise en œuvre bénéficie de l'appui du SNU		
	<b>Baseline</b> : 0 <b>Cibles</b> : 3 <b>Sources de vérification</b> : rapport d'activité		
<b>PRODUIT 4.6</b> : Les personnes vulnérables ou à risque de l'être disposent d'instruments et de mécanismes de protection sociale renforcés	<b>Indicateur 4.6.1</b> : Nouvelle stratégie nationale de protection sociale (2021-2025) élaborée et/ou mise en œuvre avec l'appui du SNU	Les institutions, programmes et fonds de protection, y compris ceux créés pour riposte à la COVI, collectivités territoriales, les partenaires sociaux et organisations de la société civile (organisations des bénéficiaires), mass media,	Financement équitable et adéquat des programmes de protection sociale par le budget de l'état, tenant compte de la distribution des privations dans les régions, Bonne coordination entre tous les acteurs de protection sociale à tous les niveaux Décentralisation effective y compris celle budgétaire
	<b>Baseline</b> : Non <b>Cibles</b> : Oui <b>Sources de vérification</b> : Journal Officiel de la République		
	<b>Indicateur 4.6.2</b> : Nombre de mécanismes et outils (y compris RSU) de ciblage, identification, délivrance des prestations et suivi des bénéficiaires des programmes de PS améliorés, avec l'appui du SNU		
	<b>Baseline</b> : 0 <b>Cibles</b> : 6 <b>Sources de vérification</b> : MEPS, MSHP, MCSSLP		
	<b>Indicateur 4.6.3</b> : Nombre des centres sociaux, qui ont bénéficié de l'appui du SNU, adaptés au nouveau cadre de fonctionnement, opérationnels		
<b>Baseline</b> : 0 <b>Cibles</b> : 250 <b>Sources de vérification</b> : MEPS			
<b>PILIER 3 DU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT : RENFORCEMENT DE L'INCLUSION, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE L'ACTION SOCIALE</b>			
<b>CIBLES ODD</b> : <b>5</b> Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles : 5.1, 5.2, 5.2, 5.3, 5.3, 5.5, 5.5. ; <b>6</b> Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable de l'eau : 6.1, 6.1 ; <b>8</b> Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous : 8.5, 8.6			
<b>PRIORITE STRATEGIQUE 1 DU CADRE DE COOPERATION : RENFORCEMENT DE L'INCLUSIVITE DU PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT</b>			
<b>RESULTAT ESCOMPTE 5</b> : D'ici à 2025, les jeunes, filles et garçons, particulièrement ceux en situation de vulnérabilité accèdent davantage aux opportunités socio-économiques et développent leur plein potentiel	<b>Indicateur RE.5.1</b> : Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non +scolarisés et sans emploi, ni formation (ODD 8.6.1)	BIT, FAO, UNFPA, OIM, ONUDI, UNESCO, UNICEF, UNODC, PAM, Ministère de la Jeunesse et de la promotion de l'emploi des jeunes, les Ministères sectoriels (en charge de l'emploi, de la cohésion sociale, de l'entreprenariat et des PME, de la formation professionnelle, ...), l'Agence Emploi Jeune, l'ANADER, l'Agence Côte d'Ivoire PME, le Conseil national de la jeunesse et les autres organisations de jeunesse au niveau national et local, le secteur privé, et les syndicats	Stabilité politique et sociale. Stabilité économique et maintien de l'environnement favorable aux affaires ; Développement des secteurs porteurs et des chaînes de valeur créateurs d'emploi décents Poursuite de la transformation structurelle de l'économie (industrialisation) ; Promotion des pratiques culturelles, es croyances et valeurs positive et cohésion sociale. Reforme/renforcement du secteur formation professionnelle y compris le
	<b>Baseline</b> : 34,8% (2017) <b>Cibles</b> : TBD (re : PND) <b>Sources de vérification</b> : Enquêtes sur l'emploi de l'INS		
	<b>Indicateur RE.5.2</b> : Taux de chômage des jeunes		
<b>Baseline</b> : 3.3% (15-34 ans) 2017 <b>Cibles</b> : TBD (PND) <b>Sources de vérification</b> : Enquêtes sur l'emploi de l'INS			

RESULTATS ESCOMPTE	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION			PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHESES
					PPP ; Augmentation du budget/ des ressources des secteurs ; Accès aux infrastructures et services de qualité et à l'information ; Fin/ Maîtrise de la pandémie du COVI19.
<b>PRODUIT 5.1:</b> Les institutions nationales disposent de capacités renforcées pour accompagner la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et promouvoir la participation et l'insertion socio-économique des jeunes, y compris des jeunes migrants	<b>Indicateur 5.1.1:</b> Nombre d'institutions d'encadrement du marché du travail et d'appui au secteur privé, et d'organisations de la jeunesse dotés d'outils innovants et inclusifs pour accompagner les jeunes dans leur processus de création, et formalisation d'entreprise avec l'appui du SNU			BIT, FAO, UNFPA, OIM, ONUDI, UNESCO, UNICEF, UNODC ; PAM ; Ministère de la Jeunesse et de la promotion de l'emploi des jeunes, les Ministères sectoriels (en charge de l'emploi, de la cohésion sociale, de l'entrepreneuriat et des PME, de la formation professionnelle, ...), l'Agence Emploi Jeune, l'ANADER, l'Agence Côte d'Ivoire PME, le Conseil national de la jeunesse et les autres organisations de jeunesse au niveau national et local, le secteur privé, et les syndicats	Stabilité politique et sociale. Stabilité économique et maintien de l'environnement favorable aux affaires ; Développement des secteurs porteurs et des chaînes de valeur créateurs d'emploi décents Poursuite de la transformation structurelle de l'économie (industrialisation) ; Promotion des pratiques culturelles, es croyances et valeurs positive et cohésion sociale. Réforme/renforcement du secteur formation professionnelle y compris le PPP ; Augmentation du budget/ des ressources des secteurs ; Accès aux infrastructures et services de qualité et à l'information ; Fin/ Maîtrise de la pandémie du COVI19.
	<b>Baseline :</b> 4	<b>Cibles :</b> 16	<b>Sources de vérification :</b> Rapports d'Activités		
	<b>Indicateur 5.1.2:</b> Nombre de structures au niveau central et décentralisé, y compris les organisations de jeunesse, des services publics des formations et d'emploi des jeunes qui sont renforcées en matière de formation professionnelle et d'entrepreneuriat avec l'appui du SNU				
	<b>Baseline :</b> 2	<b>Cibles :</b> 14	<b>Sources de vérification :</b> Rapports d'Activités		
<b>PRODUIT 5.2:</b> Les jeunes notamment ceux des milieux ruraux et péri-urbains disposent de capacités professionnelles et entrepreneuriales renforcées pour bénéficier des opportunités d'emploi dans les secteurs porteurs adaptés aux besoins du marché	<b>Indicateur 5.2.1:</b> Nombre de jeunes, y compris des jeunes migrants retournés, accompagnés dans leur insertion dans un emploi formel avec l'appui du SNU			BIT, FAO, UNFPA, OIM, ONUDI, UNESCO, UNICEF, UNODC ; PAM ; Ministère de la Jeunesse et de la promotion de l'emploi des jeunes, les Ministères sectoriels (en charge de l'emploi, de la cohésion sociale, de l'entrepreneuriat et des PME, de la formation professionnelle, ...), l'Agence Emploi Jeune, l'ANADER, l'Agence Côte d'Ivoire PME, le Conseil national de la jeunesse et les autres organisations de jeunesse au niveau national et local, le secteur privé, et les syndicats	Stabilité politique et sociale. Stabilité économique et maintien de l'environnement favorable aux affaires ; Développement des secteurs porteurs et des chaînes de valeur créateurs d'emploi décents Poursuite de la transformation structurelle de l'économie (industrialisation) ; Promotion des pratiques culturelles, es croyances et valeurs positive et cohésion sociale. Réforme/renforcement du secteur formation professionnelle y compris le PPP ; Augmentation du budget/ des ressources des secteurs ; Accès aux infrastructures et services de qualité et à l'information ; Fin/ Maîtrise de la pandémie du COVI19.
	<b>Baseline :</b> 1203 dont 845 jeunes migrants (2019)	<b>Cibles :</b> 6203	<b>Sources de vérification :</b> Rapport des interventions des Agences du SNU et Structures partenaires bénéficiaires d'appui institutionnel Rapport de mise en œuvre du CCDD		
	<b>Indicateur 5.2.2:</b> Nombre de jeunes ayant bénéficié de formation professionnelle et de renforcement de compétence en matière d'entrepreneuriat, avec l'appui du SNU, pour obtenir une opportunité économique durable notamment dans les secteurs porteurs (tourisme, agriculture, numérique, emplois verts, etc.)	<b>Baseline :</b> 1000 Bénéficiaires de programmes d'insertion professionnelle + Diplômés en CAP, BEP, BT, BTS	<b>Cibles :</b> 11000 jeunes Diplômés en CAP, BEP, BT, BTS et Bénéficiaires des programmes d'insertion professionnelle (AEJ, PEJDEC,		
<b>PRODUIT 5.3:</b> Les jeunes, filles et garçons disposent des compétences de vie courante et de	<b>Indicateur 5.3.1:</b> Nombre de jeunes dont les capacités sont renforcées en compétences de vie courante et des actifs sociaux avec l'appui du SNU			BIT, FAO, UNFPA, OIM, ONUDI, UNESCO, UNICEF, UNODC, PAM ; Ministère de la Jeunesse et de la promotion de	Stabilité politique et sociale. Stabilité économique et maintien de

RESULTATS ESCOMPTE	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION			PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHESES
leadership pour participer à la prise de décision et au contrôle de l'action publique	Baseline : 0	Cibles : 4 500 000	Sources de vérification : Rapports d'activités	l'emploi des jeunes, les Ministères sectoriels (en charge de l'emploi, de la cohésion sociale, de l'entrepreneuriat et des PME, de la formation professionnelle, ...), l'Agence Emploi Jeune, l'ANADER, l'Agence Côte d'Ivoire PME, le Conseil national de la jeunesse et les autres organisations de jeunesse au niveau national et local, le secteur privé, et les syndicats	l'environnement favorable aux affaires ; Développement des secteurs porteurs et des chaînes de valeur créateurs d'emploi décentes Poursuite de la transformation structurelle de l'économie (industrialisation) ; Promotion des pratiques culturelles, es croyances et valeurs positive et cohésion sociale. Reforme/renforcement du secteur formation professionnelle y compris le PPP ; Augmentation du budget/ des ressources des secteurs ; Accès aux infrastructures et services de qualité et à l'information ; Fin/ Maîtrise de la pandémie du COVI19.
	Indicateur 5.3.2: Nombre de jeunes, filles et garçons dont les capacités sont renforcées en matière de leadership relatif à la vie citoyenne et politique, au civique, aux politiques avec l'appui du SNU				
	Baseline : 2 000 influenceurs	Cibles : 10.000 Adolescents, filles et garçons 10 - 19 ans / 20-24 ans / 25+ (3000 par an)	Sources de vérification : Rapports d'activités, nombre de cadre d'expression /plaidoyer ; Ministère en charge de la Jeunesse (DPJ, Cellule Genre, Direction des Institutions Socio-Educatives)		
	Indicateur 5.3.3: Nombre de réseaux et organisation de jeunes dont les capacités sont renforcées en matière de planification, de plaidoyer et de dialogue citoyen, d'accès aux opportunités économiques durables et de promotion de la culture de la paix avec l'appui du SNU				
Baseline : 100 associations	Cibles : 300 organisations et réseaux de jeunesse au niveau communal, départemental régional et national	Sources de vérification : Rapports d'activités CNJ-CI, DVARCJ, Cellule Genre-Jeunesse, DPJ, Centrales syndicales			
RESULTAT ESCOMPTE 6 : D'ici à 2025, les femmes, les filles accèdent davantage aux opportunités socio-économiques et technologiques pour leur autonomisation, et aux services de prévention et de prise en charge de toutes les formes de violences notamment les pratiques néfastes	Indicateur RE.6.1 : Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire (ODD 5.2.2)			FAO, UNFPA, ONUFEMMES, ONUSIDA, PAM, UNICEF, UNHCR, HCDH, PNUD, UNESCO, BIT Ministères : Femme et Famille, Emploi et Protection Sociale, Santé et hygiène publique, Education, Plan, Sécurité, Jeunesse, Solidarité ; Institutions de la protection sociale : CNAM et CNPS ; Société Civile : Réseaux, ONG, Associations de femmes et de jeunes, Leaders et chefs communautaires Collectivités Territoriales ; Secteur Privé	Volonté politique renforcée en faveur de l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres Disponibilité des ressources financières, matérielles et humaines au sein des institutions au niveaux central et local Coordination et synergie d'actions renforcées entre acteurs qui travaillent dans l'autonomisation et la lutte contre les violences Partenariats stratégiques renforcés entre les parties prenantes du gouvernement, des PTF, de la société civile, des collectivités et du secteur privé Flexibilité dans la planification des interventions pour s'adapter aux situations humanitaires Adhésion des femmes, des hommes et des acteurs communautaires aux changements de normes socio-culturelles.
	Baseline : 25,9%	Cibles : 18%	Sources de vérification : MICS 2016		
	Indicateur RE.6.2 : Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans (ODD 5.3.1)				
	Baseline : 36%	Cibles : xxx	Sources de vérification : xxx		
	Indicateur E.6.3: Proportion des femmes qui disposent de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considèrent que ses droits sur la terre sont sûrs (ODD 5.a.1)				
	Baseline : 11,43%	Cibles : xxx	Sources de vérification : Direction du Foncier Rural, MINADER, 2017		
	Indicateur RE.6.4 : Proportion de filles (âgés de 15 à 24 ans) non +scolarisés et sans emploi, ni formation (ODD 8.6.1)				
	Baseline : 47,2	Cibles : xxx	Sources de vérification : MICS 2016		
	Indicateur RE.6.5 : Ecart entre le taux d'alphabétisation des femmes et des hommes				
	Baseline : 16.6	Cibles : 8	Sources de vérification : MICS		
Indicateur RE.6.6 : Ecart entre le taux de chômage des femmes et des hommes					

RESULTATS ESCOMPTE	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION			PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHESES
	<b>Baseline</b> : le chômage au sein de la population active féminine est de 11%, 8,3% chez les hommes, et 11,3% pour les jeunes hommes de 15 à 24 ans	<b>Cibles</b> : xxx	<b>Sources de vérification</b> : Banque Mondiale		
	<b>Indicateur RE.6.7</b> : Proportion des femmes et des filles victimes de violences sexuelles dans les 72 heures (ODD 5.2.1)				
	<b>Baseline</b> 80,5% des personnes victimes de violences sexuelles vues dans les structures de santé offrant la prise en charge ARV bénéficiant de la prévention post-exposition	<b>Cibles</b> : 100%	<b>Sources de vérification</b> : PNLS		
	<b>Indicateur RE.6.8</b> : Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge (ODD 5.3.2)				
<b>Baseline</b> : 36,7%	<b>Cibles</b> : Moins de 30 % en 2025	<b>Sources de vérification</b> : MICS 2016			
<b>PRODUIT 6.1</b> : Les femmes et les filles notamment celles en milieu rural et péri-urbain disposent de capacités renforcées sur les plans social, économique et technologique pour développer leur plein potentiel et faciliter leur autonomisation	<b>Indicateur 6.1.1</b> : Nombre de femmes et de filles ayant bénéficié de soutien technique et/financier en matière de production, transformation, conservation, de commercialisation, d'usage des Tics, des services financiers et entrepreneuriat avec l'appui du SNU			FAO, UNFPA, ONUFEMMES, ONUSIDA, PAM, UNICEF, UNHCR, OHCHR, PNUD, UNESCO ; Ministères : Femme et Famille, Emploi et Protection Sociale, Santé, Education, Plan, Sécurité, Jeunesse ; Institutions : CNAM et CNPS, Société Civile : Réseaux, ONG, Associations de femmes et de jeunes, Leaders et chefs communautaires Collectivités Territoriales Secteur Privé	Volonté politique renforcée en faveur de l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres Disponibilité des ressources financières, matérielles et humaines au sein des institutions au niveaux central et local Coordination et synergie d'actions renforcées entre acteurs qui travaillent dans l'autonomisation et la lutte contre les violences Partenariats stratégiques renforcés entre les parties prenantes du gouvernement, des PTF, de la société civile, des collectivités et du secteur privé Flexibilité dans la planification des interventions pour s'adapter aux situations humanitaires Adhésion des femmes, des hommes et des acteurs communautaires aux changements de normes socio-culturelles.
	<b>Baseline</b> : 6553	<b>Cibles</b> : 67500	<b>Sources de vérification</b> : Rapport d'activité		
	<b>Indicateur 6.1.2</b> : Nombre de groupements de femmes et/ou de filles ayant bénéficié d'un appui technique et/ou financier du SNU pour le renforcement de leurs activités génératrices de revenus et/ou de leurs initiatives socio communautaire				
	<b>Baseline</b> : ND	<b>Cibles</b> : 200 à raison de 40 par an	<b>Sources de vérification</b> : Rapport d'activité		
	<b>Indicateur 6.1.3</b> : Nombre de plateformes numériques mises en place en faveur des femmes et des filles pour la promotion et l'accès à des opportunités, aux marchés et à des financements dans les chaînes de valeur avec l'appui du SNU				
<b>baseline</b> : 2	<b>Cibles</b> : 3	<b>Sources de vérification</b> : Rapport BFW, Rapport Women connect.			

RESULTATS ESCOMPTEES	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION	PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHESES
<b>PRODUIT 6.2:</b> Les femmes, les filles y compris celles porteuses d'un handicap, les hommes et les garçons disposent de capacités renforcées pour lutter contre les inégalités de genre, le VIH/sida, les VBG y compris les mutilations génitales féminines, et les mariages d'enfants	<b>Indicateur 6.2.1:</b> Proportion de victimes de VBG y compris celle porteuse d'un handicap ou du VIH/sida identifiées et prises en charge de manière holistique (médical, psychosocial et judiciaires) avec l'appui du SNU	FAO, UNFPA, ONUFEMMES, ONUSIDA, PAM, UNICEF, UNHCR, OHCHR, PNUD, UNESCO, BIT, Ministères : Femme et Famille, Emploi et Protection Sociale, Santé, Education, Plan, Sécurité, Jeunesse ; Institutions : CNAM et CNPS, Société Civile : Réseaux, ONG, Associations de femmes et de jeunes, Leaders et chefs communautaires Collectivités Territoriales Secteur Privé	Volonté politique renforcée en faveur de l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres Disponibilité des ressources financières, matérielles et humaines au sein des institutions au niveaux central et local Coordination et synergie d'actions renforcées entre acteurs qui travaillent dans l'autonomisation et la lutte contre les violences Partenariats stratégiques renforcés entre les parties prenantes du gouvernement, des PTF, de la société civile, des collectivités et du secteur privé Flexibilité dans la planification des interventions pour s'adapter aux situations humanitaires Adhésion des femmes, des hommes et des acteurs communautaires aux changements de normes socio-culturelles.
	<b>Baseline :</b> Moins de 30% <b>Cibles :</b> 100% <b>Sources de vérification :</b> Rapport d'activité		
	<b>Indicateur 6.2.2:</b> Proportion de victimes de viol identifiées et prises en charge sur le plan médical dans les 72 heures avec l'appui du SNU		
	<b>Baseline :</b> 21,70% <b>Cibles :</b> 100% <b>Sources de vérification :</b> rapport annuel PNLS ou Source GBVIMS		
	<b>Indicateur 6.2.3:</b> Nombre de femmes et de filles ayant bénéficié de renforcement de capacités pour faire face aux VBG (CVC, AGR, etc.) et aux pratiques traditionnelles néfastes avec l'appui du SNU		
	<b>Baseline :</b> xxx <b>Cibles :</b> xxx <b>Sources de vérification :</b> Rapport d'activité		
	<b>Indicateur 6.2.4:</b> Nombre de leaders communautaires ayant bénéficié de renforcement de capacité avec l'appui du SNU pour l'abandon des MGF		
	<b>Baseline :</b> 380 <b>Cibles :</b> 880 <b>Sources de vérification :</b> Rapport d'activité		
	<b>Indicateur 6.2.5:</b> Nombre de plateformes locales de lutte contre les VBG ayant bénéficié d'un appui technique et/ou financier du SNU pour leur mise en place ou leur redynamisation		
<b>Baseline :</b> 47 <b>Cibles :</b> 72 <b>Sources de vérification :</b> Rapport national de lutte contre les VBG, 2019			
<b>Indicateur 6.2.6:</b> Nombre de hommes et de garçons ayant bénéficié de renforcement de capacités pour faire face aux VBG (CVC, AGR, etc.) et aux pratiques traditionnelles néfastes avec l'appui du SNU			
<b>Baseline :</b> xxx <b>Cibles :</b> xxx <b>Sources de vérification :</b> Rapport d'activité			

RESULTATS ESCOMPTE	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION	PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHESES			
<b>PRODUIT 6.3:</b> Les institutions nationales au niveaux central, local et communautaires disposent de capacités renforcées pour améliorer l'accès des femmes et des filles aux opportunités socio-économiques et technologiques, et aux services de prévention et de prise en charge des VBG y compris les mutilations génitales féminines, et les mariages d'enfants	<b>Indicateur 6.3.1:</b> Nombre d'institutions gouvernementales, communautaires, organisations de la société civile (ONG, OBC féminines) ayant bénéficié de renforcement de capacités (formation équipement) pour la prévention et la prise en charge des VBG y compris les pratiques traditionnelles néfastes avec l'appui du SNU	FAO, UNFPA, ONUFEMMES, ONUSIDA, PAM, UNICEF, UNHCR OHCHR, PNUD, UNESCO ; Ministères : Femme et Famille, Emploi et Protection Sociale, Santé, Education, Plan, Sécurité, Jeunesse ; Institutions : CNAM et CNPS, Société Civile : Réseaux, ONG, Associations de femmes et de jeunes, Leaders et chefs communautaires Collectivités Territoriales Secteur Privé	Volonté politique renforcée en faveur de l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres Disponibilité des ressources financières, matérielles et humaines au sein des institutions au niveaux central et local Coordination et synergie d'actions renforcées entre acteurs qui travaillent dans l'autonomisation et la lutte contre les violences Partenariats stratégiques renforcés entre les parties prenantes du gouvernement, des PTF, de la société civile, des collectivités et du secteur privé Flexibilité dans la planification des interventions pour s'adapter aux situations humanitaires Adhésion des femmes, des hommes et des acteurs communautaires aux changements de normes socio-culturelles.			
	<b>Baseline :</b> 47			<b>Cibles :</b> 247	<b>Sources de vérification :</b> Rapport National VBG, 2019 / Rapport Genre Union Européenne 2018	
	<b>Indicateur 6.3.2:</b> Nombre de documents stratégiques nationaux de promotion du genre, de l'autonomisation des femmes et lutte contre les VBG dont l'élaboration et/ou la mise en œuvre a bénéficié de d'un appui technique et/ou financier du SNU			<b>Baseline :</b> 03	<b>Cibles :</b> 15 (Politique Genre, Stratégie Nationale de lutte contre les VBG, Stratégie Nationale Autonomisation de la femme, 1 guide de fonctionnement des cellules genre, 8 rapports d'audit)	<b>Sources de vérification :</b> Documents stratégiques nationaux
	<b>Indicateur 6.3.3:</b> Nombre d'institutions gouvernementales, communautaires, organisations de la société civile (ONG, OBC féminines) ayant bénéficié de renforcement de capacités (formation équipement, outils, mécanismes) pour la promotion du genre et de l'autonomisation des femmes avec l'appui du SNU			<b>Baseline :</b> 30	<b>Cibles :</b> 230	<b>Sources de vérification :</b> Rapport d'activité
<b>PILIER 4 DU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT : DEVELOPPEMENT REGIONAL PAR LA CREATION DE POLES ECONOMIQUES COMPETITIFS ET POURSUITE DU DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN A LA CROISSANCE TOUT EN RESPECTANT LA DURABILITE ENVIRONNEMENTALE</b>						
<b>CIBLES ODD:</b> 9 Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation : 9.4 ; 11 Villes et les établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables : 11.5 , 11.5 ; 12 Instaurer des modes de consommation et de production soutenables : 12.2 ; 13 Mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions : 13.1 , 13.2 , 13.3 , 13.3 ; 14 Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines : 14.2 ; 15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification : 15.1 , 15.2 , 15.3						
<b>PRIORITE STRATEGIQUE 4 DU CADRE DE COOPERATION : REDUCTION DE LA VULNERABILITE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AUX PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX</b>						
<b>RESULTAT ESCOMPTE 7 :</b> D'ici à 2025 les communautés accèdent davantage aux écosystèmes terrestres, marins, ainsi qu'à un cadre de vie, gérés de façon plus durable, intégrée, inclusive et améliorent leur résilience	<b>Indicateur RE.7.1 :</b> Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes (ODD 15.9.1.a.1)	PNUE/PNUD/FAO/ONUDI/UNESCO/UNHABITAT/BI T/Ministère de l'environnement et du développement durable/Ministère des eaux et forêts/Ministère de l'agriculture et du développement rural/ Ministère des ressources halieutiques et de la pêche/chambre de commerce et d'industrie de côte	Politiques/stratégies (NDC, SPREF, REDD+, RRC.) et Règlementation appropriés par l'ensemble des parties prenantes et mises en œuvre Accès à des guichets climatiques et à			
	<b>Baseline :</b> 8.897.420,00 USD	<b>Cibles :</b> 44.487.100,00 USD	<b>Sources de vérification :</b> Rapports sectoriels			

RESULTATS ESCOMPTE	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION	PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHESES
	<p><b>Indicateur RE.7.2</b> : Émissions annuelles d'équivalent dioxyde de carbone (par million de tonnes métriques) (ODD 9.4.1)</p> <p><b>Baseline</b> : 15 964,35 kt eqCO2 (2012)    <b>Cibles</b> : 24 576,16 kt eqCO2 (2030)    <b>Sources de vérification</b> : Rapports sectoriels, (Rapport d'inventaire de GES)</p> <p><b>Indicateur RE.7.3</b> : Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées</p> <p><b>Baseline</b> : 6,5% (2020)    <b>Cibles</b> : 10% (2030)    <b>Sources de vérification</b> : Rapports sectoriels</p> <p><b>Indicateur RE.7.4</b> : Pertes économiques dues aux risques naturels en proportion du PIB (ODD1.5.2, 11.5.2)</p> <p><b>Baseline</b> : xxx    <b>Cibles</b> : xxx    <b>Sources de vérification</b> : Rapports sectoriels</p>	d'Ivoire/confédération des entreprises -CGECI /Plateforme nationale RRC/ JAPON/GEF/GCF/NORVEGE/BAD/BANQUE MONDIALE"	des financements Accès à des guichets climatiques et à des financements
<b>PRODUIT 7.1:</b> Les institutions publiques, les organisations du secteur privé et de la société civile et les communautés disposent de capacités techniques et opérationnelles renforcées pour une gouvernance innovante, durable, intégrée et inclusive des écosystèmes notamment environnemental, forestier et maritime	<p>Indicateur 7.1.1: Nombre de structures publiques et privées ayant les capacités renforcées en gestion des ressources naturelles avec l'appui du SNU</p> <p><b>Baseline</b> : 0    <b>Cibles</b> : 30    <b>Sources de vérification</b> : Rapports d'activités des ministères techniques concernés</p>	PNUE/PNUD/FAO/ONUDI/UNESCO/UNHABITAT/BI T/Ministère de l'environnement et du développement durable/Ministère des eaux et forêts/Ministère de l'agriculture et du développement rural/ Ministère des ressources halieutiques et de la pêche/chambre de commerce et d'industrie de côte d'Ivoire/confédération des entreprises -CGECI /Plateforme nationale RRC/ JAPON/GEF/GCF/NORVEGE/BAD/BANQUE MONDIALE"	Cadres multi partenariats de dialogue existants redynamisés et fonctionnels  Système de transparence de l'action climatique en construction en place et fonctionnel
	<p>Indicateur 7.1.2: Nombre de mécanismes pérennes et innovants de financement de la gestion durable des ressources naturelles et de partage des bénéfices dans le contexte du Warsaw Framework opérationnels avec l'appui du SNU</p> <p><b>Baseline</b> : 0    <b>Cibles</b> : 2    <b>Sources de vérification</b> : Rapports d'activités des ministères techniques MINEDD et MINEF</p>		
	<p>Indicateur 7.1.3: Architecture et capacité REDD+ en Côte d'Ivoire opérationnelles avec l'appui du SNU</p> <p><b>Baseline</b> : Non    <b>Cibles</b> : Oui    <b>Sources de vérification</b> : Rapports projet GCF PROMIRE</p>		
	<p>Indicateur 7.1.4: Nombre d'expériences juridictionnelles REDD+ communautaires innovantes basées sur les résultats, mises en œuvre avec succès avec l'appui du SNU</p> <p><b>Baseline</b> : 1    <b>Cibles</b> : 8    <b>Sources de vérification</b> : Rapports du projet GCF PROMIRE / Résultat projet GEF SCOLUR</p>		
	<p>Indicateur 7.1.5: Mécanisme de partage d'informations et de connaissances sur la gestion des écosystèmes opérationnels avec l'appui du SNU</p>		

RESULTATS ESCOMPTE	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION			PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHESES
	Baseline : Non	Cibles : Oui	Sources de vérification : Rapport du projet GCF PROMIRE		
	Indicateur 7.1.6: Nombre de modèles de gestion durable des ressources forestières validés et promus dans les forêts publiques et rurales				
	Baseline : 0	Cibles : 4	Sources de vérification : Rapports projets GCF/MINEF, GCF/PROMIRE, GEF/SCOLUR		
<b>PRODUIT 7.2:</b> Les institutions publiques, les organisations du secteur privé, les collectivités territoriales et les communautés vulnérables disposent d'infrastructures nécessaires, de capacités techniques et technologiques adaptées pour la gestion des risques de catastrophes naturelles et pour leur résilience au changement climatique	Indicateur 7.2.1: Nombre de filières de production durable de bois-énergie promues avec l'appui du SNU			PNUE/PNUD/FAO/ONUDI/UNESCO/UNHABITAT/ ministère de l'environnement et du développement durable/ministère des eaux et forêts/ministère de l'agriculture et du développement rural/ ministère des ressources halieutiques et de la pêche/chambre de commerce et d'industrie de côte d'ivoire/confédération des entreprises -CGECI JAPON/ GEF/GCF/NORVEGE/BAD/BANQUE MONDIALE	Opportunités de développement des capacités technologiques (innovation) et des chaînes de valeur  Dynamiques démographiques (croissance, déplacements et migrations) et urbanisation maîtrisées
	Baseline : 1	Cibles : 5	Sources de vérification : rapports projet FLEGT MALEBI / Résultat projet GCF/Bioénergie, TCP-2020+.		
	Indicateur 7.2.2: Nombre d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale avec l'appui du SNU (ODD 1.5.4)				
	Baseline : 0	Cibles : 10	Sources de vérification : Rapports de l'Office Nationale de la Protection Civile et Rapports du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation		
	Indicateur 7.2.3: Système de suivi des forêts de la REDD+ remplit sa fonction de mesure notification et vérification de la déforestation et dégradation, partage et inclut d'autres fonctions et utilisateurs comme les MINEF, MIPLAN, MINADER avec l'appui du SNU				
	Baseline : Non	Cibles : Oui	Sources de vérification : Rapports projets GCF/PROMIRE		
<b>PILIER 5 DU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT : APPROFONDISSEMENT DE LA GOUVERNANCE DANS TOUS SES ASPECTS ET MODERNISATION DE L'ETAT</b>					
<b>CIBLES ODD:</b> 5 Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles : 5.5 ; 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes : 16.1 , 16.2, 16.3 , 16.5 , 16.6 , 16.8 , 16.9 ; 17 Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens d'application de ce partenariat : 17.18					
<b>PRIORITE STRATEGIQUE 5 DU CADRE DE COOPERATION : PROMOTION D'UNE GOUVERNANCE ENCORE PLUS EFFICACE, TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE</b>					
	Indicateur RE.8.1 : Indice CPIA				

RESULTATS ESCOMPTE	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION			PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHESES
<b>RESULTAT ESCOMPTE 8 : D'ici 2025, les systèmes de gouvernance sont plus inclusifs, redevables, efficaces et disposent de données de qualité, et les populations vivent dans un environnement où l'Etat de droit, les droits du travail, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité sont respectés et effectifs</b>	<b>Baseline</b> : 3,5	<b>Cibles</b> : 4	<b>Sources de vérification</b> : Rapport de la Banque Mondiale sur l'Afrique	PNUD; OIM; BIT; UNICEF; UNESCO; ONUDC; OHCHR; ONUSIDA; OMS; UNFPA; UNHCR; FAO; Parlement, les collectivités décentralisées; les organisations de la société civile; PTFs; Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, Ministère de Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi jeune, Ministère de l'emploi et de la protection sociale, CGECI, UGTCI, CISL/Dignité, FESACI, UNATRCCI, CSH, Plateforme Panafricaine des Femmes et des Jeunes pour la démocratie et la paix; Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public, HABG, IGE, Inspections générales des Ministères, Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, l'Agence Judiciaire du Trésor	i. Existence de la volonté politique de changement pour une gouvernance améliorée ii. Adhésion et participation des différents acteurs de développement aux politiques et programmes de développement iii. Disponibilité des ressources pour le financement des politiques et programmes, avec un accent fort sur le financement endogène des réformes iv. Existence d'un partenariat renforcé entre la partie nationale (secteur public, secteur privé et société civile) et les PTFs
	<b>Indicateur RE.8.2</b> : Indice Mo Ibrahim de gouvernance en Afrique (IIAG) (ODD 16.8)				
	<b>Baseline</b> : 54,5 en 2018	<b>Cibles</b> : 60	<b>Sources de vérification</b> : Rapport sur la Gouvernance en Afrique		
	<b>Indicateur RE.8.3</b> : Indice de perception de la corruption (IPC) (ODD 16.5.2)				
	<b>Baseline</b> : 35 en 2019	<b>Cibles</b> : 50	<b>Sources de vérification</b> : Rapport de Transparency International		
	<b>Indicateur RE.8.4</b> : Indice de l'inégalité de Genre				
	<b>Baseline</b> : 0,657 en 2018	<b>Cibles</b> : 0,3	<b>Sources de vérification</b> : Rapport Volontaire National Côte d'Ivoire		
	<b>Indicateur RE.8.5</b> : Indice de sécurité				
	<b>Baseline</b> : 1,1 en 2018	<b>Cibles</b> : 0,8	<b>Sources de vérification</b> : Conseil National de Sécurité		
	<b>Indicateur RE.8.6</b> : Taux d'enregistrement des naissances des enfants de moins d'un an dans les délais (ODD 16.9.1)				
<b>Baseline</b> : 61%	<b>Cibles</b> : 95%	<b>Sources de vérification</b> : Rapport du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation			
<b>Indicateur RE.8.7</b> : Classement Mondial de la liberté de la presse					
<b>Baseline</b> : 71/180	<b>Cibles</b> : 60/180	<b>Sources de vérification</b> : Reporters sans Frontières			
<b>PRODUIT 8.1: Les institutions nationales, les médias, les acteurs de la société civile, et les partenaires sociaux, disposent des capacités renforcées dans les domaines de la promotion et du respect des Droits (travail, sécurité, justice, droit civique, information), de l'égalité de Genre, de la participation citoyenne, et du dialogue social</b>	<b>Indicateur 8.1.1:</b> Nombre des structures et organisations intervenant dans la chaîne judiciaire ou dans le domaine des droits de l'homme dans les zones cibles qui disposent des capacités humaines et matérielles pour assurer le respect de l'Etat de droit avec l'appui du SNU			Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, Ministère de Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi jeune, Ministère de l'emploi et de la protection sociale, CGECI, UGTCI, CISL/Dignité, FESACI, UNATRCCI, CSH, AFJCI, Plateforme Panafricaine des Femmes et des Jeunes pour la démocratie et la paix, PAOJ, l'Ordre des Avocats, l'Ordre des Commissaires de Justice, UNHCR, UNDP, UNICEF, OIM, ONUFEMMES, OHCHR, ONUDC, BIT, UNESCO	i. Existence de la volonté politique de changement pour une gouvernance améliorée ii. Adhésion et participation des différents acteurs de développement aux politiques et programmes de développement iii. Disponibilité des ressources pour le financement des politiques et programmes, avec un accent fort sur le financement endogène des réformes iv. Existence d'un partenariat renforcé entre la partie nationale (secteur public, secteur privé et société civile) et les PTFs
	<b>Baseline</b> : 02	<b>Cibles</b> : 08	<b>Sources de vérification</b> : Rapport du Ministère de la Justice, Rapport du Conseil National des DH, Rapports des OSC		
	<b>Indicateur 8.1.3:</b> Niveau d'interopérabilité entre les services de santé et les services d'état civil avec l'appui du SNU				
	<b>Baseline</b> : 64%	<b>Cibles</b> : 100%	<b>Sources de vérification</b> : Rapport du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation		
	<b>Indicateur 8.1.4:</b> Nombre d'acteurs de la société civile et de partenaires sociaux formés en gestion des conflits sociaux collectifs et de médiations de conflits réalisés avec l'appui du SNU				
<b>Baseline</b> :00	<b>Cibles</b> :10	<b>Sources de vérification</b> : Rapport du Ministère de la Protection Sociale et de l'Emploi, Rapports des Partenaires Sociaux			

RESULTATS ESCOMPTE	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION	PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHESES		
	<b>Indicateur 8.1.5:</b> Nombre de conventions internationales du travail dont la ratification, la transcription dans la législation nationale et l'application a bénéficié de l'appui technique et/ou financier du SNU				
	<b>Baseline :</b> 00			<b>Cibles :</b> 03	<b>Sources de vérification :</b> Rapport de la Commission sur l'application des conventions et traités
	<b>Indicateur 8.1.6:</b> Nombre d'organisations féminines ayant bénéficié de renforcement de capacité avec l'appui du SNU pour la promotion des femmes dans les parlements nationaux, les organes régionaux et locaux				
	<b>Baseline :</b> 00				
	<b>Indicateur 8.1.6:</b> Nombre d'organisations des professionnels de médias et de journalistes (OPMJ) ayant bénéficié de renforcement des capacités sur le rôle et la responsabilité des journalistes, les techniques de fact-checking et la lutte contre les infox et les discours de haine				
<b>Baseline :</b> 15%	<b>Cibles :</b> 50%	<b>Sources de vérification :</b> rapport d'activités ANP/Unesco			
<b>PRODUIT 8.2:</b> Les acteurs nationaux sont outillés en matière de planification, de budgétisation, de suivi et d'évaluation de politiques et de programmes basés sur l'équité, sensibles au Genre et axés sur les résultats pour l'atteinte des ODD	<b>Indicateur 8.2.1:</b> Nombre de directions ministérielles/secteurs étatiques et non étatiques renforcées en suivi-évaluation et planification stratégique avec l'appui du SNU	Ministère du Plan et du Développement, Institut National de la Statistique, UNFPA, PNUD, UNHCR ; FAO ; ONUSIDA ; Système Statistique National, les collectivités décentralisées,	i. Existence de la volonté politique de changement pour une gouvernance améliorée ii. Adhésion et participation des différents acteurs de développement aux politiques et programmes de développement iii. Disponibilité des ressources pour le financement des politiques et programmes, avec un accent fort sur le financement endogène des réformes iv. Existence d'un partenariat renforcé entre la partie nationale (secteur public, secteur privé et société civile) et les PTFs		
	<b>Baseline :</b> 0			<b>Cibles :</b> 05	<b>Sources de vérification :</b> Rapports sectoriels
	<b>Indicateur 8.2.2:</b> Nombre de ministères disposant de documents de planification stratégique/ document de politique sectorielle avec l'appui du SNU				
	<b>Baseline :</b> 10				
	<b>Indicateur 8.2.3:</b> Nombre de collectivités territoriales disposant de document de plan stratégique de développement local avec l'appui du SNU				
	<b>Baseline :</b> 00				
	<b>Indicateur 8.2.5:</b> Nombre des rapports d'engagements internationaux de progrès liés aux ODD de qualité produits dans les délais par le pays /rapports volontaires avec l'appui du SNU				
<b>Baseline :</b> 01	<b>Cibles :</b> 08	<b>Sources de vérification :</b> Rapport d'activité			
<b>PRODUIT 8.3:</b> Les institutions nationales disposent de capacités renforcées pour collecter, analyser, diffuser et utiliser des données désagrégées de qualité en soutien à la prise de décision et à la redevabilité	<b>Indicateur 8.3.1:</b> Nombre d'enquêtes nationales réalisées avec l'appui technique du SNU	Parlement, Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public, HABG, IGE, Inspections générales des Ministères, Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, l'Agence Judiciaire du Trésor, CAIDP	i. Existence de la volonté politique de changement pour une gouvernance améliorée ii. Adhésion et participation des différents acteurs de développement aux politiques et programmes de développement iii. Disponibilité des ressources pour le		
	<b>Baseline :</b> 00			<b>Cibles :</b> 06	<b>Sources de vérification :</b> Rapport d'activité
	<b>Indicateur 8.3.2:</b> Nombre d'institutions gouvernementales, communautaires, organisations de la société civile ayant bénéficié de renforcement de capacités pour la collecte, d'analyse et d'utilisation de données ventilées en tenant compte des ODD avec l'appui du SNU				
<b>Baseline :</b> 0	<b>Cibles :</b> 10	<b>Sources de vérification :</b> Rapports sectoriels			

RESULTATS ESCOMPTE	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION	PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHESES		
	<b>Indicateur 8.3.3:</b> Disponibilité d'une législation statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle (ODD 17.18.2) avec l'appui du SNU		financement des politiques et programmes, avec un accent fort sur le financement endogène des réformes iv. Existence d'un partenariat renforcé entre la partie nationale (secteur public, secteur privé et société civile) et les PTFs		
	<b>Baseline :</b> Non			<b>Cibles :</b> Oui	<b>Sources de vérification :</b> Rapport d'activité
	<b>Indicateur 8.3.4:</b> Opérationnalisation et fonctionnement du Fonds de développement de la statistique soutenu par le SNU				
	<b>Baseline :</b> Non			<b>Cibles :</b> Oui	<b>Sources de vérification :</b> Rapport d'activité
	<b>Indicateur 8.3.5:</b> Nombre d'annuaires statistiques et de tableaux de bord produits avec l'appui du SNU				
	<b>Baseline :</b> :01			<b>Cibles :</b> :03	<b>Sources de vérification :</b> Rapport d'activité
<b>PRODUIT 8.4:</b> Les institutions nationales et communautaires disposent des capacités pour renforcer la sécurité et la cohésion sociale aux niveaux local, régional et national	<b>Indicateur 8.4.1:</b> Proportion de nouveaux conflits communautaires enregistrés dans les zones cibles et dont la résolution a bénéficié de l'appui du SNU	Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, Observatoire National de la Solidarité et de la Cohésion Sociale, OSCs,	i. Existence de la volonté politique de changement pour une gouvernance améliorée ii. Adhésion et participation des différents acteurs de développement aux politiques et programmes de développement iii. Disponibilité des ressources pour le financement des politiques et programmes, avec un accent fort sur le financement endogène des réformes iv. Existence d'un partenariat renforcé entre la partie nationale (secteur public, secteur privé et société civile) et les PTFs		
	<b>Baseline :</b> :100%			<b>Cibles :</b> : 100%	<b>Sources de vérification :</b> Rapport d'activité
	<b>Indicateur 8.4.2:</b> Nombre d'institutions nationales et communautaires dont les capacités ont été renforcées dans le domaine du dialogue intercommunautaires avec l'appui du SNU				
	<b>Baseline :</b> :05			<b>Cibles :</b> :10	<b>Sources de vérification :</b> Rapport d'activité
	<b>Indicateur 8.4.3:</b> Nombre d'agents des forces de sécurité ayant bénéficié de renforcement de capacités avec l'appui du SNU				
	<b>Baseline :</b> :7000			<b>Cibles :</b> :14000	<b>Sources de vérification :</b> Rapport d'activité
<b>PRODUIT 8.5:</b> Les Institutions et systèmes nationaux et décentralisés sont renforcés pour être davantage redevables et pour délivrer des services modernes, efficaces conformément aux obligations et engagements nationaux, régionaux et internationaux	<b>Indicateur 8.4.4:</b> Harmonisation des législations sur les migrations et les échanges transfrontaliers, la qualité des services de contrôle frontalier soutenue par le SNU	Parlement, Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public, HABG, IGE, Inspections générales des Ministères, Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, l'Agence Judiciaire du Trésor, Cour des comptes, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, ARDCI			
	<b>Baseline :</b> Non			<b>Cibles :</b> Oui	<b>Sources de vérification :</b> Rapport d'activité
	<b>Indicateur 8.5.1:</b> Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante				
	<b>Baseline :</b> : 00%			<b>Cibles :</b> : 15%	<b>Sources de vérification :</b> Enquête SASHA, Rapports du Ministère de la Modernisation
	<b>Indicateur 8.5.2:</b> Nombre d'acteurs étatiques et non étatiques ayant bénéficié de renforcement de capacités pour la promotion de la transparence et de la redevabilité				
	<b>Baseline :</b> : 01			<b>Cibles :</b> : 05	<b>Sources de vérification :</b> Rapports des entités bénéficiaires
	<b>Indicateur 8.5.3:</b> Nombre d'entreprises et d'organismes dont les comptes sont contrôlés par la Cour des comptes				
	<b>Baseline :</b> : 02 (2018)			<b>Cibles :</b> : 07 (2025)	<b>Sources de vérification :</b> Cour des comptes

RESULTATS ESCOMPTE	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION	PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHESES
	Indicateur 8.5.4: Nombre de collectivités décentralisées dotées de plan de développement local participatifs et inclusifs		
	Baseline : 00	Cibles : 5	Sources de vérification : Rapports d'activité

## Annexe 2 : Tableau des Ressources du Cadre de Coopération

RESULTATS ESCOMPTE	PRODUITS	AGENCES	TOTAL (USD)	RESSOURCES PREVISIONNELLES (USD)	RESSOURCES A MOBILISER (USD)
RESULTAT ESCOMPTE 1 : D'ici à 2025, les acteurs du secteur agricole utilisent des systèmes et modes de productions modernisés durables, compétitifs, résilients en vue de garantir la sécurité alimentaire et la transformation de l'économie ivoirienne	PRODUIT 1.1: Les agriculteurs ont la capacité d'utiliser de nouveaux modèles d'agriculture durable, nutritive et résiliente dans les différentes zones agroécologiques de la Cote d'Ivoire	FAO	33 700 000	19 200 000	14 500 000
		PAM	25 600 000	1 950 000	23 650 000
		FIDA	11 000 000	4 500 000	6 500 000
		PNUE	-	-	-
		ONUDI	1 785 000	75 000	1 710 000
	<b>Total produit 1.1</b>		<b>72 085 000</b>	<b>25 725 000</b>	<b>46 360 000</b>
	PRODUIT 1.2: Les acteurs au sein des chaînes de valeur disposent de capacités renforcées pour le développement des chaînes de valeurs dynamiques répondants aux besoins du marché (national, régional et global)	FAO	9 300 000	3 000 000	6 300 000
		PAM	-	-	-
		FIDA	39 800 000	15 800 000	24 000 000
		PNUE	-	-	-
		ONUDI	2 920 000	57 000	2 350 000
	<b>Total produit 1.2</b>		<b>52 020 000</b>	<b>18 857 000</b>	<b>32 650 000</b>
	PRODUIT 1.3: Les décideurs du secteur agricole sont à même d'élaborer, de mettre en œuvre et d'assurer le suivi-évaluation des stratégies, plans et programmes	FAO	8 100 000	1 550 000	6 550 000
		PAM	-	-	-
FIDA		5 200 000	500 000	3 700 000	
PNUE		-	-	-	
ONUDI		1 760 000	54 000	1 220 000	
<b>Total produit 1.3</b>		<b>15 060 000</b>	<b>2 104 000</b>	<b>11 470 000</b>	
<b>TOTAL EFFET 1</b>			<b>139 165 000</b>	<b>46 686 000</b>	<b>90 480 000</b>
RESULTAT ESCOMPTE 2 : D'ici à 2025, les petites et moyennes entreprises/industries accèdent	PRODUIT 2.1: Des politiques et stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour favoriser l'accès des PME/PMI aux opportunités technologiques, d'innovations et de financements	BIT	125 000	75 000	50 000
		CNUCED	-	-	-
		FAO	1 050 000	550 000	500 000

davantage à des systèmes innovants de diversification économique durable et inclusive et à des opportunités de commerce ainsi qu'à des investissements notamment dans le secteur de la transformation manufacturière		<b>ONUDI</b>	14 799 358	4 515 000	10 284 358	
		<b>PNUD</b>	3 500 000	100 000	3 400 000	
		<b>PNUE</b>	-	-	-	
	<b>Total produit 2.1</b>			<b>19 474 358</b>	<b>5 240 000</b>	<b>14 234 358</b>
	<b>PRODUIT 2.2:</b> Les institutions nationales d'encadrement et les organisations représentatives du secteur privé disposent de capacités techniques et organisationnelles accrues pour encadrer efficacement les PME/PMI		<b>BIT</b>	175 000	75 000	100 000
			<b>CNUCED</b>	-	-	-
			<b>FAO</b>	750 000	250 000	500 000
			<b>ITU</b>	-	-	-
			<b>ONUDI</b>	12 332 798	3 762 500	8 570 298
			<b>PNUD</b>	9 000 000	300 000	8 700 000
		<b>PNUE</b>	-	-	-	
<b>Total produit 2.2</b>			<b>22 257 798</b>	<b>4 387 500</b>	<b>17 870 298</b>	
<b>PRODUIT 2.3:</b> Les PME/PMI disposent de capacités renforcées en matière de gestion, d'innovation, de recherches de financement et de production pour leur compétitivité et l'accès aux marchés		<b>BIT</b>	1 825 000	225 000	1 600 000	
		<b>CNUCED</b>	-	-	-	
		<b>ONUDI</b>	16 913 552	5 160 000	11 753 552	
		<b>PNUD</b>	20 000 000	600 000	19 400 000	
		<b>PNUE</b>	-	-	-	
<b>Total produit 2.3</b>			<b>38 738 552</b>	<b>5 985 000</b>	<b>32 753 552</b>	
<b>TOTAL EFFET 2</b>			<b>61 171 350</b>	<b>10 447 500</b>	<b>50 723 850</b>	
<b>RESULTAT ESCOMPTE 3 : D'ici à 2025, les enfants, les adolescents, les jeunes (filles et garçons) et les adultes, en particulier ceux des ménages vulnérables accèdent à de meilleures opportunités d'éducation, d'alphabétisation fonctionnelle, et de formation inclusive de qualité</b>	<b>PRODUIT 3.1:</b> Les institutions éducatives nationales plus résilientes disposent des capacités renforcées pour assurer une offre d'éducation, de formation et d'alphabétisation fonctionnelle inclusive de qualité	<b>UNFPA</b>	1 273 000	1 273 000	-	
		<b>UNESCO</b>	1 000 000	500 000	500 000	
		<b>PAM</b>	5 343 294	5 343 294	-	
		<b>UNICEF</b>	6 982 800	1 732 800	5 250 000	
	<b>Total produit 3.1</b>			<b>14 599 094</b>	<b>8 849 094</b>	<b>5 750 000</b>
	<b>PRODUIT 3.2:</b> Les ménages particulièrement ceux les plus vulnérables et défavorisés, disposent de capacités renforcées pour accroître la demande de services d'éducation, de formation et d'alphabétisation fonctionnelle	<b>UNFPA</b>	3 400 000	3 400 000	-	
		<b>UNESCO</b>	1 000 000	500 000	500 000	
		<b>PAM</b>	16 610 385	14 130 490	2 479 895	
		<b>UNICEF</b>	9 810 400	2 310 400	7 500 000	
	<b>Total produit 3.2</b>			<b>30 820 785</b>	<b>20 340 890</b>	<b>10 479 895</b>
	<b>PRODUIT 3.3:</b> Les structures publiques et privées ont des capacités renforcées pour développer une offre d'alphabétisation fonctionnelle, d'éducation alternative, d'enseignement technique et de formation professionnelle	<b>UNFPA</b>	327 000	327 000	-	
		<b>UNESCO</b>	1 750 000	1 000 000	750 000	
		<b>PAM</b>	1 600 000	122 003	1 477 997	
<b>UNICEF</b>		3 982 800	1 732 800	2 250 000		
<b>Total produit 3.3</b>			<b>7 659 800</b>	<b>3 181 803</b>	<b>4 477 997</b>	
<b>TOTAL EFFET 3</b>			<b>53 079 679</b>	<b>32 371 787</b>	<b>20 707 892</b>	

<b>RESULTAT ESCOMPTE 4 : D'ici à 2025, les populations en particulier les plus vulnérables accèdent de façon équitable à un socle minimum de protection sociale et utilisent des services de santé (maternelle, néo-natale et infantile, santé de la reproduction, VIH/Sida, les maladies non transmissibles), de nutrition, de protection (travail des enfants, violences), d'eau, d'hygiène et d'assainissement, de qualité y compris dans les situations d'urgence</b>	<b>PRODUIT 4.1:</b> Les parties prenantes dans la santé disposent de capacités renforcées pour la demande et l'offre de services curatifs, préventifs, de soutien psychosocial et promotionnels de qualité, accessibles et adaptés aux besoins des populations, notamment les plus vulnérables et celles dans les situations d'urgence	<b>OMS</b>	20 103 565	4 020 713	16 082 852
		<b>UNICEF</b>	45 600 000	8 100 000	37 500 000
		<b>UNFPA</b>	70 400 000	6 300 000	64 100 000
		<b>ONUSIDA</b>	1 750 000	750 000	1 000 000
		<b>UNODC</b>	200 000	-	-
	<b>Total produit 4.1</b>		<b>138 053 565</b>	<b>19 170 713</b>	<b>118 682 852</b>
	<b>PRODUIT 4.2:</b> Les institutions nationales et les communautés (enfants adolescentes, mères, personnes âgées en situation de vulnérabilité) disposent de capacités renforcées pour la fourniture de services et l'adoption de comportements adéquats en matière de nutrition et de développement de la petite enfance	<b>UNICEF</b>	19 000 000	5 000 000	24 000 000
		<b>OMS</b>	3 212 000	26 400	3 185 600
		<b>PAM</b>	1 281 082	121 450	1 159 632
		<b>FAO</b>	550 000	50 000	500 000
	<b>Total produit 4.2</b>		<b>24 043 082</b>	<b>5 197 850</b>	<b>28 845 232</b>
	<b>PRODUIT 4.3:</b> Les institutions nationales, la société civile et les communautés (notamment les enfants adolescentes, mères, personnes âgées, et autres personnes en situation de vulnérabilité) disposent de capacités renforcées pour la fourniture de services et l'adoption de comportements adéquats en matière de nutrition et de développement de la petite enfance y compris dans les situations d'urgence	<b>UNICEF</b>	18 800 000	5 800 000	13 000 000
		<b>UNHCR</b>			
	<b>Total produit 4.3</b>		<b>18 800 000</b>	<b>5 800 000</b>	<b>13 000 000</b>
	<b>PRODUIT 4.4:</b> Les communautés ont des compétences renforcées en matière de pratiques familiales et communautaires favorables à la protection des enfants contre la migration irrégulière, les violences, l'abus, l'exploitation ainsi que le travail des enfants.	<b>UNICEF</b>	2 875 000	500 000	2 375 000
		<b>BIT</b>	750 000	750 000	
		<b>OIM</b>			
		<b>UNHCR</b>			
	<b>Total produit 4.4</b>		<b>3 625 000</b>	<b>1 250 000</b>	<b>2 375 000</b>
	<b>PRODUIT 4.5:</b> Les structures de première ligne disposent de capacités accrues pour fournir des services de qualité de protection des enfants contre la migration irrégulière, les violences, l'abus, l'exploitation ainsi que les pires formes de travail, y compris dans les situations humanitaires	<b>UNICEF</b>	2 875 000	500 000	2 375 000
		<b>BIT</b>	750 000	750 000	
		<b>OIM</b>	-	-	-
		<b>UNHCR</b>			
<b>Total produit 4.5</b>		<b>3 625 000</b>	<b>1 250 000</b>	<b>2 375 000</b>	
<b>PRODUIT 4.6:</b> Les personnes vulnérables ou à risque de l'être disposent d'instruments et de mécanismes de protection sociale renforcés	<b>UNICEF</b>	4 885 000	2 625 000	2 260 000	
	<b>BIT</b>	1 362 050	362 050	1 000 000	
	<b>OMS</b>	585 000	295 000	290 000	
	<b>FAO</b>	-	-	-	
<b>Total produit 4.6</b>		<b>6 832 050</b>	<b>3 282 050</b>	<b>3 550 000</b>	
<b>TOTAL EFFET 4</b>		<b>194 978 697</b>	<b>35 950 613</b>	<b>168 828 084</b>	

<b>RESULTAT ESCOMPTE 5 : D'ici à 2025, les jeunes, filles et garçons, particulièrement ceux en situation de vulnérabilité accèdent davantage aux opportunités socio-économiques et développent leur plein potentiel</b>	<b>PRODUIT 5.1:</b> Les institutions nationales disposent de capacités renforcées pour accompagner la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et promouvoir la participation et l'insertion socio-économique des jeunes, y compris des jeunes migrants	<b>UNFPA</b>	1 499 471	464 836	1 034 635
		<b>OIM</b>	4 000 000	2 000 000	2 000 000
		<b>BIT</b>	2 430 000	500 000	1 930 000
		<b>UNODC</b>	-	-	-
		<b>UNESCO</b>	500 000	100 000	400 000
		<b>UNICEF</b>	6 923 000	1 923 000	5 000 000
		<b>FAO</b>	2 200 000	1 100 000	1 100 000
		<b>UNIDO</b>	1 233 280	376 250	857 030
		<b>PAM</b>	250 000	25 000	225 000
		<b>Total produit 5.1</b>			<b>19 035 751</b>
<b>PRODUIT 5.2:</b> Les jeunes notamment ceux des milieux ruraux et péri-urbains disposent de capacités professionnelles et entrepreneuriales renforcées pour bénéficier des opportunités d'emploi dans les secteurs porteurs adaptées aux besoins du marché	<b>UNFPA</b>	1 840 635	570 597	1 270 038	
	<b>OIM</b>	-	-	-	
	<b>BIT</b>	1 050 000	50 000	1 000 000	
	<b>UNODC</b>	-	-	-	
	<b>UNESCO</b>	700 000	120 000	680 000	
	<b>UNICEF</b>	6 923 000	1 923 000	5 000 000	
	<b>FAO</b>	-	-	-	
	<b>UNIDO</b>	880 914	268 750	612 164	
<b>PAM</b>	2 500 000	250 000	2 250 000		
<b>Total produit 5.2</b>			<b>13 894 549</b>	<b>3 182 347</b>	<b>10 812 202</b>
<b>PRODUIT 5.3:</b> Les jeunes, filles et garçons disposent des compétences de vie courante et de leadership pour participer à la prise de décision et au contrôle de l'action publique	<b>UNFPA</b>	2 459 894	762 567	1 697 327	
	<b>OIM</b>	-	-	-	
	<b>BIT</b>	-	-	-	
	<b>UNODC</b>	-	-	-	
	<b>UNESCO</b>	815 000	315 000	500 000	
	<b>UNICEF</b>	6 923 000	1 923 000	5 000 000	
	<b>FAO</b>	-	-	-	
	<b>UNIDO</b>	845 678	258 000	587 678	
<b>PAM</b>	-	-	-		
<b>Total produit 5.3</b>			<b>11 043 572</b>	<b>3 258 567</b>	<b>7 785 005</b>
<b>TOTAL EFFET 5</b>			<b>43 973 872</b>	<b>12 930 000</b>	<b>31 143 872</b>
<b>RESULTAT ESCOMPTE 6 : D'ici à 2025, les femmes, les filles accèdent davantage aux opportunités socio-économiques et technologiques pour leur autonomisation, et aux services de</b>	<b>PRODUIT 6.1:</b> Les femmes et les filles notamment celles en milieu rural et péri-urbain disposent de capacités renforcées sur les plans social, économique et technologique pour développer leur plein potentiel et faciliter leur autonomisation	<b>FAO</b>	2 300 000	2 300 000	
		<b>UNFPA</b>	12 000 000	796 000	11 204 000
		<b>PNUD</b>	8 400 000	2 500 000	5 900 000
		<b>ONUFEMMES</b>	3 500 000	500 000	3 000 000
		<b>PAM</b>	4 800 000	366 010	4 433 990

prévention et de prise en charge de toutes les formes de violences notamment les pratiques néfastes		<b>UNHCR</b>				
	<b>Total produit 6.1</b>		<b>31 000 000</b>	<b>6 462 010</b>	<b>24 537 990</b>	
	<b>PRODUIT 6.2:</b> Les femmes, les filles y compris celles porteuses d'un handicap, les hommes et les garçons disposent de capacités renforcées pour lutter contre les inégalités de genre, le VIH/sida, les VBG y compris les mutilations génitales féminines, et les mariages d'enfants		<b>FAO</b>	1 000 000		1 000 000
			<b>UNFPA</b>	12 000 000	986 897	11 013 103
			<b>PNUD</b>	4 200 000	500 000	3 700 000
			<b>ONUFEMMES</b>	1 500 000	500 000	1 000 000
			<b>UNESCO</b>	150 000	90 000	60 000
			<b>BIT</b>	50 000		50 000
			<b>ONUSIDA</b>	250 000	50 000	200 000
		<b>UNCHR</b>				
<b>Total produit 6.2</b>		<b>19 150 000</b>	<b>2 126 897</b>	<b>17 023 103</b>		
<b>PRODUIT 6.3:</b> Les institutions nationales au niveaux central, local et communautaires disposent de capacités renforcées pour améliorer l'accès des femmes et des filles aux opportunités socio-économiques et technologiques, et aux services de prévention et de prise en charge des VBG y compris les mutilations génitales féminines, et les mariages d'enfants		<b>FAO</b>	1 400 000	400 000	1 000 000	
		<b>UNFPA</b>	12 000 000	476 000	11 524 000	
		<b>PNUD</b>	8 400 000	1 600 000	6 800 000	
		<b>ONUFEMMES</b>	1 700 000	500 000	1 200 000	
		<b>ONUSIDA</b>	100 000	50 000	50 000	
		<b>PAM</b>	65 282		65 282	
		<b>UNHCR</b>				
<b>Total produit 6.3</b>		<b>23 665 282</b>	<b>3 026 000</b>	<b>20 639 282</b>		
<b>TOTAL EFFET 6</b>			<b>73 815 282</b>	<b>11 614 907</b>	<b>62 200 375</b>	
<b>RESULTAT ESCOMPTE 7 : D'ici à 2025 les communautés accèdent davantage aux écosystèmes terrestres, marins, ainsi qu'à un cadre de vie, gérés de façon plus durable, intégrée, inclusive et améliorent leur résilience</b>	<b>PRODUIT 7.1:</b> Les institutions publiques, les organisations du secteur privé et de la société civile et les communautés disposent de capacités techniques et opérationnelles renforcées pour une gouvernance innovante, durable, intégrée et inclusive des écosystèmes notamment environnemental, forestier et maritime	<b>PNUD</b>	5 500 000	1 272 000	4 228 000	
		<b>UNEP</b>	3 300 000		3 300 000	
		<b>FAO</b>	25 500 000	14 400 000	11 100 000	
		<b>ONUDI</b>	6 166 399	1 881 250	4 285 149	
		<b>UNHABITAT</b>	-	-	-	
		<b>UNESCO</b>	2 200 000	750 000	1 450 000	
		<b>BIT</b>				
	<b>Total produit 7.1</b>		<b>42 666 399</b>	<b>18 303 250</b>	<b>24 363 149</b>	
	<b>PRODUIT 7.2:</b> Les institutions publiques, les organisations du secteur privé, les collectivités territoriales et les communautés vulnérables disposent d'infrastructures nécessaires, de capacités technique et technologique adaptées pour la gestion des risques de catastrophes naturelles et pour leur résilience au changement climatique	<b>PNUD</b>	8 000 000	400 000	7 600 000	
		<b>UNEP</b>	-	-	-	
<b>FAO</b>		2 500 000	1 500 000	1 000 000		
<b>ONUDI</b>		7 047 313	2 150 000	4 897 313		
<b>UNESCO</b>		500 000	150 000	350 000		
<b>Total produit 7.2</b>		<b>18 047 313</b>	<b>4 200 000</b>	<b>13 847 313</b>		
<b>TOTAL EFFET 7</b>			<b>60 713 712</b>	<b>22 503 250</b>	<b>38 210 462</b>	

<b>RESULTAT ESCOMPTE 8 : D'ici 2025, les systèmes de gouvernance sont plus inclusifs, redevables, efficaces et disposent de données de qualité et les populations vivent dans un environnement où l'Etat de droit, les droits du travail, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité sont respectés et effectifs</b>	<b>PRODUIT 8.1:</b> Les institutions nationales, les acteurs de la société civile, et les partenaires sociaux, disposent des capacités renforcées dans les domaines de la promotion et du respect des Droits (travail, sécurité, justice, droit civique), de l'égalité de Genre, de la participation citoyenne et du dialogue social	<b>UNICEF</b>	7 000 000	1 600 000	5 400 000
		<b>UNHCR</b>	8 000 000	2 000 000	6 000 000
		<b>OHCHR</b>	100 000	100 000	-
		<b>PNUD</b>	3 168 000	1 500 000	1 668 000
		<b>OIM</b>	4 000 000	1 500 000	2 500 000
		<b>BIT</b>	1 064 000	614 600	449 400
		<b>UNESCO</b>	3 000 000	1 400 000	1 600 000
		<b>UNFPA</b>	1 000 000	1 000 000	-
	<b>Total produit 8.1</b>	<b>27 332 000</b>	<b>9 714 600</b>	<b>17 617 400</b>	
	<b>PRODUIT 8.2:</b> Les acteurs nationaux sont outillés en matière de planification, de budgétisation, de suivi et d'évaluation de politiques et de programmes basés sur l'équité, sensibles au Genre et axés sur les résultats pour l'atteinte des ODD	<b>ONUSIDA</b>	300 000	100 000	200 000
		<b>PNUD</b>	1 600 000	1 000 000	600 000
		<b>UNFPA</b>	3 700 000	600 000	3 100 000
		<b>OIM</b>	1 500 000	300 000	1 200 000
		<b>BIT</b>	100 000	75 000	25 000
		<b>UNESCO</b>	300 000	100 000	200 000
		<b>OMS</b>	40 000	40 000	-
		<b>FAO</b>	1 000 000	500 000	500 000
		<b>ONUFEMMES</b>	<b>250 000</b>	<b>100 000</b>	<b>150 000</b>
	<b>UNHCR</b>				
	<b>Total produit 8.2</b>	<b>8 540 000</b>	<b>2 715 000</b>	<b>5 825 000</b>	
	<b>PRODUIT 8.3:</b> Les institutions nationales disposent de capacités renforcées pour collecter, analyser, diffuser et utiliser des données désagrégées de qualité en soutien à la prise de décision et à la redevabilité	<b>PNUD</b>	1 000 000	500 000	500 000
		<b>OIM</b>	600 000	100 000	500 000
		<b>BIT</b>	100 000	75 000	25 000
		<b>UNESCO</b>	1 500 000	100 000	1 400 000
		<b>ONUFEMMES</b>	<b>450 000</b>	<b>150 000</b>	<b>300 000</b>
		<b>FAO</b>	2 000 000	500 000	1 500 000
	<b>Total produit 8.3</b>	<b>5 200 000</b>	<b>1 275 000</b>	<b>3 925 000</b>	
<b>PRODUIT 8.4:</b> Les institutions nationales et communautaires disposent des capacités pour renforcer la sécurité et la cohésion sociale aux niveaux local, régional et national	<b>PNUD</b>	5 000 000	2 000 000	3 000 000	
	<b>OIM</b>	3 000 000	1 000 000	2 000 000	
	<b>UNESCO</b>	500 000	300 000	200 000	
	<b>UNHCR</b>	-			
	<b>ONUFEMMES</b>	300 000	50 000	250 000	
	<b>FAO</b>	2 500 000	1 000 000	1 500 000	
<b>Total produit 8.4</b>	<b>11 000 000</b>	<b>4 300 000</b>	<b>6 700 000</b>		
<b>PRODUIT 8.5:</b> Les Institutions et systèmes nationaux et décentralisés sont renforcés pour être davantage redevables et pour délivrer des services	<b>UNDP</b>	6 000 000	3 000 000	3 000 000	
	<b>UNESCO</b>	500 000	100 000	400 000	

modernes, efficaces conformément aux obligations et engagements nationaux, régionaux et internationaux	<b>ONUFEMMES</b>	1 000 000	200 000	800 000
	<b>ONUSIDA</b>	100 000	50 000	50 000
<b>Total produit 8.5</b>		<b>6 600 000</b>	<b>3 150 000</b>	<b>3 450 000</b>
<b>TOTAL EFFET 8</b>		<b>60 672 000</b>	<b>21 654 600</b>	<b>39 017 400</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>687 569 592</b>	<b>194 158 657</b>	<b>501 311 935</b>

Draft

### Annexe 3 : Annexe Juridique du Plan-Cadre de Coopération

Considérant que le Gouvernement de Côte d'Ivoire a institué les relations ci-après avec les organismes suivants :

a) Avec le Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après dénommé « le PNUD »), un accord de base régissant l'assistance apportée par le PNUD dans le pays (Accord de base type en matière d'assistance) [ou autre type d'accord, en fonction du pays], signé par les deux parties le \_\_\_\_\_ [date]. En application du paragraphe 2 de l'article premier de l'Accord de base type en matière d'assistance, cette assistance sera mise à la disposition du Gouvernement, et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, et sous réserve que le PNUD dispose des fonds nécessaires. En particulier, dans sa décision 2005/1 du 28 janvier 2005, le Conseil d'administration du PNUD a approuvé le nouveau Règlement financier et les nouvelles règles de gestion financière, dans lesquels figurent de nouvelles définitions des termes « exécution » et « réalisation » qui permettent au PNUD de mettre pleinement en œuvre les nouvelles procédures de programmation conjointe par pays issues de l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement. Compte tenu de cette décision, le Plan-cadre de coopération et le plan de travail (qui fait partie intégrante du Plan-cadre et y est intégré par renvoi) adoptés ci-après constituent ensemble un descriptif de projet au sens de l'Accord de base type en matière d'assistance [ou autre accord applicable].

b) Avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), un accord de base de coopération conclu le \_\_\_\_ et révisé le \_\_\_\_.

c) Avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), un accord de coopération de pays conclu le \_\_\_\_ et révisé le \_\_\_\_.

d) Avec le Programme alimentaire mondial (PAM), un accord de base relatif à l'assistance apportée par le Programme alimentaire mondial, signé le \_\_\_\_.

e) En ce qui concerne le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le texte à utiliser dans la présente section dépend de la situation juridique qui prévaut. Les bureaux de pays trouveront une série de formulations possibles (en anglais) dans le manuel des politiques et procédures du FNUAP, en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.unfpa.org/sites/default/files/adminresource/Legal%20basis%20of%20cooperation%20UNDAF.pdf>

Ils sont invités à y sélectionner le libellé qui convient. Ils peuvent aussi demander ce libellé au Groupe des questions juridiques du Bureau de la Directrice exécutive.

f) Avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Accord entre le Gouvernement [adjectif nom du pays] et [Ministère compétent] sur l'établissement du Bureau de l'ONUDI en [année]. Si un accord de base type en matière de coopération a été conclu avec le Gouvernement, il convient de mentionner cet accord à la place ou en sus de l'accord relatif à l'établissement du bureau de pays.

g) Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Accord relatif à l'ouverture du bureau de représentation de la FAO en/au [pays] le [date]. [Si la FAO a un bureau sous-régional ou régional dans le pays, il convient de le mentionner expressément].

h) Avec [nom de l'organisme ou des organismes des Nations Unies], \_\_\_\_\_ [le texte devra être fourni par le service juridique du siège de

[l'organisme ou des organismes signataire(s)] Pour tous les organismes : L'assistance sera mise à la disposition du Gouvernement, et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des instances dirigeantes compétentes de [NOM de l'organisme des Nations Unies] [Ajouter le nom des autres organismes des Nations Unies, le cas échéant].

Le Plan-cadre de coopération est lu, interprété et appliqué conformément à l'accord de base conclu par chacun des organismes des Nations Unies signataires et le gouvernement hôte et d'une manière compatible avec ledit accord.

Le Gouvernement honore ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance décrits au paragraphe consacré aux bases de la relation.

Sans préjudice de ces accords, le Gouvernement applique les dispositions pertinentes de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (la « Convention générale ») ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées aux biens, fonds et avoirs de chaque organisme des Nations Unies signataire ainsi qu'à ses fonctionnaires et experts en mission. Le Gouvernement accorde également auxdits organismes et à leurs fonctionnaires ainsi qu'aux personnes fournissant des services pour leur compte les privilèges, immunités et facilités prévus dans les accords de coopération et d'assistance conclus avec le Gouvernement. En outre, il est entendu que tous les Volontaires des Nations Unies sont assimilés à des fonctionnaires des organismes des Nations Unies signataires, ayant droit aux privilèges et immunités accordés auxdits fonctionnaires en vertu de la Convention générale ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées. Le Gouvernement devra répondre à toutes les réclamations que des tiers pourraient présenter contre l'un ou l'autre des organismes, ainsi que leurs fonctionnaires, experts en mission ou autres personnes fournissant des services pour leur compte, et il les mettra hors de cause en cas de réclamation et les dégagera de toute responsabilité résultant d'opérations exécutées en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf si le Gouvernement et l'organisme concerné conviennent d'un mutuel accord que ladite réclamation ou ladite responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de l'organisme ou de ses fonctionnaires, conseillers ou personnes fournissant des services pour son compte.

Sans préjudice du caractère général de ce qui précède, le Gouvernement contracte une assurance au bénéfice des organismes ou les dégage de toute responsabilité civile à l'égard des véhicules qu'ils ont fournis mais qui sont sous le contrôle du Gouvernement ou qu'il utilise.

a) « Rien dans le présent accord n'implique que l'Organisation des Nations Unies ou l'un quelconque de ses organismes ou institutions renonce aux privilèges ou immunités dont il jouit ou accepte la compétence des juridictions de tout pays à l'égard des différends qui pourraient en découler ».

b) Rien dans le présent document ou s'y rapportant ne peut être considéré comme une renonciation expresse ou implicite aux privilèges et immunités accordés à l'Organisation des Nations Unies et à ses organes subsidiaires, y compris le PAM, que ce soit au titre de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946 ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées du 21 novembre 1947, selon le cas, et aucune disposition du présent document ou de tout contrat institutionnel ou engagement ne peut être interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure qui soit incompatible avec ces privilèges et immunités.

#### **Annexe 4 : Liste indicative des Autorités gouvernementales chargées de la coordination de programmes relevant d'organismes des Nations Unies**

Ministère du Plan et du Développement

Ministère de l'Economie et des Finances

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme

Ministère de l'Assainissement et de la salubrité

Ministère des Affaires Etrangères

Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant

Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile

Ministère du Commerce et de l'Industrie

Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme

## Annexe 5 : Mécanismes de transferts de fonds

En cas de transfert direct ou de remboursement, les organismes des Nations Unies notifient au partenaire de réalisation le montant qu'ils ont approuvé et lui versent les fonds dans un délai de [nombre de jours prévu]. En cas de paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de réalisation sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci, ou aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les partenaires de réalisation, les organismes des Nations Unies procèdent au paiement dans un délai de [nombre de jours accepté par les organismes des Nations Unies].

La responsabilité des organismes des Nations Unies n'est pas directement engagée par les accords contractuels conclus entre le partenaire de réalisation et les fournisseurs extérieurs.

Lorsque les organismes des Nations Unies versent des fonds au même partenaire de réalisation, le suivi du programme, le suivi financier et les audits sont effectués conjointement par ces organismes ou en coordination avec eux.

Pour demander le déblocage des fonds ou pour s'assurer que [l'organisme des Nations Unies] acceptera de rembourser ou de payer directement les dépenses prévues, les partenaires de réalisation utilisent le formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses (formulaire FACE), dans lequel ils décrivent les activités du plan de travail. Ils utilisent également le formulaire FACE pour rendre compte de l'utilisation des fonds reçus. Le partenaire de réalisation désigne nommément la ou les personnes qu'il autorise à communiquer les informations relatives au compte, à demander des fonds et à certifier l'utilisation qui est faite des fonds reçus. Le formulaire FACE est certifié par la ou les personnes habilitées désignées par le partenaire de réalisation.

Les fonds transférés aux partenaires de réalisation doivent être dépensés aux seules fins des activités et dans les délais convenus dans les plans de travail.

Les partenaires de réalisation (Gouvernement ou organisations non gouvernementales nationales) utilisent les fonds reçus conformément aux réglementations, politiques et procédures nationales compatibles avec les normes internationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à [l'organisme des Nations Unies] dans les six mois suivant leur réception. Lorsque les réglementations, politiques et procédures nationales ne sont pas compatibles avec les normes internationales applicables, ce sont les règles financières et règles connexes ainsi que les règlements, politiques et procédures de l'organisme des Nations Unies qui s'appliquent.

Si les partenaires de réalisation sont des organisations non gouvernementales internationales ou des organisations de la société civile, ou encore des organisations intergouvernementales, ils utilisent les fonds reçus conformément aux normes internationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à [l'organisme des Nations Unies] dans les six mois suivant leur réception.

Pour faciliter les audits programmés et les audits spéciaux, chaque partenaire de réalisation qui reçoit des fonds de [l'organisme des Nations Unies] permet à [celle-ci ou celui-ci] ou à son représentant d'accéder en temps voulu :

- à tous les documents comptables prouvant l'enregistrement du transfert des fonds par [l'organisme des Nations Unies], accompagnés de la documentation pertinente ;

- à toute la documentation et à tous les membres du personnel concernés par le fonctionnement du dispositif de contrôle interne du partenaire de réalisation par lequel les transferts de fonds sont passés.

Les conclusions de chaque audit sont communiquées au partenaire de réalisation et à [l'organisme des Nations Unies]. En outre, chaque partenaire de réalisation :

- Reçoit communication du rapport d'audit établi par les auditeurs et en prend connaissance.
- Adresse sans retard les déclarations d'acceptation ou de rejet de toute recommandation des auditeurs à [l'organisme des Nations Unies qui a versé des fonds] [lorsqu'il a été précisé que les audits seraient effectués par l'institution supérieure de contrôle des finances publiques, ajouter « et à l'institution supérieure de contrôle des finances publiques »] afin que ceux-ci les fassent figurer dans le rapport final qu'ils soumettront à [l'organisme des Nations Unies].
- Donne suite rapidement aux recommandations des auditeurs qu'il aura acceptées.

Rend compte des mesures prises pour donner suite aux recommandations acceptées à [l'organisme des Nations Unies] [lorsqu'il a été précisé que les audits seraient effectués par l'institution supérieure de contrôle des finances publiques, ajouter « et à l'institution supérieure de contrôle des finances publiques »], tous les trimestres (ou à une fréquence convenue localement).

[L'organisme des Nations Unies] confiera les audits à un cabinet d'audit privé.

## Annexe 6 : Sigles et Abréviations

ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
APBEF-CI	Association Professionnelle Des Banques Et Etablissements Financiers
BOS	Stratégie relative aux activités opérationnelles
CCDD	Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable
CCI-CI	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire
CDC	Comité Directeur Conjoint
CDN	Contributions déterminées au niveau National
CILS-Dignité	Confédération Ivoirienne des Syndicats Libres - Dignité
CGECI	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
COP	Comité des Opérations
EHA	Eau-Hygiène-Assainissement
EPT	Education Pour Tous
FIPME	Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises
GCPD	Groupe de Conseil en Politique de Développement
GTT	Groupes de Travail Thématiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PND	Plan National de Développement
PTF	Partenaire Technique et Financier
SNUD	Système des Nations Unies pour le Développement
UN INFO	Système d'information des Nations unies
UNCT	Equipe de Pays des Nations Unies
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VNR	Examen National Volontaire de la Côte d'Ivoire

## Annexe 7 : Fonds, Agences, Programmes et Entités des Nations Unies résidentes et non-résidentes en Côte d'Ivoire

BIT	Bureau International du Travail
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et Agriculture
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
ITU	Union Internationale des Télécommunications
OHCHR	Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme
OIM	Organisation Internationales des Migrations
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour Développement Industriel
ONUFEMMES	Organisation des Nations Unies pour les Femmes
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UN-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNODC	Office des Nations unies contre les drogues et le crime